Le Père Jean Quesnot du Buisson

M.M. 607, 3e catalogue = N 211 =

Jean quesnot du Buisson, né près de Caen, entré à Paris en 1677, prêtre mort en 1691

Nécrologe = Cong. Jean quesnot du Buisson mort à Rouen en octobre 1691

Listes des assemblées = 1684 Caen Oct.
1685 " "
1687 " "
1690 "

MM. 610 , **page** 177 , **N°** 869

Le Conf. Jean Quesnot du Buisson, laïc

Né à ondefontaine (Calvados) 48 ans

Fils de Richard Quesnot, bourgeois

Humanités & philo à Caen, étudié en droit, fait les Belles lettres et les finances

Entré à Paris le 16 oct 1677, vêtu le

Pension : 200# à l'Instt et aux études = entretien toujours

Le Père Germain Queudeville

Prêtre de l'Oratoire,

Curé de Coulans, diocèse du Mans,

Martyr de la Foi.

Né à Caen, le 3 Mai 1733.

Guillotiné à Paris, le 10 juillet 1794.

Notice biographique et bibliographique

E. Bonnardet

P. de l'Oratoire

ÉVÊCHÉ
D'ORLÉANS

JC/MS

Orléans, le 30 Janvier 194 3.

Mon bien cher Père,

Avez-vous quelque document sur Germain QUEUDEVILLE- Oratorien, Curé de Coulans (Sarthe) qui, à la Révolution, trahi par le conventionnel Levasseur, porta sa tête sur l'échafaud ?

Je ne sais en quelles mains sont passés les dossiers d'information réunis par Monsieur le Chanoine Grente. Pourriez-vous vous en informer vous-même, à l'Archevêché ?

Le Cardinal Baudrillart s'était intéressé à cette cause. C'est pour nous un devoir de ne pas la laisser tomber dans l'oubli.

Veuillez bien croire, mon cher Père, à mes sentiments les plus affectueux.

+ Jules-Marie [illegible]
évêque d'Orléans.

Le Rd. Père BONNARDET
2, Impasse Saint-Eustache
PARIS (1er)

+

Paris, 26 Janvier 1920

Mon Révérend Père

Ne vous voyant pas aujourd'hui, je m'empresse de vous adresser quelques-uns des renseignements désirés.

(Louis Jean Charles) Mr Dassy, (et non Dassy), né vers 1758 à Paris, fut vicaire d'Eaubonne de 1783 à 1786, puis vicaire perpétuel de Saint-Martin des Champs à l'église métropolitaine jusqu'à la Révolution.

2° De Bruges (Michel-Ange) né à Valabrègues (Gard) en 1743, d'abord soldat, devint chanoine et vicaire général de Mende auprès de son parent l'évêque, de Castelnau. Son interrogatoire n'est pas très brillant; espérons que les renseignements attendus du Midi le relèveront un peu dans notre estime! — Député à la Constituante, je vais l'y suivre d'un peu près.

3° De Mons de Carentilly (Jean François Léonard), chanoine et vicaire général de Coutances.

Né à Carantilly le 25 mai 1760, fit ses études de quinquennium à Paris : maître ès arts (1782) ; licence en théologie 1786. – ~~Ou~~

4° Dom Nonanto (Prosper Félix de), né à Nogent-le-Rotrou vers 1725, d'abord lieutenant-colonel de Carabiniers, puis Chartreux, prêtre à Paris en 1763 ; prieur de la Chartreuse de Paris (Luxembourg).

5° Pour de Saint-Simon, l'article du procès que je lui consacre va me revenir en épreuve un de ces jours : je vous l'enverrai aussitôt.

Je pense que vous pourrez identifier un certain nombre d'anciens élèves de Juilly parmi mes clients de 1792.

Un dernier souvenir : l'écriture du P. Bruy m'est revenue à la mémoire. C'est lui qui en 1795-6 avait fondé l'un des oratoires catholiques du quartier de l'Odéon. Les registres signés de lui doivent se trouver à la grande Sacristie de l'église Saint-Sulpice. Nous essaierons de les y retrouver si les inventaires ne les ont pas fait émigrer (?)

Merci encore une fois de l'aimable accueil fait au pèlerin de Juilly ; merci surtout du concours commencé à son œuvre : nous continuerons à collaborer, n'est-ce pas ?

Votre tout respectueux :

Joseph Grenier
pr.

Mes hommages, je vous prie, au Père Supérieur.

Diocèse de Paris

PAROISSE
Saint-Jacques du Haut-Pas
252, rue Saint-Jacques

17 Décembre 1919

Monsieur le Directeur

La petite Notice ci-jointe vous dira qu'il est question d'un des Pères de l'Oratoire, Quendeville, pour notre nouveau procès de béatification. Monseigneur le Recteur de l'Institut Catholique m'engage à m'adresser à vous et au Père Archiviste pour obtenir quelques renseignements sur ce serviteur de Dieu.

Après un long séjour dans les colléges de la Congrégation, il avait été curé de Coulans (Le Mans). Après le refus de serment en 1791, il dut se réfugier à Juilly. La crainte de compromettre ses confrères l'engagea à s'éloigner. A son passage à Paris il fut arrêté sur la dénonciation d'un de ses anciens

chiens du Mans, incarcéré, puis guillotiné.

Je vous serai bien reconnaissant de me faire parvenir, dès qu'il vous sera possible (le procès devant commencer dès janvier prochain), ce que vos archives contiennent sur ce pasteur bienheureux : dates de séjour à Juilly, et peut-être données sur sa vie d'oratorien.

Veuillez agréer, je vous prie, par avance, l'expression de ma religieuse gratitude :

Joseph Grente
pbre.

+

(Archives) Paris, 20 Janvier 1920

Mon Révérend Père

En pensant à mon expédition d'hier, voici quelques desiderata qui me restent sur le fruit de mes recherches : je vous les soumets simplement.

Le curé non-assermenté de Corbeny a-t-il trouvé, en retournant à Juilly, un certain nombre de confrères qui avaient refusé ou rétracté le serment constitutionnel ? Ce refus ne les aurait pas empêchés de continuer l'enseignement : la loi d'avril 1791 était formelle sur ce point.

Le certificat de civisme et le passeport dont se prévalait Gueudeville dans sa pétition au Comité de Sûreté Générale, au moment de son arrestation préventive, s'expliquent par le fait de sa prestation du serment de liberté-égalité comme professeur émérite de Juilly le 23/9 1792.

Entre cette date et son départ de Juilly, en cas environ durant, a-t-il été assimilé pour son traitement ou sa pension aux autres professeurs? — Je n'ai pas aperçu son nom dans l'inventaire du Collège reproduit au livre des délibérations municipales, parcouru d'ailleurs très rapidement.

La municipalité a dû sans doute, un peu comme partout, et peut-être sous l'influence de la visite d'un représentant en mission, être transformée en septembre 1793. C'est peut-être le motif qui aura décidé notre maître à quitter Juilly pour aller se constituer reclus dans une maison de détention pour les réfractaires non asservantés. — Ne serait-il pas parti pour le Mans dans cette intention? — Le Comité de Sureté Générale indique, en 16 brumaire an II, qu'il n'est envoyé au Luxembourg qu'en attendant son transfert dans son Département.

En résumé, il nous faut montrer, par des faits certains, que Quenderville n'a rien fait de contraire à la conscience d'un prêtre qui n'admettait aucune compromission après la Constitution civile.

Vos recherches sur plusieurs noms demeurent, j'en ai la conviction, toute satisfaction sur

+ Bayeux 12 février 1920

Mon Révérend Père

M. l'abbé Quenderville, prêtre habitué à Rots, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados) fait partie de la Société des Arts, Sciences et Belles-lettres de Bayeux, et comme membre il a publié en 1913, dans le volume des Mémoires de cette société, une notice sur le R.P. Germain Quenderville, son homonyme, si non son parent.

De cette notice il y a eu tirage à part et l'auteur m'en a fait hommage d'un ex^re que je ne puis vous communiquer car il est relié dans un volume de mes notes.

M. Grente ayant demandé à M. Quenderville s'il avait quelques documents sur le P. Quenderville n'a reçu aucune réponse et je n'en ai pas été surpris. Ce prêtre possède les notes

rassemblées, il y a 30 ans environ, sur les victimes de la revolution dans notre contrée, par un autre prêtre du diocèse. Il avait communiqué plusieurs de ces notes (plus ou moins exactes) sur les martyrs de sept. 92, comme on n'en a pas tenu compte, il se renferme dans le mutisme.

J'ai communiqué à M. Grente les feuilles du volume des Mémoires renfermant la notice en question et il ne me les a pas encore rendues; il pourrait vous les passer, mais je suis persuadé que si vous même demandiez à l'abbé Quendeville un ex^re de sa notice, il en sera flatté et vous l'enverra. Vous lui demanderiez alors la permission de reproduire son article ... en le corrigeant et le complétant, c'est le point délicat.

J'ajoute que le volume des Mémoires coûte 7 ou 8^f, c'est beaucoup, vu la médiocrité des articles qu'il renferme.

Veuillez agréer, Mon Révérend Père l'hommage de mes respectueux et dévoués sentiments

[illegible]

Rots, le 1er mars 1920.

Monsieur l'abbé et cher confrère,

J'ai publié quelques notices dans les mémoires de la Société des sciences de Bayeux pour provoquer des rectifications quand ces notices me paraissaient en avoir particulièrement besoin.
Les quelques exemplaires du tirage à part fait pour la notice du P. Queudeville ont été envoyés à quelques personnes s'occupant de recherches historiques et il ne m'en reste pas.
Une toute petite rectification à faire.
Le futur Père Queudeville reçut les ordres mineurs en même temps que la tonsure. C'était alors l'usage assez général.
Les derniers membres de cette branche de la famille sont morts récemment à Caen dans une

vieille maison de l'ancienne paroisse de St Nicolas. Je ne puis affirmer que cette maison a été la maison patrimoniale du P. L. mais la chose est possible et même plausible.

J'ignore s'il y a un lien quelconque entre le P. Jean Quenderville et le Père G. L. Les recherches seraient très difficiles, l'état civil faisant généralement défaut à cette époque. Je sais seulement qu'il y a eu des migrations de membres de cette famille dans le Cotentin. J'en ai suivi une dans le XVIIe siècle dont le dernier représentant est mort curé de Gréville (Coutances) il y a quelques années.

La congrégation de l'Oratoire ne pouvait être une inconnue pour le P. G. L. puisqu'il y avait à Caen une maison de l'Oratoire. Elle comptait au moment de la Révolution six ou sept membres dont aucun ne joua un rôle bien marquant. Il y en eût un ou deux qui furent des chauds militants; les autres n'ont pas laissé de traces; ils étaient rentrés probablement dans leurs pays d'origine.

L'un Mathurin Avisse fut mis en prison pour avoir refusé de prêter même le serment de Liberté Egalité

Il reste encore une lacune à combler dans la notice du P. L. Quel était le présentateur à la cure de Coulans. Il est possible que ce fut l'Evêque du Mans. Les Evêques avaient rarement le plein droit de nomination. Collateurs ordinaires ils étaient rarement patrons ou présentateurs. Un fouillé du diocèse du Mans (il y en a) renseignerait bien vite sur ce point.

Je vous remercie Monsieur l'abbé des renseignements très précis que vous m'avez envoyés sur les différents stages de la carrière du P. L.

Je vous prie en même temps de m'excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre lettre. Des circonstances exceptionnelles m'ont privé de tout loisir.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé et cher confrère, la cordiale expression de mes respectueux sentiments.

Guendeville

E. S. V. P.

Si l'Oratoire de Caen vous intéresse voici quelle était, à me semble, sa composition au moment de la suppression en 1790.

Arnaud Joseph Jean Baptiste prieur.
Avisse Mathurin.
Foucher René Jean.
Dovalle François Philippe.
Pereis Jean Baptiste.
Faudeillon la Frette Thomas Charles François.
Servant Jean.
Bétolaud Joseph. Just vicaire épiscopal de l'Evêque de la Haute Vienne puis curé intrus de la Souterraine.

Dovalle, Pereis, Servant restèrent à Caen et furent des clubistes ardents.

Si l'Oratoire de Caen vous intéresse voici quelle était, à me semble, la composition au moment de la suppression en 1790.

Arnaud Joseph Jean Baptiste prêtre,
Avisse Mathurin,
Foucher René Jean,
Doualle François Philippe,
Pereis Jean Baptiste,
Faucillon la Frette Thomas Charles François,
Servant Jean.
Bétolaud Joseph, fut vicaire épiscopal de l'Evêque de la Haute Vienne puis curé intrus de la Souterraine.

Doualle, Pereis, Servant restèrent à Caen et furent des clubistes ardents.

N° 2 MENSUEL FEVRIER 1939

Paroisse Saint-Martin de COULANS

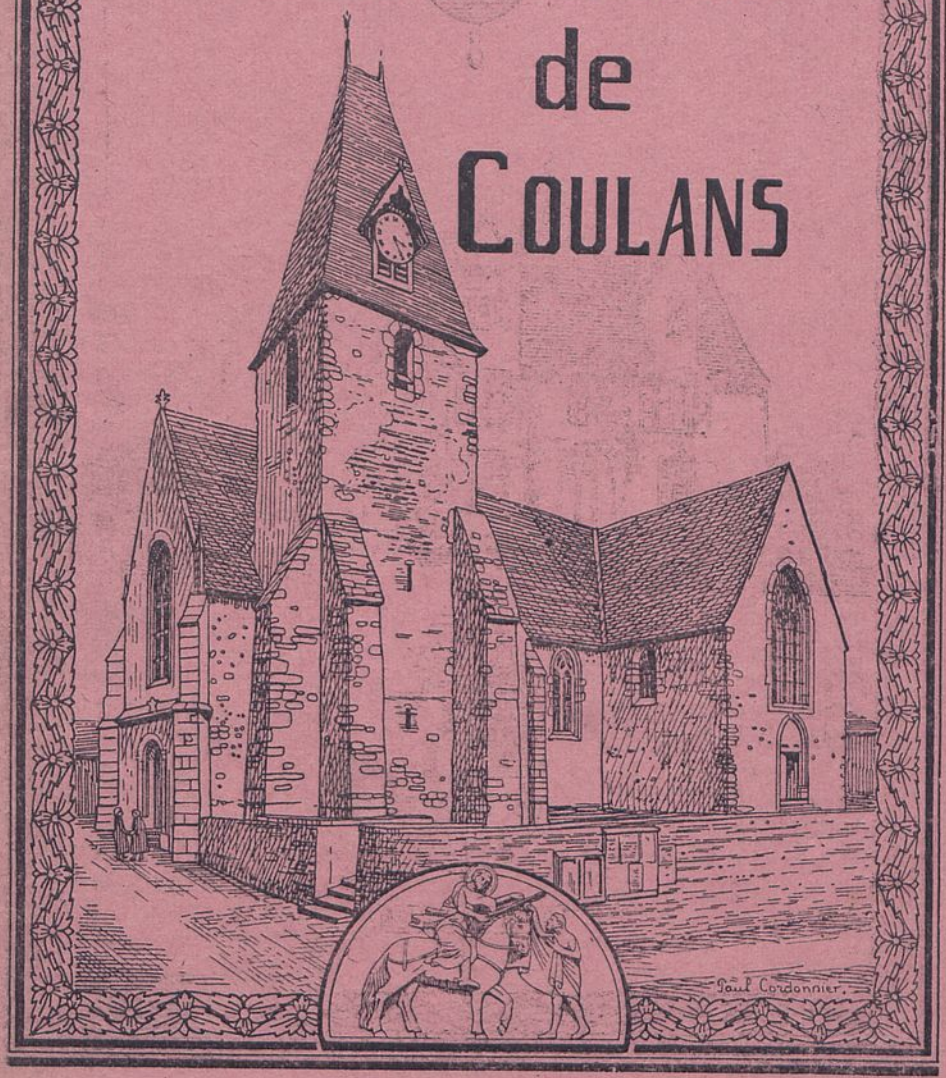

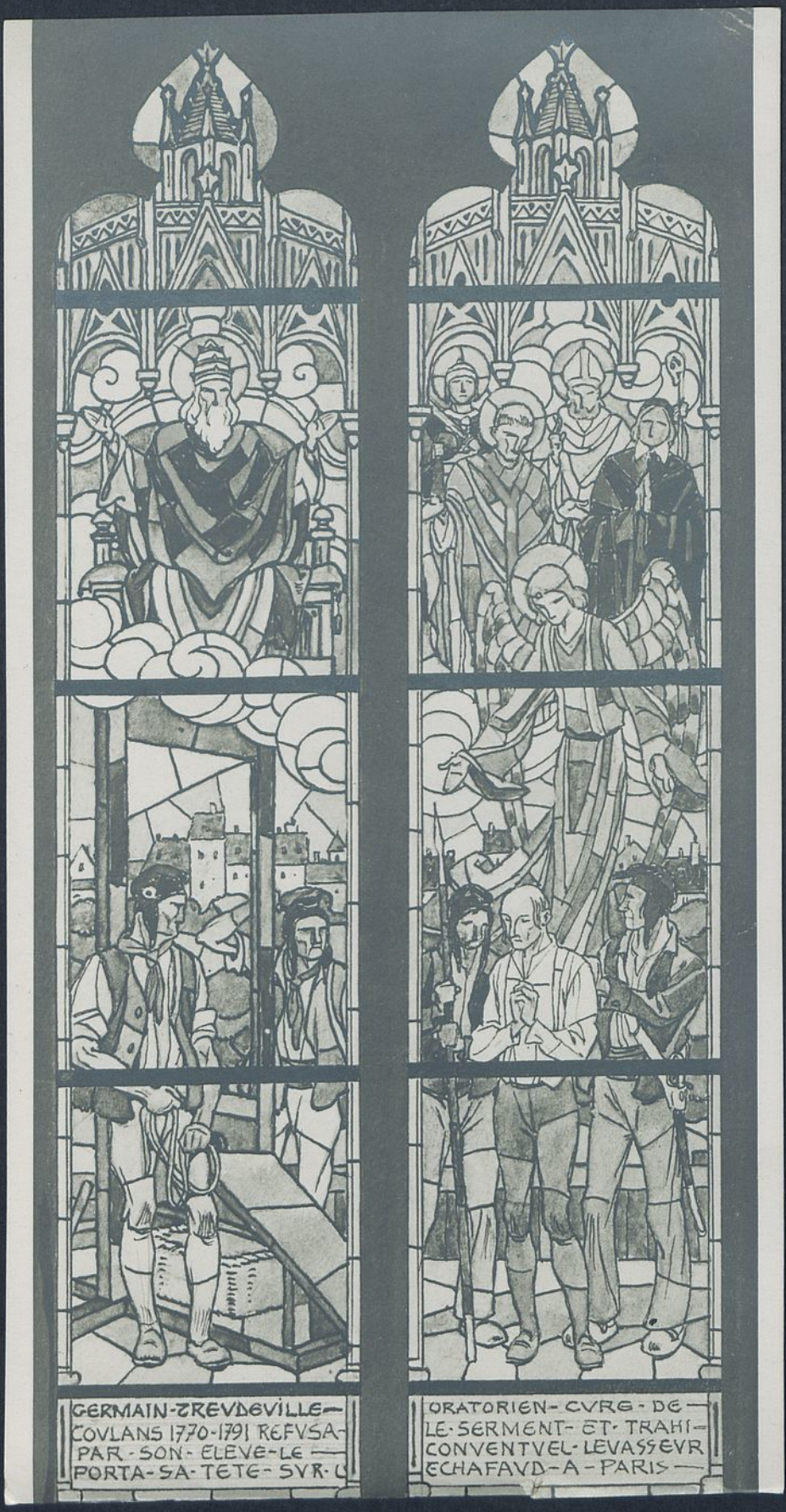
GERMAIN-TREVDEVILLE—
COVLANS 1770-1791 REFVSA-
PAR-SON-ELEVE-LE—
PORTA-SA-TETE-SVR-
ORATORIEN-CVRE-DE—
LE-SERMENT-ET-TRAHI-
CONVENTVEL-LEVASSEVR
ECHAFAVD-A-PARIS—

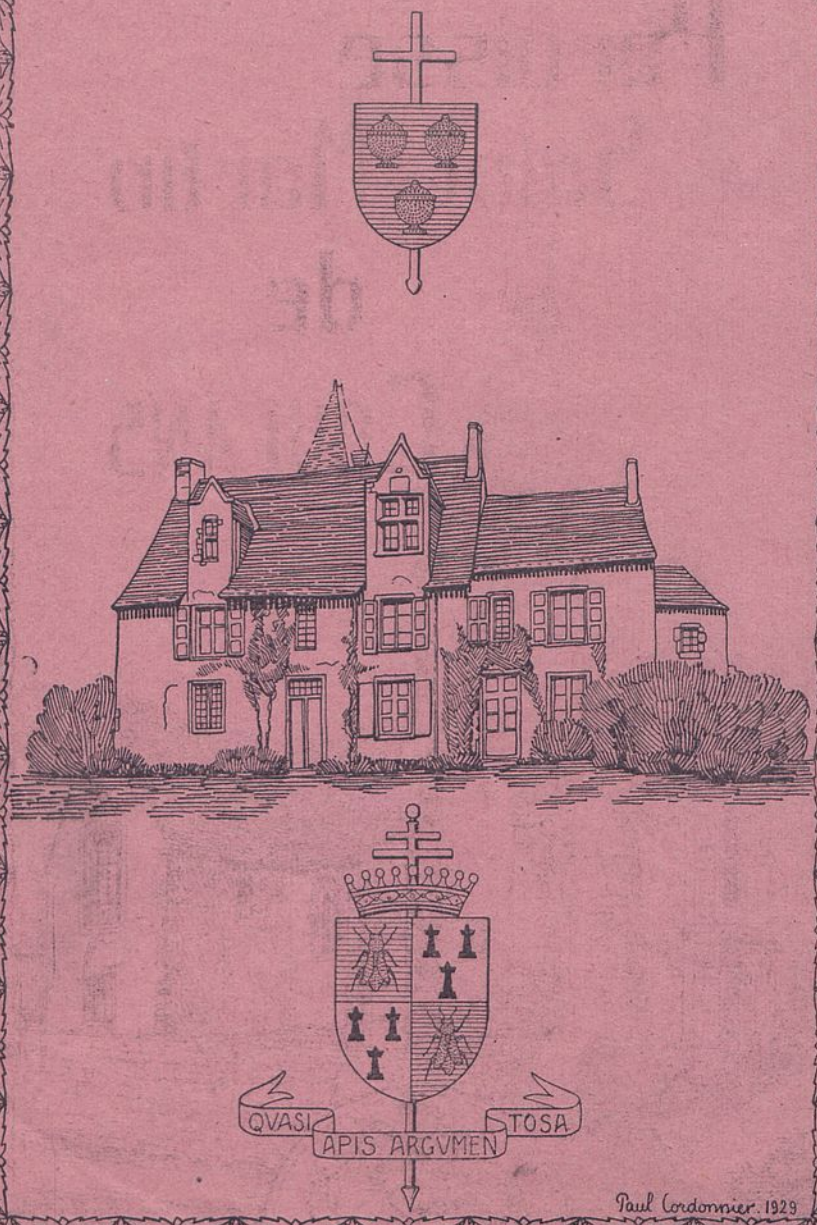
QVASI
APIS ARGVMEN
TOSA
Paul Cordonnier. 1929

POTTIER . G
Lieut-Colonel
(en retraite)
à A L G E R
Bd LAURENT-PICHAT
Chemin du Cimetière

Alger , le 8 décembre I960

à Monsieur JOIN LAMBERT
Archiviste
Maison d'instructionde l'Oratoire
Villa Bethanie
MONTSOULT (Set O)

Mon père ,

Je vous adresse mes vifs remerciements pour les précieux renseignements sur le père de QUEUDEVILLE, contenus dans votre lettre du 5 décembre dernier. J'ai été quelque peu surpris par l'abondante bibliographie le concernant . Aussi vais-je sans doute renoncer à rédiger un article sur lui au bénéfice de " La province du Maine"(Chanoine BARET) . Mais je dois continuer de me renseigner sur ce prêtre en raison des rapports qu'il eût avec le conventionnel LEVASSEUR .

Parmi les nombreuses références que vous me donnez, je connaissais seulement :

Abbe PERRIN : Les martyrs du MAINE
Dom Piolin :Histoire de l'Eglise du Mans pendant la Révolution

Sans doute aurais-je intérêt à entrer en rapport avec la "Société des Arts,Sciences et Belles Lettres de BAYEUX", si elle existe encore ? Cependant,comme vous avez eu l'obligeance de me permettre de vous demander des précisions sur le père de QUEUDEVILL,je me permets de vous mettre à contribution ,en m'excusant par avance de vous obliger ainsi à des recherches nombreuses ....

Dans les recherches nécessitées par mon étude sur LEVASSEUR ,j'ai noté qu'il fût en relations avec les Oratoriens 4 fois /:

I) D'après le Dr PAUL HERVE" RENE LEVASSEUR, chirurgien accoucheur au Mans,ancien Conventionnel " ,le jeune RENE LEVASSEUR aurait été élève des Oratoriens du MANS de I760 (en 5°) à I762 (en 3°). Classé tout d'abord"inter bonos",il aurait été rendu à sa famille en I763 ainsi noté par le père FONTENELLE :"Renatus LEVASSOR abiit indociles mense Maio "(J'ai un peu hâtivement copié cette mention ?).

Au sujet de l'Oratoire du Mans,j'ai consulté:un mémoire sur le Lycée du Mans (il occupe les locaux de l'Oratoire) par le professeur REBUT DIDIER (I895); et un article de l'abbé A. BEELS (I9II) sur le Collège-Seminaire de l'Oratoire du Mans ".Aucun d'eux,à ma connaissance ne parle de l'élève RENE LEVASSEUR.

Vos archives permettraient-elles de savoir s'il t fut externe ou interne ? Il était d'une modeste famille de tailleurs d'Habits du Mans ,et je crois avoir découvert que son père GABRIEL LEVASSEUR aurait quitté le foyer conjugal et le Mans durant I4 ans et ce, peu après la naissance de RENE (son 3° enfant) Mais d'autre part son oncle maternel DAVID de la BROSSE était un riche planteur de

St DOMINGUE, qui aurait pu s'interesser à son neveu et prendre en charge son instruction ? Mais, je sais aussi que les Oratoriens distribuait généreusement l'instruction à des élèves de familles pauvres ....
Le père de QUEUDEVILLE qui fut durant 2 ans, je crois, professeur à l'Oratoire du MANS, s'y trouvait-il à cette époque ? (1760-1762) Si oui, il aurait pu connaitre RENE LEVASSEUR dans les basses classes sans être toutefois son professeur (il était professeur de philosophie?) A remarquer que dans les polémiques sur LEVASSEUR - QUEUDEVILLE, le conventionnel LEVASSEUR est porté comme ancien élève du père de QUEUDEVILLE)

2° Reçu Maitre en chirurgie au Mans, le 27 mars 1773, LEVASSEUR eut des débuts difficiles . L'un de ses protecteurs fut le conseiller au Parlement ETIENNE PASQUIER, seigneur de COULANS (près le MANS). D'après les " MEMOIRES DU CHANCELIER PASQUIER" (fils du conseiller) le jeune chirurgien LEVASSEUR aurait maintes fois été commensal de la famille PASQUIER, soignant le père dans une grave maladie, aidant Mme PASquier dans les soins qu'elle prodiguait aux pauvres de la paroisse.

Or, le père de Queudeville fut curé de la paroisse de COULANS, de 1770 à 1791. On peut, je pense, admettre qu'il eût ses entrées au chateau de COULANS . Il est donc possible sinon probable qu'il s'y rencontra avec le chirurgien LEVASSEUR (peut-être son ancien élève) .

Bien que curé de paroisse, le père de QUEUDEVILLE était sans doute astreint à demeurer en rapport avec l'Oratoire ? Vos archives auraient elles conservé ses correspondances où, par chance, allusion à LEVASSEUR pourrait peut-être se trouver ?

3° Après le vote de la Constitution Civile du Clergé, plusieurs prêtres de l'Oratoire du MANS refusèrent le serment; quelques-uns le prêtèrent. Alors membre de la municipalité du MANS, et très lancé dans l'arène politique, LEVASSEUR fut chargé à deux reprises de se rendre à l'Oratoire, une fois pour prier les "jureurs" de continuer leurs cours, une autre fois (le 21 janvier 1791) pour les remercier de leur concours.

4° Arrestation du père de QUEUDEVILLE qui a fait l'objet de maintes polémiques .
Un fait incontestable : LEVASSEUR a dénoncé le père de QUEUDEVILLE au Comité de Sureté générale, le 12 brumaire an II (2 novembre 1793) La dénonciation est de sa main : "Expose au CSG que QUEUDEVILLE, ci-devant curé de COULANS a reffusé de prêter le serment et qu'il a quitté sa cure, que cet homme est très suspect et qu'il doit être mis en état d'arrestation" (Archives nationales : F 7-4774-85 dossier 2)
Ce meme jour le C. S. Galé ordonne son arrestation pour être " conduit dans une des maisons de détention de Paris pour y rester jusques-à ce qu'autrement soit ordonné ".
Le 16 brumaire (6 novembre 93) le C. S. Gale arrete que QUEUDEVILLE sera" envoyé dans la maison d'arret du LUXEMBOURG pour y rester détenu jusqu'à ce qu'il soit transporté dans son département ".

Effectivement le registre d'écrou de la prison du LUXEMBOURG porte le nom du père de QUEUDEVILLE aux "entrées" à cette date du I6 brumaire (6 novembre I793)
A noter que pour une cause ignorée (de moi) il ne fut pas transféré dans la Sarthe ,Il quitta cette prison pour la Conciergerie le I9 messidor an II(7 juillet I794) d'ou,condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire,il partira ,le 22 messidor (IO juillet) pour l'échafaud .

Mais si j'établis nettement l'emprisonnement du père de QUEUDEVILLE,le I6 brumaire (6 juillet I793) je ne connais pas la date exacte de son arrestation . Fut-ce dès le 2novembre ,jour de la dénonciation de LEVASSEUR? fut-ce entre le 2 et le 6 novembre ? ? ? Et cette précision me semble de grande importance pour fixer mon opinion sur la grave accusation portée contre LEVASSEUR.
En effet,il est accusé non seulement d'avoir dénoncé son ancien maitre mais encore-charge plus grave - de l'avoir dénoncé après avoir reçu sa visite la veille de son arrestation . Telle est l'accusation portée contre le conventionnel par l'abbé THPERRIN (TH PERRIN) dans les " Martyrs du Maine " en I837 ,qui me parait avoir été le premier à porter cette terrible accusation contre LEVASSEUR (accusation reproduite maintes fois depuis lors par historiens et polémistes) .

Il importe pour la loyauté de mon étude de chercher à déterminer la date de cette arrestation.
Si elle a eu lieu le 2 novembre,jour même de la dénonciation de LEVASSEUR,c'est le Ionovembre que le père de Queudeville serait venu demander conseil à son ancien élève .
Si elle a eu lieu entre le 2 novembre et le 6 novembre date de son incarcération,le père QUEUDEVILLE auraitdonc rendu visite à LEVASSEUR après le dépôt par ce dernier de sa dénonciation du 2 novembre ? ?
Dans cette hypothèse,LEVASSEUR aurait peut-être appris la présence à Paris ou à Juilly du père de QUEUDEVILLE,ce qui l'aurait incité à le dénoncer,ne prévoyant pas alors le 2 novembre une prochaine visite de l'ancien professeur . ...?Et,alors ,en proposant au vieillard de venir le lendemain chercher réponse ,alors qu'il l'avait dénoncé dès le 2 novembre,LEVASSEURn'aurait fait qu'accuser la vilénie de sa conduite (Il y a lieu de signaler que LEVASSEUR se trouvait alors à Paris entre 2 missions,l'une dans l'Oise où il fut endésaccord avec son collègue DUMONT,l'autre à GONESSE).

Peut-être des éclaircissements sur ce point se trouvent-ils dans l'un des ouvrages que vous m'avez énumérés dans votre lettre ,notamment , dans l'étude de la "Société des Arts ... de BAYEUX " ?

En vous priant de m'excuser de vous avoir imposé la lecture de ce long exposé ,agréez,mon père l'expression de mes sentiments respectueux .

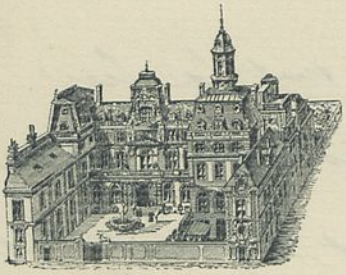

ECOLE MASSILLON
QUAI DES CÉLESTINS, 2

Paris, le 16 nov 1891

Bien cher confrère,

L'abbé Bruneau dont vous trouverez la carte ci-jointe, vous demande de vouloir bien lui donner tous les renseignements que vous pourriez avoir sur le P. Germain Guédeville qui fut professeur au collège du Mans, et ensuite curé de Coulans. Ce monsieur dirige une revue d'histoire : la Province du Maine. Il serait très heureux d'y publier une notice biographique d'une soixantaine

de pages : si on veut la lui adresser - Il y insérerait même un portrait (dont il ferait les frais) si on voulait le lui fournir. On reconstruit en ce moment l'Eglise de Celans, et on voudrait reproduire les traits de l'ancien pasteur sur quelque vitrail.

Votre bien respectueusement dévoué en N. S.

J. Seyon

+

Le Mans le 2 Octobre 1893
(1 Place St Michel)

Mon Père,

Je sais que vous consacrez une partie de vos journées à l'étude historique de votre congrégation et des membres qui l'ont illustrée. En ma qualité d'enfant de Coulans, je viens vous demander si vous n'auriez pas quelques documents sur le P. Queudeville, qui était curé de cette paroisse à l'époque de la révolution, et qui perdit sa tête sur l'échafaud. Je jurerais en ce moment pour la Revue historique

l'amie historique et littéraire du Maine, un petit travail sur ma jeunesse natale, et je serais heureux d'avoir quelque chose de complet en ce qui regarde le P. de Quengsonville. Je profite de cette circonstance, Mon Père, pour vous offrir l'hospitalité dans cette revue dont je suis un des directeurs. Nous avons l'intention de faire travailler nos confrères du clergé. Un bon nombre de nos amis : Palustre, le comte de Beauchesne, Chappée, vicomte d'Elbenne Bertrand de Broussillon, Baudin G. Fleury etc, travaillent avec nous, mais nous voulons donner à nos confrères du diocèse le goût de ces études si utiles et souvent si nécessaires au prêtre dans l'isolement de son presbytère. Pour rendre notre revue intéressante nous ne faisons

que des articles courts ; p. 8 et 10 juges, mais aussi nous sommes très-heureux d'avoir de la variété. Vous avez j'en suis convaincu, un grand nombre de documents, de notices sur les nombreux Pères de l'Oratoire du Mans ; la mise en œuvre de l'un ou l'autre de ces documents vous coûtera peu de travail pour un article court, et soyez sûr, mon Père, que chaque fois que vous voudrez bien publier quelque chose dans notre revue, ce sera pour nous un honneur et un plaisir. J'ajoute, que notre collaboration aurait pour résultat, de diriger les recherches de nos érudits dans ce sens, et de provoquer la découverte de certains faits qui sans cela demeureraient inconnus.

J'espère que vous voudrez bien, mon Père, m'honorer d'une réponse favorable et me croire

Votre bien jeune serviteur

Abbé Henri Bruneau

vicaire à la cathédrale
(1 Place St Michel,
Le Mans
Sarthe

le Père Quenderville

Le Père Germain Quenderville, fils de
et de , était né à Bayeux (Calvados) en 1733.
Après avoir terminé ses études , il était entré à
l'Institution de l'Oratoire à Paris, le 1755, n'étant âgé que de
dix-huit ans. Il témoignait d'une telle intelligence et de si rares aptitudes pour la philosophie,
que, le mercredi 22 sept. 1756, au sortir de son noviciat, ses supérieurs lui confiaient une
régence de logique au collège de Beaune, une des plus anciennes et des plus
célèbres maisons d'éducation dirigées par cette société religieuse.
Suivant un usage assez régulièrement observé, il ne conservait pas son cours
deux ans de suite, car nous le trouvons chargé de la physique à la
rentrée de 1757.

En octobre 1758, le Père Quenderville est envoyé au collège du Mans. Il y reste
3 ans, professant tour à tour la logique, la physique et la théologie et se
préparant au sacerdoce qu'il reçoit le 9 mai 1760.
18 mois après, en octobre 1761, il est pourvu d'une chaire de théologie
à Ste Magloire, le séminaire archiépiscopal de Paris, et 5 ans plus tard, en oct. 1766,
il remplit à Lyon les mêmes fonctions avec le fameux P. Valla au collège de la Trinité.
Le 2 octobre suivant, le conseil de l'envoi de Lyon à Tours pour
donner les conférences et prédications dans la chapelle des pensionnat. Sans doute
il obéissait

1733
18...
1751

Le P. Germain Queudeville ~~est~~, né à Caen (Bayeux) en 1733, avait été admis à 18 ans à l'Institution de Paris. Après avoir été préfet de pension à Juilly de 1753 à 1755, professeur d'humanités à Nantes et à Beaune, de philosophie au Mans et de théologie à St Magloire, le séminaire archiépiscopal de ~~St Magloire~~ Paris, il était en dernier lieu simple curé de Coulans, près le Mans.

en 1761 – Mans, V. Oct.
en 1764 – St Magloire "
en 1767 – Collège de la Trinité à Lyon.

Voir M.M. 607
M.M. 611
M.M. 590
" 591
" 592

Entré en 1755 sorti
prêtre le 9 mai 1760
mercredi 22 sept. 1756 de l'Institution à Beaune pour la logique
Beaune logicien pour la 1 année
Beaune oct. 1757 physicien pour le 1 cours
Mans oct 1758 logicien 2 cours
Mans oct 1759 physicien 2 cours
Mans oct 1760 2e théologien 1 année
oct. 1761 à Montmorency puis à St Magloire, 2e directeur pour la 1 année
St Magloire oct 1762 théologien pour la 1 année
" oct 1763 " 2e année
" oct 1764 " 3 "
" oct 1765 " 4 "
Lyon collège oct. 1766 2e théologien de 1 était Valla.
2 oct. 1767 ~~à Lyon~~ de Lyon à Tours pour les conférences

Le commissaire du directoire du district du Mans (Mesnard-la-Coroye) fit, quelque temps après, vendre tout le mobilier du P. Queudeville et brûler ses nombreux manuscrits, parmi lesquels on doit surtout regretter ses sermons, ses conférences ecclésiastiques, et ses divers traités de théologie, qu'il se proposait de donner au public dans sa vieillesse. Les restes de sa bibliothèque riche et choisie ont été réunis à la bibliothèque publique du Mans : la plus grande partie avait été dispersée et volée avant cette réunion.

Chassé de sa paroisse pour refus de serment, il crut prudent de venir à Paris; puis, pour plus de sûreté, se rendit à Juilly. Il y demeurait depuis 18 mois, lorsque la loi du 26 août 1792 sur la déportation l'engagea, pour ne pas compromettre ses confrères, à quitter cette retraite. Malgré les représentations de ses amis, il voulut consulter le maire Bailly, avec lequel il avait d'anciennes relations d'amitié. Celui-ci le rassura pleinement, lui donnant pour raison qu'ayant atteint l'âge de 60 ans, il était certainement, par un article formel de la loi, à l'abri de toute poursuite.

Mais, à la fin de 1793, le P. Queudeville, agité des plus cruelles inquiétudes, fit part aux frères Lemarre, de l'Oratoire, chez lesquels il était caché, rue Meslée, de l'intention où il était d'aller consulter René Levasseur, du Mans, député du département de la Sarthe à la Convention nommé en sept 1792 était chirurgien. accoucheur au Mans, réputé pour son savoir dans sa profession. après la convention il retourna au Mans exercer sa profession, enlevé par les Prussiens lors de la seconde invasion, prisonnier qq. temps à Berlin. Se rendit à Bruxelles ou à Coblentz où il exerce sa profession. Le 9 mars 1793 il avait demandé l'établissement d'un tribunal extraordinaire chargé de juger les prévenus sans appel ni recours.

Ils s'efforcèrent de l'en dissuader, en lui retraçant tous les crimes de ce régicide. Il leur répondit qu'ayant été son professeur, il avait toute confiance que Levasseur ne lui donnerait pas un conseil perfide, et qu'il chercherait bien sûrement à le sauver plutôt qu'à le perdre. Il alla donc le trouver, dès le lendemain, sur les 9 heures et le conjura de lui indiquer franchement ce qu'il avait à faire. « Revenez demain, lui dit Levasseur, revenez de bonne heure: j'espère vous donner une réponse qui vous sera favorable. » Le P. Queudeville s'en retourna chez lui, satisfait de sa démarche. Mais, dans la nuit, il fut arrêté et conduit à la prison du Luxembourg. Se refusant à croire qu'il eût pu être trahi par son ancien disciple, il se contentait de dire et répéter souvent avec la résignation la plus édifiante. « Mon Dieu, ayez pitié de son âme. » Un jeune parent qui était parvenu à lui parler au travers d'une cloison dans sa prison, lui représentant combien il avait agi avec imprudence en se livrant à Levasseur, il lui répondit: « Je ne pouvais pas me persuader une si noire trahison. Prions, vous et moi, prions et faisons prier pour que Dieu lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait. »

Enfin ce digne ecclésiastique se vit transféré aux prisons de la Conciergerie; et le 22 messidor an II (10 juillet 1794) on l'amena avec d'autres prêtres devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à la peine de mort, « comme complice d'une prétendue conspiration dans la prison du Luxembourg. » Ce même jour, il fut immolé à la barrière du trône, vers 2 h. de l'après midi, à l'âge de 62 ans.

Tandis qu'on le conduisait sur une charette, au lieu du supplice, avec les autres victimes, un témoin oculaire qui l'y vit placé à côté d'un capucin du Mans, son ami, assure qu'ils se tenaient étroitement unis l'un à l'autre et se préparaient mutuellement à leur sacrifice. Le P. Queudeville, apercevant dans la rue St Antoine, un de ses anciens amis, M. Perou, chanoine de l'église collégiale de St Pierre du Mans, et leurs regards s'étant rencontrés, cette courageuse victime leva les mains vers le ciel et parut dire au chanoine par ses gestes expressifs et ses yeux attendris, que c'était là désormais l'unique lieu

qui fixait ses désirs, et que son plus ferme espoir était d'arriver bientôt à la céleste patrie

l'abbé dim Guillon : les martyrs de la foi pendant la révolution Tome IV p. 391
l'abbé Carron : les confesseurs de la foi. 4 vol. in 8. Paris 1820.
Wallon : tribunal révolutionnaire de Paris.
Hamel : Histoire de Jesus. Paris Jervais 1888 page 340
G. Ingold : l'Oratoire et la révolution Paris Poussielgue 1885, pages 92 et 93.

P O T T I E R . G
Lieut-Colonel en retraite
à A L G E R
Boulevard LAURENT-PICHAT
Chemin du Cimetière

ALGER, le I8 novembre I960

à Monsieur le C U R E de la Paroisse
Sainte-Eustache -Impasse St EUSTACHE
(ORDRE DES ORATORIENS)
à PARIS .

Objet :
a/s du père Oratorien
GERMAIN DE QUEUDEVILLE

Mon père

Au cours de mes recherches en vue d'une étude historique sur le Conventionnel LEVASSEUR (de la Sarthe)(I747-I834) ,j'ai relevé qu'il avait,en I794, dénoncé au Comité de Salut Public,le père oratorien GERMAIN DE QUEUDEVILLE qui,avant la révolution,avait été professeur à l'Oratoire du MANS(et peut-être le maitre de l'élève RENE LEVASSEUR durant son bref séjour dans ce collège: I760-I762), puis curé de la paroisse de COULANS près le MANS .
Certains historiens et polémistes ont prétendu que la veille de son arrestation (I6 brumaire an II- 6 novembre I793),le père de QUEUDEVILLE ,pretre assermenté,avait été demander conseil à LEVASSEUR sur sa conduite à tenir; ce qui aggraverait encore la responsabilité du conventionnel

Monsieur le chanoine BARET ,directeur de " LA DEPECHE DU MAINE,m'a au Mans conseillé de vous écrire. J'avais l'intention de rédiger un article sur la fin tragique du père QUEU-DEVILLE;mais le chanoine RARET croit qu'une notice sur ce martyr aurait été rédigée déjà par le chanoine BRUNEAU qui " ...naguère avait beaucoup correspondu avec le père archiviste de l'Ordre de l'Oratoire ...."

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander dans quelle revue, brochure, ouvrage, l'Ordre des Oratoriens aurait fait paraitre (ou autorisé la publication) une étude sur le père GERMAIN DE QUEUDEVILLE ; et si les archives de l'Ordre possède une documentation à son sujet, ainsi que sur le Collège de l'Oratoire du MANS (époque 1760 & 63) ?

Avec mes remerciements, veuillez agréer, mon Père, l'expression de mes sentiments respectueux .

Alger 1.1.1961

Mon Père.

Je vous adresse mes vœux sincères de bonne et heureuse année, pour 1961 et beaucoup d'années à venir, pour vous-même et pour votre Ordre -

Je vous remercie des précieux renseignements contenus dans votre lettre du 19-12-60 sur le Père de Quemdeville - Sur votre conseil, j'ai écrit à la Bibliothèque de Bayeux afin de savoir si l'étude de l'Abbé Quemdeville (Mémoires de la Soc. des arts, sc. et B.es Lettres de Bayeux) s'y trouve - J'espère recevoir une réponse utile -

Références à votre usage -

"Histoire du Lycée du Mans" - Mémoire présenté par REBUT. DIDIER. professeur au Lycée Le Mans - (au Congrès des Sociétés savantes -) Typographie. Edmond. Monnoyer - 12 Place des Jacobins - Le Mans - 1895

article "Le Collège-Séminaire de l'oratoire 1624-1791." par l'abbé A. BEEB. Dans la "Revue du Maine - 1911."

(Peuvent être consultés aux Archives départementales de la Sarthe)

Pour la période prérévolutionnaire, peut-être vais-je obtenir des précisions sur les visites faites au château de Coulans par Levasseur, où l'on trouva probablement, il retrouva le Curé, ex oratorien de Quincerolle. M. le Marquis de Beaucourt, héritier de la famille Pasquier, qui habite le château de Coulans a bien voulu m'écrire qu'il ferait des recherches dans son Chartier -

Veuillez agréer, mon Père l'expression de mes sentiments respectueux.

Pottier

Pottier - à Alger
Bd Laurent-Pichat
Chemin du Cimetière

Champfleur † 4. 10. 43.

Mon Révérend Père,

Je suis heureux de votre retour !

Le curé de Coulans était absent si à pu vous envoyer la maquette du vitrail Quendeville que le 3 ou 4 septembre, elle a dû attendre votre retour, mais vous ne me le dites pas ?

Si elle vous avait cherché en s'égarant, ce serait très fâcheux, j'espère que non.

Si oui, il nous faudrait faire les recherches et encore par ce temps de guerre c'est très douteux ?

Je ne sais si je vous ai donné l'adresse de notre peintre, c'est M. Henri Morin, Artiste Peintre 18 bis rue Ste Victoire à Versailles S. et O.

Si vous avez la Maquette, examinez là et faites la voir à ceux de l'Oratoire que vous désirerez, puis notez les observations que vous jugerez utiles et le mieux est d'aller à Versailles chez M. Morin, là vous verrez les maquettes de nos autres vitraux qui feront un tout de la nef de Coulans, même les anciens dont il a une brochure et vous verrez avec lui les modifications à établir. Vous verrez mieux dans l'ensemble ce qu'il faut faire et éviter.

Dès que cette affaire maquette sera résolue, le peintre la fera grandeur d'exécution et après il n'y aura plus rien à pouvoir changer.

Si vous avez le costume des Oratoriens, vous l'indiquerez à Morin, qui en aura besoin pour représenter peut être le P. Quendeville dans un autre vitrail.

Pour l'article à publier, vous avez tout le temps, il est bon toutefois de savoir si l'abbé Grente a continué de dire que Quendeville fut trahi par son Elève Levasseur. L'inscription du vitrail serait à modifier.

Si vous pouvez venir passer quelques jours ici pour votre article, je serais heureux de faire votre connaissance, vous seriez reçu par moi au couvent où je suis, mais j'ai 86 ans et suis toujours prêt à partir.

Tous mes respects et union de prières

Très respectueusement dévoué

Henri Bruneau

Chan.

Champfleur † 21 . 10 . 43.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu, il y a quelques jours la maquette de vitrail du Père Queudeville et comme il m'était adressé par vous, j'ai vu avec plaisir que l'objet n'était pas égaré. Dans ma précédente lettre, je vous demandais de l'étudier avec vos confrères, de voir le pour et le contre, de résumer vos critiques et de voir M. Morin, le peintre qui demeure à Versailles, 18 bis rue Sainte Victoire, et de vous entendre avec lui pour les modifications à établir. Je me demande ce qu'il en est de tout cela ?

Vous seriez bien bon mon cher Père, de me renseigner, sur mon perchoir de Champfleur je ne vois rien et ne reçois rien.

Peut-être désireriez-vous des modifications sur tel ou tel point, je vous en prie veuillez me le dire, je n'ai ainsi que M. Morin qu'un seul désir celui de vous satisfaire et d'avoir un vitrail selon vos désirs ? Peu importent les modifications, je me charge de tout et vous n'aurez à faire aucun sacrifice et d'aucun genre.

Peut-être désirez-vous placer dans le ciel tel personnage, par exemple l'Évêque qui a été tué aux Carmes ? Dites-le et on l'y pourra mettre ?

Dans les cas où rien ne s'opposerait à la pose de vitrail avant la décision de Rome, si cette décision était favorable à la cause Quendeville, il me semble que l'artiste pourrait disposer les images de façon à pouvoir reprendre le morceau et d'y introduire une légende (i.e. le Père a été béatifié par P. en). Voilà une question qu'il est bon de prévoir et d'étudier. Il me semble aussi, suis-je dans l'erreur, de les bienheureux n'ont pas droit au nombre des Saints?

Vous m'avez dit, mon Père, que vous étiez à notre disposition. Dans ces conditions, je vous saurais gré de bien vouloir activer les choses, pour qu'elles marchent. N'oubliez pas que j'ai 86 ans et notre peintre 70 ans. J'ai reçu le carton grandeur d'exécution d'un second vitrail qui est de l'avis de tous très parfait. J'ai hâte d'avoir les quatre dans les mêmes conditions, alors le verrier pourra se mettre à l'œuvre.

Je me demande toujours si l'abbé Grande a maintenu dans son rapport à Rome que le Père Quendeville avait été trahi et livré par son ancien élève ou pas? Ceci est très important à savoir pour le mettre ou ne pas mettre dans la légende.

Dans l'espérance d'une réponse prompte, veuillez, me croire, mon Révérend Père,

Votre très respectueusement dévoué

Henri Bruneau
ch.

Champfleur Sarthe † 2. 12. 43.

Mon Vénéré Père,

Êtes-vous reparti pour Lyon? Vous m'avez écrit à votre retour, me disant que vous étiez prêt à correspondre avec moi, c'est ce que j'ai fait le jour même ou le lendemain. Depuis j'ai reçu de votre part la maquette de vitrail Queudeville, mais rien autre.

Depuis ce temps assez long et que, en raison de mon âge, je trouve trop long et très nuisible à tous les intérêts en jeu, car non seulement les vitraux sont payés depuis août, mais il y a plus de 70 000 f de trouvés pour les nouvelles cloches.

Je vous en conjure, mon Vénéré Père, veuillez cesser ce silence qui m'est tout particulièrement pénible, parceque je me demande, sans pouvoir y répondre, en quoi j'ai pu vous manquer?

Si je vous ai manqué involontairement, veuillez me la dire et me pardonner et me croire.

Votre très respectueusement dévoué

Henri Bruneau

Chan. Sup. des Franciscaines
de Champfleur, Sarthe

Champfleur † 14.12.49.

Mon bien cher Père,

La poste m'apporte votre lettre que je reçois avec beaucoup de satisfaction et de reconnaissance. Je vois que votre situation n'est pas seulement honorable, mais qu'elle vous oblige à de multiples travaux et à de nombreux voyages et déplacements.

Pour l'instant, mes 86 ans ne m'empêchent pas d'être chargé de la Paroisse et de la Communauté; notre vieil économe paralysé de tout le côté gauche est maintenant dans l'impossibilité de faire son service.

J'ai bien l'ancien Archiprêtre de Notre-Dame d'Alençon, qui est retiré ici et malade, il a beaucoup de peine à donner la Sainte Communion à nos Sœurs.

A la Messe, on ne peut me donner un Baptême que le Dimanche, il en sera ainsi jusqu'à la Toussaint ou jusqu'au mois d'octobre, où l'on pourra nous tirer d'affaire.

Le plus difficile est de trouver un prêtre pour les enterrements et pour le mariage et surtout pour le visite et le soin des malades.

Je puis encore dire ma messe chez moi et assurer l'Instruction Religieuse à nos Sœurs tous les quinze jours.

C'est moi à mon tour qui vais vous demander de bien vouloir attendre, pour que je vous prie mettre tous les documents relatifs au

au Père de Quendeville curé de Coulans. Mon homme, qui me résumait l'État Civil de Coulans pendant ses 21 ans de curé, vient de perdre sa femme il y a cinq jours, va être arrêté un certain temps. Avant que les vitraux soient faits et posés après la fin de la guerre, il est probable que l'inauguration n'aura pas lieu d'ici 2 ans, d'autant que le curé quête en ce moment pour remplacer les deux cloches actuelles par 4 nouvelles et que sa souscription est actuellement en très bonne voie, il a plus de 80 000 f n'est qu'à la moitié de sa quête, sans avoir encore la souscription de deux châtelains importants.

Etant chargé en grande partie du ravitaillement, je ne puis guère actuellement me charger d'autre chose, avec les autres embarras que je vous signale.

Je compte sur vous pour me faire cet article à la gloire du Père Quendeville, je vous procurerai les renseignements recueillis et tout - je l'espère - pourra contribuer à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

Je n'écris plus dans La Province du Maine que j'avais fondée avec l'abbé Ledru et le Cardinal Dubois, il y a 50 ans. J'ai encore un dernier tirage à part que je vous adresse et qui est plus ou moins édifiant, je l'ai publié à la suite des fêtes de Reims.

Encore une fois merci, pour le présent et pour l'avenir et je vous demeure :

Très respectueusement dévoué

Henri Bruneau

chan.

Champfleur Sarthe 22.2.44.

Mon Révérend Père,

Le carton grandeur d'exécution m'a été adressé par notre Peintre Henry Morin et nous a donné à tous entière satisfaction. Il a profité pour corriger la tête du Cardinal de Boisville d'après vos indications et si plus tard nous avons la bonne fortune que le Père Queudeville soit placé par Rome au nombre des Bienheureux, il suffira d'envoyer au peintre verrier le panneau de la guillotine sur laquelle on dira que le Saint Père — a placé le P. Queudeville au nombre des bienheureux — ainsi tout est prévu.

Ce panneau grandeur nature ne porte pas de couleur, il est surtout destiné au peintre verrier, tous les plombs y sont indiqués et les principales lignes.

Je l'ai adressé à M. l'abbé Culerque curé de Coulans-sur-Gée Sarthe.

Si vous désiriez voir ce carton, il faudrait lui écrire immédiatement de vous l'adresser, autrement à partir de samedi prochain au soir, le curé ne serait plus là il est obligé d'aller au devant de son successeur je ne sais quand il reviendra car il faut le déménager,

l'établir dans une maison de retraite etc etc toutes choses qui demandent du temps, pendant lequel Coulans sera servi par des voisins ou des étrangers, qu'on ne peut charger de vous adresser les cartons.

Donc si M. Cuberguè n'a rien de vous samedi, dans la soirée il adressera le carton au facteur M. Bernard Campin, vitraux, 2 Impasse du Cheval Blanc à Chartres E. et L.

Quand on travaillera à ce vitrail, si je suis bien renseigné, je vous le ferai savoir et vous pourrez alors, si la chose vous est agréable, le voir sur place à Chartres en voie d'exécution.

Le curé de Coulans me dit dans sa lettre: j'ai exposé dimanche le carton dans mon Eglise à l'admiration des fidèles.

Je viens de recevoir également la maquette du très grand vitrail, vraiment nous avons un peintre qui n'est pas le premier venu.

Je n'oublie point les documents pour la notice que vous nous ferez plus tard, actuellement je suis débordé par le travail de la paroisse et de la communauté.

Veuillez me croire,

Mon bien Révérend Père,

Votre très respectueusement dévoué

Henri Bruneau chez les Franciscaines

Chem. de Champfleur Sarthe

PAROISSE DE COULANS-SUR-GÉE

ABBÉ HENRI CULERGUÉ

C. C. 482-11 RENNES

TÉL. 7

LE 30 octobre 1945

Mon Révérend Père,

Je vous écris à une adresse obtenue en 1943. Veuillez m'excuser s'il y a erreur. J'aurais voulu écrire à votre Supérieur Général ou à votre Procureur général, mais j'ignore leur adresse.

En 1943, je vous avais envoyé la maquette d'un vitrail rappelant le souvenir d'un ancien curé de Coulans, le P. Germain Lecuedeville, martyr pour la foi sous la Révolution. Mon lointain prédécesseur était oratorien. Je sais que sa cause est étudiée à Rome.

Je suis heureux de vous le faire savoir, le vitrail, montrant le P. Lecuedeville montant à l'échafaud, accompagné devant le Père éternel des prières de S. Martin, de S. Philippe de Néri, de S. Germain et du Cardinal de Bérulle, ainsi que de son Ange gardien, ce vitrail, dis-je, est posé dans mon église.

Le dimanche de la Passion, 7 avril 1946, S. E. Mgr Grente, notre évêque, viendra le bénir, ainsi que quatre autres vitraux; le même jour, il "baptisera" quatre

cloches nouvelles.

C'est donc pour moi un devoir d'inviter votre Congrégation à bien vouloir prendre part à cette solennité qui l'intéresse tout particulièrement ; je vous prie de demander à vos Supérieurs de bien vouloir, s'ils ne peuvent être présents, déléguer un membre (ou plusieurs) de l'Oratoire ; peut-être la Grand'Messe pourrait être célébrée par l'un d'eux, en souvenir du temps où l'un de votre Société avait la charge de la paroisse.

J'oubliais de vous le dire, le vitrail (ainsi que les autres vitraux nouveaux) a été dessiné par M. Morin, de Versailles, et exécuté par M. Campin, peintre-verrier à Chartres. Ces vitraux sont très beaux : dessin de la meilleure école, vitraux semblables à ceux du XIIIe siècle au coloris très chaud et lumineux.

Daignez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments respectueux en votre Seigneur,

Henri Culerges
ptre

M. Malliavin
publiciste
9 Rue Ampère
Le Verreux

P. Guentterville

(?) Quenderville

Le P. Germain de Quenderville

---

arrêté le 10 juillet 1794
(22 Mess. An II)
par Lévasseur (député de la Sarthe)
incarcéré au Luxembourg

- voir carton W. 411. dossier 945

Dom Piolin. Histoire Eglise du Mans pendant la Révolution. in-8°
[LK³ 269.]

L'acte d'accusation, dressé par Antoine Quentin Fouquier, accusateur public du Tribunal Révolutionnaire leur imputait d'avoir comploté "l'assassinat des concierges et gardiens de la Maison d'arrêt, l'assassinat des membres des Comité de Salut Public et de Sureté Générale, des patriotes qui se sont voués avec le plus de courage et d'énergie à découvrir les conspirateurs et à en purger le sol de la liberté, enfin la Dissolution de la Représentation nationale et le rétablissement de la Monarchie, le despotisme, le fanatisme, l'athéisme et le fédéralisme."

Condamnés conformément aux article 4, 5, 6 et 7 de la loi du vingt deux Prairial an II.

Affaire Dorival, Vattier, Verdure et autres. Conspiration du Luxembourg, troisième fournée.

Procès-verbal d'exécution de mort

Pour l'exécution du jugement rendu par le tribunal (révolutionnaire) ce jourd'hui (22 Messidor an II) contre Jean Baptiste Dorival et 37 autres qui ont été condamnés à la peine de mort ... conduits sur la place de Vincennes où ils ont subi la peine de mort, à ~~sept~~ six heures de relevée.

N° 13 Germain Quenderville, 62 ans né à Caen, dépt du Calvados, ex-prêtre de l'oratoire, demt au collège de Guilly, arrêté le 16 Brumaire;

Sont-ils convaincus de s'être déclarés ennemis du peuple en conspirant contre la liberté la sureté du peuple, provoquant par la révolte des prisons, par l'assassinat et tous les moyens possibles, la dissolution de la Représentation Nationale, le rétablissement de la Royauté et de tout autre pouvoir tyrannique ?

La décla-

La déclaration du juré est affirmative sur les 6 questions ci-dessus, excepté celles concernant (9 accusés) pour lesquels elle est négative ce vingt-deux messidor l'an deuxième de la République française une et indivisible

– L'interrogatoire de Queudeville est ainsi rapporté*:

" 10e accusé

" Queudeville a dit ignorer les conspirations parce qu'il ne sortait pas de sa chambre.

" Le Président. C'est bon. Les jurés décideront de ta moralité et feront bien attention que tu es exprêtre oratorien. "

---

* dans un rapport adressé le 13 thermidor suivant par le citoyen Martin, l'un des neuf accusés acquittés, et qui se trouvait encore détenu à la prison du Luxembourg.

Champfleur, Sarthe † 27.8.43.

Mon bien Révérend Père,

Tout d'abord, je viens vous dire combien je vous suis reconnaissant de m'avoir répondu si tôt, par une si bonne lettre, qui m'éclaire et me fait espérer de féconds résultats.

J'ai écrit hier au curé de Coulans, chez qui était la maquette du Vitrail Queudeville, en insistant pour qu'il vous l'envoie immédiatement aujourd'hui, pour que vous puissiez la recevoir demain samedi; ajoutant que vous partez à Lyon pour un mois, j'espère donc que vous la recevez en même temps que cette lettre.

La maquette représente le Père au moment où il va être poussé sur la planche fatale, donc en chemise, c'était ainsi je crois que tous les condamnés se présentaient à la mort et d'ailleurs ils étaient loin de garder tel vêtement qui trouvé chez eux aurait été suffisant pour les conduire au supplice. Ceci soit dit pour la vérité historique. Mais si l'Oratoire préfère une maquette différente, je n'y mettrai aucun obstacle et je suis persuadé que le peintre se fera un devoir de vous satisfaire. La chose vous sera d'autant plus facile que vous pourrez le voir facilement. Mr Henry Morin, Artiste peintre, demeure 18 bis rue Sainte Victoire, à Versailles S et O. Vous verrez qu'il y a deux étages dans ce vitrail, pour répondre à l'organisation de tous les autres de la nef, les deux anciens et les trois nouveaux. Nous avons mis dans celui du Père Queudeville le cardinal supérieur de l'Oratoire de France qui n'est pas béatifié, St Philippe Néry et ses Sts Patrons etc, tout cela pourra être changé à votre goût, sauf l'ordonnance générale un peu commandée par les vitraux voisins.

Il est bien convenu que les vitraux ne seront pas placés avant la fin de la guerre de peur des bombes, seront-ils mêmes finis, c'est douteux, car actuellement il manque tant de choses! Quand bien même les sages lenteurs de Rome se feraient attendre, on ne placerait pas le vitrail avant la décision de Rome pour ou contre. Le vitrail sera gardé dans sa caisse. D'ailleurs comme vitrail historique je ne crois

que a soit une difficulté.

Vous pourrez mieux réfléchir ainsi que le Père Brillet, après avoir vu la maquette et finalement trancher la chose à votre retour à Paris. Espérons que M. Morin ne nous laissera pas avant d'avoir terminé tout son travail.

L'important pour nous est d'être bien fixés sur la maquette déterminée ne varietur, pour que Morin puisse la peindre en grandeur d'exécution.

Il est un point aussi qu'il ne faut pas oublier, ce sont les armes de l'Oratoire qui doivent figurer dans le tympan du vitrail, je ne sais pas si vous en avez et ne les connais pas ?

Je suis enchanté de savoir que vous achevez la notice, qui se trouve presque déjà composée. Mais puisque vous êtes valide et que les voyages sont un peu dans votre fonction, qui vous empêche de venir à Champfleur et même à Coulans ? Pour ici, je serai très heureux de vous offrir l'hospitalité pendant quelques jours et dans quelques conversations ce serait beaucoup plus facile à mettre au point que par lettre.

Votre Père Quendeville a été à Coulans en relations avec le châtelain, un Pasquier, membre du Parlement qui eut le même sort que le Père Quendeville, il a dû voir aussi le fils du Châtelain, qui devait devenir le duc Pasquier, Chancelier de France, qui a laissé des mémoires.

N'oubliez pas toutefois, mon cher Père que je suis dans ma 86e année et que je puis mourir d'un instant à l'autre.

Si je venais à mourir pendant votre voyage, vous deviez vous adresser à l'abbé René Baret, qui en même temps qu'il est le Secrétaire de notre Société La Province du Maine est en même temps directeur du journal hebdomadaire, La Dépêche du Maine, 4 rue de la Paille, Le Mans, c'est là qu'il se trouve le plus souvent le jour.

Veuillez me croire, mon bien Révérend Père,

Votre bien reconnaissant et respectueux serviteur

Henri Bruneau

Chanoine, chez les Franciscaines de Champfleur, Sarthe.

Champfleur, Sarthe. † 22. 8. 49.

Mon Révérend Père,

Je cherchais sans pouvoir les trouver les adresses des Supérieurs de l'Oratoire, M^r l'abbé René Barret, main élève des Carmes m'a donné l'adresse de bibliothécaire de l'Institut Catholique et grâce M. Rouziès, je commence à y voir un peu plus clair.

Je suis originaire de Coulans, paroisse de la Sarthe, qui a eu pour curé de 1790 à 1791 le Père Germain Quendeville qui porta sa tête sur l'échafaud à Paris en 1794. Je m'occupe de faits historiques et me suis intéressé dès ma jeunesse à l'histoire de mon pays natal, le Père Quendeville ne m'est donc pas inconnu. J'ai écrit la semaine dernière une longue lettre à ce sujet au Révérend Père Brillet, qui me dit son et notre voisin de demeure, mais en raison de ses nombreuses occupations ne pourra peut-être pas me répondre. Je vous demande d'avoir la charité de vouloir bien le faire à sa place, par lettre qu'il voudra bien vous communiquer, vous renseignera à la fois sur ma personne et sur les objets de ma demande.

Monseigneur Batiffol, à qui j'avais écrit relativement au buste du Père de Quendeville, que M. Rouziès me disait être dans la chapelle de Juilly me répond que le Père n'était pas français et que le buste était celui de l'Archevêque d'Arles. Autrefois j'avais écrit à ce sujet à notre Père Ingold pour savoir s'il n'existait pas un portrait ou une effigie quelconque du Père Quendeville et il m'avait répondu négativement. Le fait de la préparation de ma cause a-t-il fait découvrir ici ou là quelque indication qui me serait fort utile?

Non seulement j'ai le projet de faire faire un vitrail pour l'Eglise de Coulans, mais nous en sommes à la réalisation, vous ne sauriez trop le recommander à nos confrères, tous les quatre vitraux qui manquent dans la nef de l'Eglise

de Toulans sont commandés, certains sont même dessinés en grandeur d'exécution, le vitrail seul du Père Quendeville est en retard, la maquette est prête depuis plus de deux mois, mais j'ai été mis en retard par le manque d'adresse et par des manques de réponses. Faisant un vitrail qui me coûte 11 000 f, je voulais qu'il fut agréé par l'Oratoire, c'est pour cela que je vous prie de bien vouloir vous en occuper. Si ma proposition ne vous est pas désagréable, dès que j'aurai reçu votre réponse, immédiatement j'écrirai au curé de Toulans de vous envoyer la maquette, que vous pourrez étudier, montrer à vos confrères et critiquer s'il y a lieu.

Le peintre, M. Henry Morin, que je connais depuis longtemps et que j'ai déjà utilisé pour des tapisseries, demeure maintenant à Versailles, 18 bis rue Sainte Victoire, vous pourrez même vous entendre avec lui, à voir, je sais qu'il fera tout son possible pour vous satisfaire. Nous sommes obligés de suivre certaines règles, pour qu'il y ait suite et ordre dans l'ensemble de nos vitraux, j'ai indiqué certains personnages qui figurent dans le ciel du vitrail, mais si vous en préférez d'autres, il sera chose facile de les changer. Bien entendu tout ce qui sera décidé entre vous sera soumis au Père Brillet.

Aussitôt que les modifications auront été établies, M. Morin fera sa peinture de la grandeur du vitrail, M. Morin a 70 ans, il est donc utile qu'on se presse, afin qu'il puisse avant de disparaître terminer son oeuvre en ce qui concerne tous nos vitraux.

Veuillez, mon Révérend Père m'excuser de vous charger de travail, j'ai l'espérance que le Père Quendeville vous en tiendra compte auprès de Dieu.

Pour l'Article à préparer, nous en reparlerons mais c'est l'étude de la maquette qui presse beaucoup pour l'instant. Les vitraux ne seront posés qu'après la guerre de crainte des bombes.

Très respectueusement dévoué

Henri Brancan

Chanoine chez les Franciscaines de Champfleur, Sarthe

Champfleur Sarthe
chez les Franciscaines

† 8. 8. 43.

Mon Très Révérend Père,

Comme je suis un inconnu pour vous, permettez-moi de me présenter ! Je suis chanoine prébendé du Mans depuis plus de 40 ans et chanoine titulaire depuis 25 ans mais comme mes infirmités et mon âge ne me permettent plus d'assister aux offices du chœur à la cathédrale du Mans, je suis depuis 8 ans ici dans une maison de cloîtrées dont je suis le Supérieur depuis 42 ans et où, pour renflouer cette maison j'ai établi dès le principe un atelier de tapisserie de haute-lisse comme aux Gobelins, le seul d'ailleurs en France, avec un atelier de rentraiture, qui me donnent l'un et l'autre beaucoup de satisfaction artistique. Possédant heureusement ma tête, je puis dire la sainte messe tous les jours, donner les Instructions aux religieuses tous les 15 jours et m'occuper, chose assez compliquée en ce moment, de ravitaillement.

Je suis originaire de Coulans, paroisse de notre diocèse où fut ~~[illegible]~~ autrefois curé un des vôtres, le Père Germain Queudeville, Oratorien de 1770 à 1791, refusa le serment et porta sa tête sur l'échafaud à Paris en 1794.

Très lié par ma famille avec Dom Guéranger, je désirais entrer à Solesmes, aussi dès ma jeunesse, je fus incliné à diriger mes études à la fois sur les langues anciennes et sur l'histoire locale. Dès ma présence au Petit Séminaire j'étudiais l'histoire de mon pays natal et nécessairement la révolution. J'étais déjà plus ou moins en communion d'idées avec votre Père Queudeville et un prêtre de la Vendée, un abbé Courgeon de la Pannière, qui ayant suivi l'armée catholique, se cacha à Coulans à son passage et y resta tout le reste de cette époque troublée, au grand avantage de mes compatriotes. Au Concordat il rentra dans sa cure de La Chapelle Saint Florent, après avoir fait beaucoup de bien à 10 lieues à la ronde. Pour ce qui est du Père Queudeville j'ai cherché à être en rapport avec les vôtres et j'ai correspondu avec votre Père Ingold.

Mais l'homme s'agite et Dieu le mène, il ne me voulait point à Solesmes. Les expulsions des Moines furent d'abord un obstacle, Dom Couturier me conseilla d'attendre quelques années, puis j'eus des épreuves de santé, mon médecin me défendit d'entrer à Solesmes, l'Administration Diocésaine me plaça Missionnaire Diocésain à Notre-Dame du Chêne, à 5 kil. de Solesmes et cinq ans après, à un moment où j'eus l'influenza, un autre docteur me déclara tuberculeux. Je voulais me retirer dans ma famille pour me préparer à la mort, quand Mgr Labouré me força à accepter le vicariat de la cathédrale. C'est lui qui vit le mieux mon avenir, car malgré les prévisions fausses de la faculté et les tubercules, je suis depuis le 30 juin dernier dans ma 86e année.

Pendant 13 ans vicaire, surchargé de travail et d'œuvres, secrétaire du Comité catholique au moment de la séparation et été obligé d'établir mes religieuses en Espagne, j'ai dû mettre en sommeil plus ou moins l'histoire locale. Toutefois il y a 50 ans pour faire vivre un cercle de jeunes gens dont j'avais la charge avec un abbé Ledru et l'abbé Dubois vicaire à N.D. de la Couture — le futur Cardinal Dubois j'avais fondé La Province-du-Maine, revue mensuelle d'histoire locale, qui continue toujours ses publications.

Dans la mesure du possible, j'ai continué mes études sur Coulans. Quand dans les dernières années du 19e siècle, la nef de l'Eglise fut reconstruite, j'y fis placer un Vitrail ainsi libellé : Comment Martin Berruyer ancien curé de céans devenu Evêque du Mans hasta par ses escrits la réhabilitation solennelle de Jeanne d'Arc à Rouen.

Mon vitrail était bon et je disais à mes compatriotes : je vous ai donné l'exemple, faites comme moi, je vous indiquerai des sujets historiques. Malheureusement je ne fus pas suivi, sauf à la mort de Mgr Mélisson, qui fut évêque de Blois et qui lui-même avait été pendant huit ans curé de Coulans. Son vitrail fut inauguré par le cardinal Dubois peut être un mois avant sa mort si rapide.

Je continuais mes études avec très peu de temps devant moi et j'étais résolu à les laisser inachevées entre les mains de l'abbé René Basset ancien élève du cardinal Baudrillard qui a le feu sacré et qui continue dans la belle demeure donnée par le cardinal Dubois la publication de notre revue La-Province-du-Maine.

La lettre d'un vieil ami, très entendu en très beaux vitraux, M. Julien Chappée, m'a fait sortir de ma torpeur, lorsqu'elle me fit savoir qu'il avait mis la main sur un bon verrier, qui utilisait les cartons de Henry Marin, un peintre que j'avais utilisé avec fruit pour des cartons de tapisserie. Immédiatement je songeai à me mettre en tête de payer un vitrail à la mémoire de Germain Quidevet[?], curé de Toulon.

Ignorant votre adresse, et le cardinal Baudrillart m'ayant dit autrefois de m'adresser à Mgr Bourrasu[?], c'est ce que je fis. La réponse ci-jointe de Mgr Orleans[?] était très favorable et remplie de promesses, je m'entendis donc avec le curé de Toulon quelque peu béotien et en peu de temps nous sommes arrivés à obtenir les 70 000 francs nécessaires pour payer les quatre vitraux qui restent dans la nef à terminer, 3 comme le mien et le 4e beaucoup plus grand, qui se trouve au-dessus de la porte principale et du style flamboyant.

Depuis la bonne lettre de Mgr Bourrasu[?], je lui ai écrit deux fois, lui demandant s'il avait reçu des réponses à ses demandes, s'il pouvait m'indiquer un correspondant, lui indiquant que j'étais en possession de la maquette du vitrail et prêt à la lui adresser? Peines inutiles, il demeure toujours muet comme une carpe. Ce silence est très fâcheux car il nous a fait perdre plusieurs mois, à mon âge je puis mourir d'un jour à l'autre. M. Marin mon peintre a 70 ans et peut nous manquer par suite de ces retardements. Je me demandais donc à quel saint me vouer quand l'abbé Bozet[?] ne connaissant point votre adresse, me donna celle de votre confrère M. le Bibliothécaire des Carmes. Mr Rouzig[?] me répondit hier de la façon[?] me donnant votre adresse, celle de votre voisin, le Père Bonnardet, et enfin celle de votre Grand[?] Général Mgr Sabatier. J'espère avec cela arriver à quelque chose.

Peut-être vous-même vous demandez-vous où je veux en venir après ces longues explications que je crois nécessaires.

Je trouve que cherchant à tirer de l'oubli un de vos gloires, je dois le faire du consentement de l'Oratoire et de concert avec lui; je regarde ceci comme une chose de haute convenance.

Sachant que vous êtes très occupé par votre charge, je vous demande de m'indiquer un homme de votre droite[?], auquel je pourrai écrire, qui pourra traiter de cette affaire avec moi, en vous renseignant dans les grandes lignes.

Je demande tout d'abord que soit étudiée la maquette qui attend depuis un mois, qu'on dise ce que l'on désire. Notre peintre se prêtera à vos désirs dans la mesure du possible. Tout

d'abord, il me semble désirable, puisque mon correspondant me dit qu'à Juilly on a fait faire un buste du Père Queudeville, nous puissions avoir une photo, pour que le peintre puisse si possible s'inspirer des mêmes traits pour réaliser quelque chose de semblable. Peut-être même serait-il possible d'acheter un exemplaire de ce buste pour Coulans ?

Quand l'Oratoire aura dit son dernier mot sur la maquette, alors Morin fera sa peinture en grandeur d'exécution mais alors il n'y aura plus à y revenir, ce sera comme pour le bon à tirer de l'imprimerie !

La seconde chose que je désire après l'étude de la maquette et qui peut se préparer simultanément est une étude sérieuse publiée sur le Père de Queudeville. Je désire et avis en cela avoir raison qu'elle soit l'oeuvre de l'Oratoire. Si je m'en tiens aux réponses assez anciennes que je possède des vôtres, vous aviez alors peu. Mais l'abbé Grente, qui est venu me voir au Mans, a dû augmenter sensiblement votre avoir, en préparant les documents nécessaires à la cause de la béatification, c'est pour cela qu'ils sont désirables.

Quoiqu'il en soit, j'ai fait faire une étude des registres de l'Etat civil de Coulans pendant la présence du Père à sa cure et suis prêt à communiquer certaines pièces de la Fabrique si l'on veut bien s'engager à me les rendre. J'ai des renseignements donnés par un curé qui fut à Coulans plus de 40 ans, après la révolution, y fut vicaire de l'abbé Domède, lequel était avant la révolution principal du collège et avant vicaire du Père Queudeville. Enfin j'indiquerai certain passage de Mémoires du Duc Pasquier qui dans sa jeunesse a du voir à Coulans le Père de Queudeville, sa famille possédant alors et encore de nos jours le château principal de Coulans. Enfin je possède un tirage à part publié à Bayeux en 1913 par un prêtre parent du Père de Queudeville et extrait des Mémoires de la Société de Sciences de Bayeux. Je crois qu'avec tout cela on pourra donner quelque chose de convenable. Je demande que cette étude soit publiée dans notre revue La Province du Maine. Si alors je suis mort, ce qui peut fort bien arriver, on pourra s'adresser à l'abbé Baret Directeur en même temps de la Dépêche du Maine, journal hebdomadaire, rue de la Paille, le Mans. L'adresse de la Maison du Cardinal où il va tous les jours est : Société de la Province du Maine, 26 rue des Chanoines, Le Mans, Sarthe.

Je vous demande pardon, Mon Très Révérend Père, de ce très long pensum et demeure

Votre très respectueusement dévoué

Henri Bruneau chez les Franciscaines de Champfleur, Sarthe.

Chanoine

Evêché
d'Orléans -
Y C/m-s

Orléans, le 30 Janvier 1913.

Monsieur le Chanoine,

Je me suis beaucoup intéressé à la cause de Germain Aucendeville et je suis trop heureux de trouver en vous celui qui m'aiderait à réveiller une mémoire oubliée et cependant digne de toute vénération.

Je n'ai pas à Orléans la correspondance qui fut échangée avec Monsieur l'Abbé Grente, qui était officiellement chargé, au diocèse de Paris, de l'information de la cause des Pères victimes de la révolution.

Peut être, le Révérend Père Bonnardet, qui est l'historiographe de l'Oratoire, possède-t-il quelque document? Je lui en écris aujourd'hui même.

Monsieur l'Abbé Grente est mort il y a quelques années. Je saurai par l'Archiviste de Paris, en quelles mains il a laissé ses dossiers. Je vous tiendrai donc au courant.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, mes sincères remerciements et l'expression de mon religieux et tout dévoué respect.

+ J. Marie Courcoux
Evêque d'Orléans

Monsieur le Chanoine Henri Brunau
Communauté des Franciscaines
Champfleur (Sarthe)

58e année 7 NOVEMBRE 1920 N° 50

SOMMAIRE :

I. **Pages de couverture** : *Offices ordinaires. — Adoration. — Conciones. — Offices extraordinaires. — Œuvres diocésaines : Enseignement chrétien, Souscription pour la chapelle Jeanne d'Arc. Œuvre des Séminaires. — Association de N.-D. de Salut et Ligue de l'Ave Maria. — Denier du Culte : Trésoreries de Château-du-Loir et de La Chartre.*

II. **Bulletin du Diocèse** : *Communiqué de Monseigneur l'Evêque. — Réceptions. — Examens des jeunes prêtres. — Monument Léon-Bollée. — Installation du nouveau curé de N.-D. de la Couture. — Vente de charité au profit des écoles libres de N.-D. du Pré. — Œuvre de secours aux églises dévastées. — Œuvre apostolique.*

III. Les Martyrs du tribunal révolutionnaire de Paris.

IV. Le relèvement national.

BULLETIN DU DIOCÈSE

Fête du 11 Novembre

Communiqué de Monseigneur l'Evêque

Le 11 novembre est une date heureuse, pour rassembler dans un élan patriotique tous les Français. Anniversaire de l'armistice ; jour si souhaité de la victoire et de la délivrance ; cinquantenaire de la République ; fête de saint Martin, apôtre des Gaules et l'un des patrons de notre pays, quel faisceau d'événements, capables de susciter une commémoration unanime ! N'est-ce pas, en résumé, « la fête du relèvement national, à laquelle tous peuvent s'associer sans arrière-pensée, sans rien sacrifier de leurs convictions personnelles, dans un sentiment d'union sacrée (1) ».

Nous engageons donc les fidèles du diocèse à prendre part à ces fêtes et Nous leur en donnerons l'exemple.

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1920.

Le 11 Novembre, une cérémonie solennelle, présidée par Nous, sera célébrée à 10 heures et demie, en Notre Eglise cathédrale. Elle comportera une messe d'actions de grâces, une absoute pour les morts de la guerre, et le *Te Deum*.

Nous invitons toutes les autorités à y prendre part, ainsi que les Associations de mutilés et anciens combattants et les familles des morts, auxquelles des places seront réservées.

Cette cérémonie de la Cathédrale sera unique pour la ville du Mans. Nous prescrivons qu'elle ait lieu aussi dans toutes les paroisses du diocèse (à l'église principale seulement) et avec les mêmes invitations.

Messieurs les Curés, chargés de deux paroisses, voudront bien assurer, l'après-midi, dans la seconde paroisse, une absoute et le *Te Deum*, et y convoquer les autorités, les combattants et les familles des morts.

La veille du 11 Novembre, à l'*Angelus* du soir, une sonnerie de toutes les cloches annoncera la fête de la patrie.

Les sociétés apporteront leurs drapeaux. Ils symboliseront pour nous, ceux que nous rend l'Allemagne, et dont le glorieux défilé dans les rues de Paris provoquera tant d'acclamations émues.

Mais, plus que tous les autres encore, s'affirmera, durant cette fête commémorative, le souvenir de nos chers défunts. Le recul, qui grandit leur mémoire, ne peut l'estomper. Leur voix lointaine doit rester assez éloquente pour exiger de nos gouvernants la ferme observance d'un traité que mérita le sacrifice de leur vie, et pour prêcher, sans contradicteurs, la concorde et l'esprit d'abnégation, nécessaires à la guérison de la France.

† Georges,
Evêque du Mans.

Réceptions. — Monseigneur recevra le vendredi 12 novembre, de 2 heures à 4 heures.

Examens des jeunes prêtres. — Les examens des jeunes prêtres auront lieu au Grand Séminaire, les mardi 9 et mercredi 10 novembre. Ils commenceront le matin à 9 heures précises, l'après-midi à 14 heures.

Les prêtres convoqués pour cet examen, trouveront, à la conciergerie, la désignation du bureau où ils devront se rendre. A moins d'indication contraire de leur part, ils recevront au Grand Séminaire l'hospitalité du repas de midi.

Monument Léon-Bollée. Chaire de la Cathédrale. — Pour répondre à l'invitation qui lui avait été adressée par les autorités officielles, Monseigneur l'Evêque s'est fait un plaisir d'assister, dimanche l'après-midi, à l'inauguration du monument Léon-Bollée, présidée par M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics.

Sa Grandeur était heureuse de s'associer au juste hommage rendu par la ville du Mans à cet inventeur-constructeur, dont les divers orateurs ont mis en relief le talent et les services.

Dans le *Pays Sarthois*, M. Robert Triger terminait ainsi son bel article sur Léon Bollée : « Mieux encore que par des œuvres maté-

rielles, Mme Léon Bollée fait vivre la mémoire de son mari par son inépuisable générosité, par l'appui qu'elle donne sans compter à toutes les œuvres charitables, scientifiques ou artistiques de la ville du Mans, par l'intérêt qu'elle témoigne à tous les travailleurs ; nobles exemples, dont ses jeunes enfants n'auront qu'à s'inspirer plus tard pour maintenir la grande réputation de leur nom. »

Nous pouvons attester aussi cette munificence. Car, sans parler de diverses libéralités à des œuvres religieuses, Mme Léon Bollée, comprenant que toute gloire humaine est fragile, qui ne remonte pas à Dieu, a voulu que ses enfants offrissent, en souvenir de leur père, une chaire à la cathédrale, et digne de la nef.

L'installation du nouveau curé de N. D. de la Couture. — La liturgie catholique a quelquefois modifié les dispositions des anciens rites de l'Eglise : elle a pu ajouter quelques constructions nouvelles pour s'accommoder aux changements survenus dans les mœurs, mais dans ces transformations aucune des formes anciennes ne s'est perdue, et dans le renouveau actuel où tombent, hélas! tant de merveilleuses traditions, l'Eglise conserve seule le monopole des pompes magnifiques et des grandioses cérémonies dont elle sait accompagner tous nos pas sur la terre.

Nos paroissiens de N.-D. de la Couture, si gâtés déjà par les offices qui se déroulent merveilleusement dans leur vieille Abbatiale, au son des anciennes cantilènes, ont pu, dimanche dernier, savourer avec bonheur les rites solennels de l'installation de leur archiprêtre. Grâce à l'heureuse disposition du chœur de leur église, ils ont pu suivre dans tous ses détails les formes majestueuses de cette cérémonie et les rites impeccables d'une grand'messe liturgique. Puis, le souvenir douloureux qui souvent accompagne l'installation d'un nouveau curé n'existait pas ici. Mgr Mignon ne quitte notre paroisse que pour emporter dans sa charge de Vicaire Général notre meilleur souvenir et notre plus sincère affection.

Dans le majestueux décor de nos vieilles murailles grises dont la patine austère avait été recouverte par les antiques tapisseries, Monseigneur l'Evêque présidait. Sa présence soulignait la part qu'il voulait prendre au bonheur de cette foule, en présentant lui-même le prêtre que ses hautes qualités et ses vertus sacerdotales désignaient pour être de Mgr Mignon le meilleur successeur.

A dix heures, sous le porche déjà envahi par la foule, Monseigneur était reçu par le clergé de la paroisse environné lui-même des hauts dignitaires du clergé. Après l'invocation à l'Esprit-Saint, Sa Grandeur indiqua en termes délicats et élevés les raisons qui lui avaient fait désigner M. l'abbé Daumas pour le poste choisi de curé de la Couture, et, après avoir reçu ses serments de fidélité, Elle tint à le conduire elle-même au tabernacle pour l'en instituer le gardien, au confessionnal pour lui indiquer ses devoirs de père, et au grand portail pour lui montrer qu'il serait désormais le chef spirituel des fidèles et du temple. Puis, c'est dans un impressionnant silence que fut écoutée par tous la première instruction de notre nouvel archiprêtre ! « N'ayant accepté que par obéissance, nous

dit-il, la tâche de diriger cette belle paroisse, je laisse parler mon âme dans toute la sincérité des sentiments qui l'oppressent et qui atténuent hélas ! l'émotion pourtant si profonde que j'ai de la revoir. » Puis, jetant un regard sur les années passées au Séminaire, où « travaillant à l'œuvre silencieuse mais combien consolante » de la formation des séminaristes : « Je ne puis, nous dit-il, que méditer ces mots de la Bienheureuse Marie-Madeleine Postel : « C'est Dieu qui nous envoie, il est assez bon ouvrier pour faire son ouvrage avec tous les outils ».

Nous ne pouvons malheureusement reproduire ici que le souvenir de cette instruction où notre nouveau curé — à la figure énergique et douce à la fois — sut se faire écouter dans un merveilleux silence et rendre à ceux qu'il quittait l'amour reporté désormais aux brebis égarées du bercail, aux mourants, aux pauvres, aux petits enfants, aux hommes de bonne volonté. « Faire connaître Dieu et le faire aimer, c'est là toute mon ambition et toute ma prière ».

La grand'messe, célébrée par le nouveau curé, fut magnifiquement chantée aux grandes orgues par la *Schola* qui nous fit entendre, d'une façon absolument impeccable, son audition des plus grandioses solennités. Pendant que sonnaient aux champs les tambours, clairons et fifres de nos deux gymnastiques paroissiales, le nouvel élu consacra pour sa nouvelle famille, l'hostie dont il sera désormais le gardien et le défenseur

Le peuple tout entier, qui remplissait l'immense nef, ajouta dans sa prière le souvenir ému de Mgr Mignon à celui de son nouveau pasteur. Sur le recueillement de cette grande foule planait l'image de ceux qui édifièrent autrefois cette belle paroisse, et dont M. Daumas sera, de par la volonté de Dieu, l'heureux successeur.

Et le soir, dans le ciel miraculeux des Elus que l'Eglise magnifie, je me suis surpris à évoquer nos vieux Bénédictins, solennellement conduits deux à deux par les grands Abbés de la Couture, et qui s'inclinaient, en chantant, à la louange de celui qui continuera ici leur œuvre d'amour, les célèbres *Laudes* d'autrefois : *Dilectissimo Domino, optima nostra vota, plaudentis gregis amorem, ad multos annos!*

C. R.

Vente de charité au profit des écoles libres de N.-D. du Pré. — On organise en ce moment, à Notre-Dame du Pré, la vente qui se fait chaque année pour maintenir les Ecoles de la paroisse.

Leur existence devient un problème de jour en jour plus difficile à résoudre, nul n'en peut douter. Mais les catholiques, dont la charité les a soutenues sans se démentir jusqu'à présent, ne voudront pas les abandonner précisément à l'heure où le Congrès diocésain, avec le poids d'une autorité si avertie, leur affirme l'importance et la nécessité de l'enseignement chrétien.

Qu'ils viennent donc nombreux visiter les comptoirs installés au patronage Saint-Joseph, rue des Mûriers, n° 86, et qu'ils achètent sans trop compter. Des vendeuses très actives, dont il faut louer le dévouement infatigable, ont préparé là de séduisantes expositions où voisinent harmonieusement l'utile et l'agréable. Toutes seront

heureuses d'entrer en affaires avec quiconque voudra bien se présenter le mercredi 10, le samedi 13, et le dimanche 14 novembre, de 2 à 6 heures du soir.

Ces dames, ainsi que M. le Curé de Notre-Dame du Pré, recevront avec reconnaissance l'offrande que des personnes empêchées de se rendre à la vente, auront la pensée de leur adresser.

Œuvre de secours aux églises dévastées. — Cette œuvre recommencera à travailler, le lundi 15 novembre prochain, dans son local habituel. 3 bis, rue de la Juiverie (fondation Sainte-Marcelle).

Les personnes charitables qui voudront bien s'intéresser à l'Œuvre sont priées de faire parvenir leurs dons, soit en nature, soit en argent, à Madame la générale Darde, présidente de l'Œuvre dans le diocèse du Mans, 45, rue du Beauverger, Le Mans.

Il est fait appel également aux dames ou jeunes filles, qui auraient quelques loisirs pour venir travailler à l'œuvroir.

Œuvre apostolique. — On est également prié d'assister à la messe qui sera célébrée par M. le chanoine Boudet aux intentions des Associés vivants et défunts de l'Œuvre apostolique, le lundi 8 novembre à 7 heures 1/2, chapelle Sainte-Marie, boulevard Négrier. Allocution par M. le chanoine Boudet, directeur de l'Œuvre.

Les réunions de travail reprendront ce même jour, de 2 heures à 5 heures, 3 bis, rue de la Juiverie (fondation Sainte-Marcelle.)

Association de N.-D. de Salut et Ligue de l'Ave Maria. - Jeudi, fête de Saint Martin et anniversaire de l'armistice, ces deux Œuvres feront célébrer, pour le salut de la France, une messe à la Cathédrale, chapelle de N.-D. du Chevet, à 7 h. Il y aura sermon et salut. Tous les Associés sont instamment priés d'y assister.

LES MARTYRS DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS (1793-94)

Le diocèse du Mans compte parmi les victimes du Tribunal révolutionnaire de Paris deux prêtres qui lui appartiennent par leur naissance ou leurs fonctions : Germain Queudeville, Oratorien au Mans, puis curé de Coulans, et Julien Dervillé, né à Château-du-Loir, de la Compagnie de Jésus.

En nous communiquant les articles du procès de béatification qui les concernent, M. l'abbé Grente, vice-postulateur de la cause, prie les personnes qui posséderaient sur ces vénérables serviteurs de Dieu quelques documents ou correspondances, de vouloir bien les lui faire parvenir à Paris, 252 rue St-Jacques :

Germain QUEUDEVILLE, *Oratorien, puis curé de Coulans.*

Né le 3 mai 1733, à *Caen*, dans la paroisse Saint-Nicolas, Germain Queudeville fit ses humanités et sa philosophie au collège *des Jésuites* de cette ville. Il reçut, le 24 septembre 1752, la tonsure cléricale et les ordres mineurs au palais épiscopal de Bayeux. Après trois années de théologie à l'*Université de Caen*, deux comme acolyte et une comme sous-diacre, il entra au *noviciat de l'Oratoire à Paris*, le 7 novembre 1755.

Le 22 septembre 1756, envoyé au *collège de Beaune* pour la logique (Beaune était un des meilleurs collèges de l'Oratoire), il y passe encore l'année 1757-58 pour la physique.

Le 27 septembre 1758, il vient de Beaune *au Mans* pour la logique (le collège du Mans était réputé pour ses cours de philosophie et de théologie). Il y reste comme physicien pendant l'année 1759-60.

Le 15 février 1760, il obtient la permission de se présenter à l'ordination du *diaconat* au Mans, et, le 2 mai 1760, à l'ordination sacerdotale ; il la reçut le 9 du même mois.

Après être demeuré au Mans, comme second théologien, pendant l'année 1760-61, en septembre 1761, il est envoyé comme philosophe à *Montmorency* pour l'année 1761-62. Montmorency était une maison d'études pour les jeunes Oratoriens sortant du noviciat et n'ayant fait ni leur philosophie, ni leur théologie.

Le 26 février 1762, il devient second directeur au *séminaire de Saint-Magloire* à Paris. Il y professe comme théologien de 1762 à 1766.

Il est second théologien au *collège de Lyon*, pendant l'année 1766-67.

Nommé le 2 octobre 1767 à *Tours* pour les conférences, il est, dès le 2 novembre 1767 envoyé à *Juilly* pour un cours de philosophie aux jeunes confrères, et y continue ses fonctions jusqu'en 17[illegible]9.

Pendant son séjour à Tours, le 23 octobre 1767, Queudeville avait insinué son grade de maître-ès-arts de l'Université de Caen, à l'Eglise du Mans, avec réitération les deux années suivantes. Le Chapitre de la Cathédrale le présenta en effet pour la cure de Coulans qui lui fut conférée par l'Evêque de Grimaldi-Monaco. Depuis le mois de juillet 1770 où il prit possession de cette cure, il l'administra jusqu'au refus du serment constitutionnel. Aucune signature de lui ne paraît plus après le 1er janvier 1791 dans les registres paroissiaux. Dès le 19 mai 1791, Monrocq, curé constitutionnel, est en fonction.

Queudeville s'était retiré à l'Oratoire du Mans. C'est là que lui fut envoyée la décision concernant le traitement qui lui était alloué. Le revenu de sa cure estimé avant 1790, 5007 livres, était réduit à 3251 livres. Mais depuis son remplacement il n'avait plus droit qu'à 500 livres ; sacrifice pécuniaire qui n'arrêtait pas les prêtres fidèles.

En quittant Le Mans, Queudeville se rendit à Paris, puis à Juilly. C'est là que le 23 septembre 1792, il prêta le serment de liberté-égalité comme professeur *émérite* du collège, avec ses anciens confrères restés, à part une exception, fidèles à l'Eglise, et maintenus à la tête de leur établissement.

Lorsque fut décrétée la loi du 20-21 octobre 1793 qui obligeait les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment, bien que fonctionnaires publics, à se présenter au Directoire de leur district pour se faire déporter, Queudeville, âgé de plus de soixante ans, et muni d'un passeport en règle et d'un certificat de civisme, crut devoir obéir et aller se mettre à la disposition des autorités du district du Mans.

Arrivé à Paris, il descend chez un ancien frère de l'Oratoire nommé Delamarre. On a prétendu qu'il alla consulter sur sa situation l'un de ses anciens élèves, Levasseur, député du Mans. Ce qui est certain, c'est que ce dernier l'avait dénoncé le second jour de la 2e décade de vendémaire (3 octobre) au Comité de Sûreté Générale « comme ci-devant curé de Coulans, ayant refusé de prêter serment,

et quitté sa cure..., homme très suspect devant être mis en état d'arrestation. »

Un mercredi du même mois d'octobre, Queudeville enfermé depuis cinq jours, écrit au crayon la pétition suivante: « Aux citoyens membres du Comité de Sûreté Générale : Un vieillard de plus de 60 ans, venant du Collège de Juilly muni d'un passeport et d'un certificat de civisme, est détenu depuis cinq jours. Il souffre de rhumatismes... Au nom de sa vieillesse, de son innocence et de ses souffrances, daignez lui donner audience pour écouter sa justification. »

La réponse ne se fit pas attendre. Le 12 brumaire an II (2 novembre 1793) le Comité Général, s'appuyant sur la dénonciation portée contre lui comme *très suspect*, ordonne de le conduire jusqu'à nouvel ordre dans une maison de détention de Paris. Le 16 brumaire, le même Comité arrête de l'envoyer au Luxembourg, jusqu'à ce qu'il soit transféré dans son département.

Ce transfert ne se fit pas. Huit mois après, le 18 messidor (6 juillet 1794), Queudeville était amené à la Conciergerie comme impliqué dans la Conspiration des Prisons. Comme ses confrères dans le sacerdoce, c'était pour l'accusateur public un « des plus cruels ennemis de la souveraineté du peuple, les prêtres, dont les crimes ont inondé le territoire français du plus pur sang des citoyens. »

Queudeville fit partie de la troisième fournée du Luxembourg (22 messidor, 10 juillet). Un de ses co-accusés, Jean Martin, homme de loi, secrétaire du juge de paix de la Section du Muséum, rendu à la liberté, a fait un rapport, le 13 thermidor suivant, sur la mémorable séance du Tribunal Révolutionnaire où fut condamné Queudeville, 10e accusé. Aux questions qui lui furent posées, il dit « ignorer les conspirations parce qu'il ne sortait pas de sa chambre, — C'est bon, interrompt le Président, les jurés décideront de ta moralité et feront bien attention que *tu es ex-prêtre Oratorien.* » C'était suffisant pour aller à la guillotine. L'exécution eut lieu, en effet, dans la soirée, à la Barrière du Trône.

On raconte que pendant qu'il était transporté au lieu du supplice, Queudeville aperçut, rue Saint-Antoine, un de ses amis, du Pérou, chanoine de Saint-Pierre du Mans ; leurs regards s'étant rencontrés, il leva les yeux et les mains au ciel avec une expression qui voulait dire qu'il espérait arriver bientôt à la céleste patrie.

Après sa mort, le Commissaire du Directoire du district du Mans fit brûler ses manuscrits et disperser sa riche bibliothèque. Une partie des livres put être sauvée et réunie à la bibliothèque communale du Mans. (1)

---

(1) Documents : *Archives Nationales* W 411-945, — F 7 4774-85, — MM. *Archives Départementales de la Sarthe* : L, 281. et *Registre des Insinuations.*

Le Relèvement national

Ce qui importe plus que tout le reste, c'est le relèvement des âmes. Tant que les âmes ne sont pas relevées, un peuple reste amoindri, rapetissé, ratatiné. et si brillant soit-il par le dehors, il n'est au fond qu'un pauvre squelette vautré dans la poussière. Jésus-Christ a changé le monde en agissant sur les âmes. Nous obtiendrons les mêmes résultats, en relevant comme lui les âmes. Aujourd'hui comme il y a vingt siècles, le salut des peuples est dans la vie de l'âme. Si l'on ne va pas jusque-là, tous nos désirs de rénovation sont sur la route du néant et le relèvement national n'est qu'un vain mot.

Mais comment relever les âmes, si ce n'est par le moyen de la Morale et de la Religion ? Aucun relèvement ne peut se faire sérieux et durable, s'il ne découle de notre relèvement spirituel, moral et religieux. Il y a longtemps déjà, un homme que Léon XIII a appelé « un noble cœur », le Père Gratry déclarait : « Mille ans d'efforts par la morale abstraite et purement philosophique ne nous feront pas avancer d'un seul pas. Mais vingt-cinq ans de bonne volonté dans la propagation de la vraie religion peuvent en une seule génération, changer la face d'un peuple. » Et le Père Gratry établissait en ces termes la recette de l'universelle restauration des âmes et des peuples :

« Nul progrès de bien-être pour une nation, ni pour le genre humain sans progrès de moralité ;

« Nul progrès de moralité sans religion ;

« Aucun progrès de religion sans Jésus-Christ. »

Cette recette n'a pas vieilli, et en nous la donnant sous une forme en quelque sorte mathématique, Gratry n'a été que le philosophe du bon sens, aussi réaliste que noblement inspiré...

La France d'aujourd'hui a encore de la moelle évangélique plein les os. Sa vie substantielle s'alimente et s'abreuve à la source inépuisée de son atavisme religieux. Son passé presque tout entier se compose des services qu'elle a rendus par la plume, par l'épée, par le don d'elle-même aux autres, surtout par la sainteté. En dépit de ses défaillances momentanées, la France est encore la messagère principale de la civilisation chrétienne. Séparée du Christ, elle n'aurait plus, en quelque sorte, de mission à remplir, de place à tenir, de raison d'être au milieu des peuples.

Il ne suffirait donc pas que son relèvement fût simplement matériel, scientifique, militaire, politique. Il doit être d'abord et surtout un relèvement spirituel, moral et religieux. *Pour se relever, la France doit se christianiser.* Rien n'est plus évident. Le christianisme est la grande force divine, seule capable d'agir sur la société et de la reformer. La France a besoin de Jésus-Chril, et il n'y a pas sous le ciel d'autre nom qui puisse la sauver.

Le secret du relèvement national est principalement d'ordre religieux. *Semaine religieuse de Versailles.*

L'Editeur-Gérant : L. CHAUDOURNE

LeMans. — Imprimerie L. Chaudourne, 15 rue Marchande.

Le Père Germain Quenderville

M. M. 614, page 80, année 1755

Le Confrère Germain Quenderville, natif de Caen, Diocèse de Bayeux, âgé de 22 ans, fils de feu M. Jean Quenderville et de Jeanne Heron, ayant fait ses humanités et sa philosophie au collège des RR. PP. Jésuites et trois années de théologie dans l'université de Caen, reçu le 7 Nov. 1755 sans pension.

M. M. 612, page 314, année 1755, N° 3135

Le Confrère Germain Quenderville, natif de Caen, Diocèse de Bayeux, âgé de 22 ans, fils de feu M. Jean Quenderville et de Jeanne Héron, ayant fait ses humanités et sa philosophie au collège des R. R. P. P. Jésuites de Caen, et trois années de théologie dans l'université de la même ville, reçu le 7 Nov. 1755. Il ne peut pas payer pension, mais il s'entretiendra. (En marge : sorti)

M. M. 591 ~~Délib~~ Registre des ordres et délibérations du Conseil de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus Christ Notre Seigneur .....

page 56, Du mercredi 22 sept. 1756 :

Ordre au Conf Quenderville de l'institution à Beaune pour la logique

page 59 Etat de nos colliges, séminaires et maisons d'étude pour l'année 1756-57 page

Ordre de nos colliges de
Beaune

Logicien : le C. G. Quenderville, de l'Institution, 1e année page

page 79 Ordre de nos colliges de 1757-1758
Beaune
Physicien : le C. G. Quenderville, 1e cours.

page 93 Ordre de nos colliges de (oct. 1758) 1758-59
Beaune :
Sorti, le C. Germain Quenderville pour Le Mans page
Le Mans :
Logicien : le C. Germain Quenderville, de Beaune, 2e cours.

page 104 Du cherredi 27 sept 1758 page

Ordre au C. Quenderville de Beaune au Mans pour la logique

page 115 : Etat de nos colliges (oct. 1759) page

Le Mans :

Physicien : le C. Germain Quenderville (2e cours) page

page 124 ordre du 15 février 1760

C. G. Quenderville, sous diacre, permission de se présenter à l'ordination. (diaconat) page

page 125 permission de se présenter à l'ordination prochaine, 2 mai 1760

C. G. Quenderville diacre, le 9 mai (prêtrise) page

page 134 Etat de nos colliges, oct 1760 page 28

Le Mans page

2e théologien : le P. Germain Quenderville, 1e année.

page

page 153 Ordre de nos collèges (oct. 1761)
Le Mans : sorti
le P. G. Quenderville, à Montmorency, puis à St Malo

page 159 Maison d'étude de Montmorency
Philosophe : le P. G. Quenderville du Mans, 3e année
Il a passé depuis à St Malo et a été remplacé par le P. Luc François
de la Lande, rentré nouvellement dans la Congrégation. (le 15 février 1762)

page 160 St Malo
2e Directeur : le P. G. Quenderville, 1e année (ordre du 26 février 1762)

page 196 St Malo (oct. 1762)
théologien, le P. G. Quenderville (1e année)

page 207 St Malo oct 1763
théologien : le P. G. Quenderville, 2e année.

page 233 St Malo oct 1764
théologien : le P. G. Quenderville, 3e année

page 247 St Malo oct 1765
théologien : le P. G. Q, 4e année

page 292 Collège de la Trinité de Lyon oct 1766
2e théologien : le P. G. Q, de St Malo

page 287 ordre au P. quenderville de Lyon à Tours pour les conférences, 2 oct 1767.

page 292 Collège de Lyon oct 1767
sorti : le P. Quenderville, à Tours

page 297 Ordre pour un cours de Phie à Juilly le 2 Nov. 1767

Listes pour les Elections aux Assemblées

1761 Le Mans, voix active

1764 St Malo, "

1767 Collège de la Trinité

N'est pas inscrit dans mon catalogue de 1776.

M.M 607, 5e catalogue N 1369 =

Germain Quenderville, du diocèse de Bayeux, entré à Paris en 1755, prêtre en mai 1760

Sorti

MM 617 P 93 N 4289 =

Le confrère Germain Quenderville, sous. diacre

né à Caen, Dioc. Bayeux, 22 ans

fils de feu Jean quenderville et de Jeanne Neroy

humanités & philos. aux Jésuites de Caen et 3 ans de théologie en l'Université de Caen

pas de pension, mais entretien

entré à Paris le 22 oct. reçu le 7 Nov. 1755 1755

Consulter :

Ainé Guillon : Les Martyrs de la foi pendant la Révolution, 4 vol. in 8° L. IV. 391

Gervais : Les Martyrs du Maine.

Dom Piolin : L'Eglise du Mans, etc.

Wallon : Histoire du Tribunal révolutionnaire

abbé Quenderville : article biographique sur le Père Quenderville dans les Mémoires de la Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Bayeux, année 1913,
article que j'ai copié en le corrigeant et le complétant.

Hamel : Histoire de Jailly, 3e édition, Paris, Gervais 1888, in 8° page 340.

abbés Carron : les Confesseurs de la foi, 4 vol. in 8°, 1820.

Ingold : l'Oratoire et la Révolution, Paris, Poussielgue, 1885, in 8°, pages 92 et 93.

3883 **Levasseur** (de la Sarthe) (Mémoires de R.). Ex-conventionnel. Rapilly, 1829, 4 vol. in-8, demi-bas., dos ornés. (56) 100 fr.

Orné d'un portrait de l'auteur. Cet ouvrage a, lors de sa parution, fait l'objet de poursuites. (Levasseur fut le dernier des Conventionnels « impénitents ».

Semaine religieuse de Bayeux du 23 septembre 1865

Archives Nationales, fonds de l'Oratoire et fonds des Tribunaux révolutionnaires.

Archives du Calvados

Archives de la ville de Caen

Archives de la Sarthe

Archives et bibliothèque de la ville du Mans.

Notes de M. le chanoine Niquet

Papiers de famille

Renseignements orang, etc

Archives municipales de Jailly

Le Père Jean Quedeville

M. M. 610 — Le Père Jean Quedeville, fils de Jacques et de Demoiselle Jeanne Colas, prêtre,
N° 214 natif de St Floxel, Diocèse de Coutances, âgé de 32 ans, entra le 8 de mai 1649
et fut vêtu le 13. Il a seulement étudié en philosophie (En marge : sorti)

M. M. 607 — Le P. Jean Quedeville, du Diocèse de Coutances, entré prêtre en 1649, sorti.
Qu'a-t-il fait depuis l'institution ? Rien aux registres du Conseil. Il faudrait voir les Visites

M. M. 577 — La liste pour l'assemblée de 1654 le dit à Angers.

page 19, verso — St Luc 1654, régent de 2 au collège de Condon

page 31 — St Luc 1655, id. id.

page 43 — St Luc 1656, ~~préfet des~~ pensionnaires id.

Vendredi 22 Xbre 1656. Le Père Quenderille de Condon en notre maison de Tholoze pour y résider jusqu'à nouvel ordre. Il doit exécuter l'ordre promptement et sans délai avec les Pères Jean Bellanger et Antonie Ancher. On les remplace tous les 3 le jour même que s'est-il passé ? je l'ignore. L'histoire du collège de Condon n'en parle pas.

Le Père Germain Queudeville

3 Mai 1733	Naissance à Caen dans la paroisse de St Nicolas
	les humanités et sa philosophie au collège des Jésuites à Caen.
24 sept. 1752	Tonsure cléricale à Bayeux, à 19 ans.
1752 - 1755	Trois années de théologie à l'Université de Caen.
	Reçoit pendant ce temps les Ordres Mineurs et le Sous-diaconat.
7 Nov. 1755	Entré au noviciat de l'Oratoire à Paris
22 sept. 1756	Envoyé au collège de Beaune pour la logique, année 1756 - 1757.
sept. 1757	Encore " " " la physique, année 1757 - 1758.
27 sept. 1758	Envoyé de Beaune au Mans pour la logique, année 1758 - 1759.
sept. 1759	Encore au Mans pour la physique, année 1759 - 1760.
15 février 1760	Permission de se présenter au diaconat au Mans.
2 mai 1760	" " " à l'ordination suivante.
9 mai 1760	Prêtrise au Mans.
sept. 1760	Encore au Mans comme second théologien, année 1760 - 1761.
sept. 1761	Envoyé à Montmorency comme philosophe, année 1761 - 1762. Mais,
15 février 1762	Remplacé dans ce poste par le P. Luc François de Lalande.
26 février 1762	Envoyé au séminaire de St Magloire à Paris, comme second directeur.
sept. 1762	Encore " " " comme théologien, année 1762 - 1763.
	" " " " " année 1763 - 1764.
	" " " " " année 1764 - 1765.
	" " " " " année 1765 - 1766.
sept. 1766	Envoyé au collège de la Trinité à Lyon comme second théologien, 1766 - 1767.

2 oct. 1767 — Envoyé à Cours pour les Conférences.

2 Nov. 1767 — Envoyé à Juilly pour un cours de philosophie aux jeunes Confrères, 1767-1768. 3 c

sept. 1768 — Encore " " " " 1768-1769. 4

janvier 1770 — Départ de Juilly. Il quitte l'Oratoire, la règle ne permettant pas d'accepter des bénéfices en dehors des maisons de la Congrégation. mem

Mai 1770 — Nommé curé de Coulans. 3

fin de 1771 — Prend possession de sa cure. 7

27 Nov. 1790 — Loi obligeant au serment constitutionnel. 6 j

Il refuse le serment. 10 j

juin 1791 — Mouroq élu curé constitutionnel de Coulans.

Il quitte Coulans et se réfugie au Mans.

fin de 1791 — Il va à Paris puis à Juilly. Quelles furent ses occupations à Juilly ? Les registres n'en soufflent mot parce que (1° Il n'était plus officiellement de l'Oratoire.

(2° Il se cachait au collège.

(3° Comme tous les Oratoriens, il ne recevait pas de traitement mais était dépouillé de tout.

15 août 1792 — Loi relative au serment de liberté-égalité qui doit être prêté par tous les fonctionnaires publics.

26 août 1792 — Loi condamnant les curés insoumis à la déportation.

23 sept. 1792 — Il prête à Juilly le serment de liberté-égalité comme professeur émérite du collège.

21 sept. 1793 — loi obligeant les ecclésiastiques assujettis au serment et ne l'ayant pas prêté à se présenter au Directoire de leur District pour se faire déporter.

27 sept. 1793 — il paye à la lingerie du collège une somme de 17 livres 15 sols pour

1/4 aune toile de Laval	15 sols
boutons anglais	4 livres 10 sols
façon d'un caraco, 1 gilet, 1 pantalon	12 livres
	17 # 5 sols

(page 281)

Va à Paris, muni d'un passe-port et d'un certificat de civisme.

3 octobre 1793 Va trouver Le Vasseur.

4 octobre 1793 Dénonciation de Le Vasseur.

Arrêté la nuit suivante et conduit à la prison du Comité de Sûreté Générale.

mercredi 9 oct. 1793 il écrit de cette prison son billet au crayon, après 5 jours de détention.

3 Nov. 1793 Conduit dans une maison de détention de Paris jusqu'à nouvel ordre.

7 Nov. 1793 Conduit à la prison du Luxembourg.

6 juillet 1794 Transféré à la conciergerie.

10 juillet 1794 jugement devant le Tribunal révolutionnaire.

" à 5h du soir, guillotiné à la Barrière du Trône.

Le Frère François Delamarre

Né à St. Germer (Oise) le 3 mai 1731.

Reçu de l'Oratoire à Juilly le 20 mai 1763.

Etait à la Maison Mère de la rue St. Honoré à Paris, le 1 avril 1790, avait alors 58 ans 1/2

Mort à Juilly le 19 juillet 1806, à 4h du soir, âgé de 75 ans. Il était pensionnaire de l'Etat en sa qualité de ci-devant Frère de l'Oratoire.

Archives de la Commune de Juilly

Registre des Délibérations municipales, page 70.

+ Le 23 septembre l'an IV de la Liberté et le I de l'Egalité (23 sept. 1792) l'assemblée Générale de la Commune convoqué suivant les formes ordinaires s'étant réunie à l'issue de la Grand' Messe dans l'église paroissiale à l'effet de faire exécuter la loi du 15 août dernier relative au serment des fonctionnaires publics .....

Ont prêté le serment ..... Quenderville, émérite (professeur émérite)

+ page 83 se trouve la

Liste des membres de la ci-devant congrégation de l'Oratoire composant la maison de Juilly pendant l'année 1792 et qui ont dû trouver leur nourriture et leur entretien sur les revenus dont on rend compte.

(on ne trouve pas le nom du P. Quenderville, qui n'était plus de l'Oratoire depuis 1770)

Livre de la couture du 5 janvier 1788 au 12 prairial an II. page 281

Monsieur Quendeville fourni		1	15
1/4 de toile de Laval		4	10
boutons anglais			12
façon d'un caraco, 1 gilet, 1 pantalon			
	Tot	17	5

cf. Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris.
T. IV pp. 440-444. Paris 1880-2. 8°
B.N. Lb^{41}. 4982

Article de l'abbé Quenderville
J'ai corrigé les erreurs
en faisant la copie
E.B.

Le Père Germain Quenderville

Prêtre de l'Oratoire

Curé de Coulans, au diocèse du Mans

Guillotiné à Paris le 22 Messidor an II (10 juillet 1794)

Né à Caen dans la paroisse St Nicolas, le 3 mai 1733, Germain Quenderville était fils de Jean et de Jeanne Héron. Il appartenait à une très ancienne famille de la ville, dont on peut suivre la trace dès le XVI siècle et dont les nombreuses branches, sous des noms plus ou moins défigurés[1] par la prononciation, l'ignorance ou l'incurie, se sont étendues non seulement autour du lieu d'origine, mais aux quatre coins de la Normandie et plus loin encore.

Heureusement doué par la nature et par la grâce, le jeune homme, après avoir fait avec distinction ses études littéraires au collège des R.R. P.P. Jésuites de sa ville natale, embrassa aussitôt l'état ecclésiastique. C'est à Bayeux qu'il reçut la tonsure cléricale, et les ordres mineurs le 24 septembre 1752. Il suivit ensuite à Caen les cours de théologie, de 1752 à 1755, et pendant cet intervalle, reçut ~~les ordres mineurs et~~ le sous-diaconat. Ses études étaient terminées, mais il n'avait pas encore l'âge requis pour recevoir l'ordination sacerdotale.

Muni des plus élogieux certificats de son évêque et de ses maîtres, il se rendit à Paris avec le dessein d'entrer chez les Pères de l'Oratoire et l'espérance d'y satisfaire

(1) Il y aurait une étude intéressante à faire sur les transformations de son nom patronymique, qui paraît avoir été à l'origine Chefdeville et être devenu successivement Chiefdeville, Chiefdeville, Quiefdeville, Quiedeville, Quedeville, Quenderville. Certaines branches ont substitué le Q. au Q. et ont signé Quenderville. Au plein XIX siècle, un membre authentique de la famille Quenderville a dû subir, par la faute de l'état civil, le changement de son nom en celui de Cuderville. Cette forme nouvelle d'un nom définitivement fixé, persévère depuis 40 ans et, à défaut d'une rectification maintenant impossible, deviendra irrévocable dans la branche à laquelle il a été irrégulièrement imposé.

ses goûts et ses aptitudes pour l'étude et l'enseignement. Il se présenta, à cet effet, au Père de La Valette[1], supérieur général de la Congrégation.

La vivacité de son intelligence, la droiture de son caractère, les témoignages flatteurs rendus à ses heureuses dispositions le firent aussitôt admettre dans la maison de l'enfant Jésus, où les Oratoriens avaient leur noviciat. C'était le 7 Nov. 1755.

Quand il eut fini son année d'épreuve, il fut envoyé au collège de Beaune comme professeur de philosophie et de physique. ~~Il n'avait que 23 ans, il remplit néanmoins cet emploi avec tant de succès qu'il laissa dans ce premier poste les plus honorables souvenirs.~~ Il n'y resta que deux ans, années 1756-1757 et 1757-1758, au bout desquels il fut envoyé au collège du Mans.

La première année, 1758-1759, il enseigna la logique; la seconde année, 1759-1760, la physique; la troisième année, 1760-1761, la théologie. Le 15 février 1760, il obtenait la permission de se présenter au diaconat; le 9 mai 1760, il était ordonné prêtre.[2]

Le 15 septembre 1761, il était envoyé à Montmorency pour y faire un cours de philosophie aux jeunes confrères sortis du noviciat et n'ayant suivi que les classes d'humanités. C'était un poste de confiance. Deux après, le 15 février 1762, il était remplacé dans ce poste par le Père Luc François de Lalande, qui devint plus tard l'évêque constitutionnel de Nancy et mourut, repentant, à Paris, dans les bras

(1) L. Thomas de La Valette, né à Toulon en 1678, mort à Paris en 1772. Il ne faut pas le confondre avec le trop célèbre P. de la Valette, jésuite, son contemporain.

(2) Il recevait les deux ordinations des mains de Charles Louis de Froullay de Tessé, évêque du Mans, mort dans cette ville le 31 janvier 1767, à l'âge de 80 ans.

de M. Emery, le 27 février 1805.

Lui-même, le 26 février 1762, onze jours après, était nommé second directeur au séminaire de St Magloire, à Paris. Il y resta, depuis cette date jusqu'en septembre 1766, chargé de l'enseignement de la théologie. Pendant ces quatre ans et demi, il fit goûter à ses élèves des leçons qu'une science étendue, servie par une élocution facile, réussissait à dépouiller de leur aridité coutumière.

En septembre 1766, le Père Querderville échangeait sa chaire de théologie de St Magloire pour celle du collège de la Trinité à Lyon. Les Jésuites en quittant cette maison, lors de leur suppression en France en 1764, y avaient laissé une empreinte profonde. Leur succession n'était pas sans présenter quelque difficulté. On sait qu'entre les deux Sociétés, adonnées l'une et l'autre à l'instruction et à la formation de la jeunesse cléricale et laïque, il exista toujours une petite rivalité ou, si l'on veut, une légitime émulation. Les Oratoriens, voulant faire oublier à Lyon les succès incontestables de leurs prédécesseurs, avaient choisi à cet effet un sujet capable de leur faire honneur. Comme partout, le savant professeur se montra à la hauteur de sa tâche et justifia la confiance qu'on avait mise en ses talents.

Après avoir solidement établi à Lyon, par l'élévation et la sûreté de sa doctrine, la réputation de sa Congrégation, le Pr. Querderville passa, en Nov. 1767, au collège de Juilly, chargé de faire un cours de philosophie aux jeunes Confrères, très nombreux alors dans cette illustre maison. Selon son habitude, il avait accepté bénévolement cette lourde charge; il mit à la bien remplir tout son zèle, tout son savoir et le plus complet succès récompensa encore une fois son labeur et son dévouement. Il y resta jusqu'en janvier 1770.

C'est au milieu de ces occupations fécondes que vint le trouver sa nomination à un poste de curé dans le Diocèse du Mans.

Le Père Quenderville avait donné au Mans les prémices de ses travaux et il avait toujours gardé pour ce premier théâtre de son activité un secret attachement et de involontaires regrets. A ce premier lien s'en était ajouté un second : il avait reçu au Mans l'onction sacerdotale des mains de l'évêque diocésain, Mgr de Froullay. Enfin il avait trouvé de précieuses sympathies et de puissants encouragements dans l'entourage épiscopal. Le prélat lui-même qui avait vu à l'œuvre le laborieux et distingué professeur, avait apprécié son mérite ; non seulement il avait témoigné au jeune Oratorien, pendant son séjour au Mans, une bienveillance particulière, il avait encore continué après son départ de s'intéresser à ses travaux, il se proposait même de l'attacher à son diocèse lorsqu'il aurait rendu à la Congrégation de l'Oratoire les services qu'elle était en droit d'attendre de ce sujet d'élite.

Cette intention, plus d'une fois manifestée par Mgr de Froullay, ne fut pas réalisée de son vivant. Mais le P. Quenderville avait laissé dans le clergé de ce diocèse des admirateurs sincères, des amis fidèles et des disciples reconnaissants. Grâce à leur intervention, le nouvel évêque, Mgr de Grimaldi[1], accepta, en mai 1770, le projet de son prédécesseur, et pourvut l'ancien professeur du ~~séminaire~~ collège de l'importante cure de Coulans.

Bien qu'il n'eût que 37 ans, le bon Père se sentait fatigué : l'enseignement est une fonction pénible, et le maître s'était dépensé pour ses élèves sans aucun ménagement ; il fut heureux de pouvoir s'employer à une besogne qui lui laisserait au moins de temps à autre quelque relâche ; il accepta donc avec reconnaissance le bénéfice qui lui était offert et en prit aussitôt officiellement possession.

---

(1) Louis André de Grimaldi, né le 17 X 1736 au château de la Cagne, diocèse de Vence, était neveu de Charles, évêque de Rodez ; il devint vicaire général de la Rochefoucauld à Rouen, puis à Toulouse.
Nommé évêque du Mans en 1767, et sacré le 9 juillet, il prit possession. Mais fier, mondain peut-être, quoique très orthodoxe, il ne diplôma pas les qualités de ~~son~~ prédécesseurs. Aussi le vit-on partir du Mans sans le regretter.
Transféré à Noyon en 1777 – 20 mars 1778. Mort à Londres en 1808.

Il est probable que le droit de déport [1] existait dans le diocèse du Mans comme dans celui de Bayeux, car le nouveau curé ne commença effectivement ses fonctions que dans les derniers mois de l'année 1771.

Comme la plupart des paroisses du Maine, celle de Coulans était alors véritablement religieuse. Sous la direction ferme, savante et pieuse de son jeune pasteur elle ne dégénéra pas ; tout au contraire. Celui-ci du reste lui donna toute son intelligence, tout son coeur, toutes ses forces. L'estime et l'affection de ses ouailles furent pour lui une douce récompense de ses soins. Il fut réellement heureux au milieu de son troupeau.

Le bonheur, surtout celui d'un curé de campagne, ne se raconte pas ; il est fait de silence et d'uniformité. Si dans le calme de son saint ministère les pieuses industries d'un zèle plus éclairé, d'une ardeur plus entreprenante, apportent de-ci de-là quelques changements à la vieille routine, mettent parfois quelque nouveau dans les pratiques séculaires, le but final reste toujours le même, faire connaître, aimer et servir le bon Dieu, travailler à l'embellissement de sa maison et à la pompe des cérémonies saintes, assurer enfin la sanctification et le salut des âmes. Telle fut pendant vingt ans l'occupation constante et aimée du curé de Coulans ; elle ne laissait place dans son coeur à aucun désir de changement.

Hélas ! et souvent la rançon du bonheur. C'est l'ordre voulu par la Providence, *extrema gaudii luctus occupat*. Aux jours les plus sereins succèdent souvent de violentes tempêtes.

La Révolution, avec son cortège lamentable d'entreprises impies et de persécutions sacrilèges, vint en effet bouleverser de fond en comble cette existence si tranquille.

Lorsqu'en vertu de la loi du 27 Nov. 1790, la Municipalité de Coulans se présenta

(1) Le déport était le droit qu'avaient, en certains diocèses, quelques supérieurs ecclésiastiques de jouir pendant un an de bénéfices devenus vacants.

à l'église paroissiale pour demander le serment constitutionnel au P. Quenderville et à son vicaire, Mre l'abbé Crottier, ni l'un ni l'autre ne consentirent à le prêter. Sur vain, les officiers municipaux et les paroissiens, qui tenaient à leurs prêtres, insistèrent pour obtenir d'eux une condescendance dont ils ne comprenaient pas toute la gravité : tous deux, inébranlables dans leur résolution, se refusèrent constamment à cette criminelle lâcheté.

Dépossédé en conséquence de sa cure, le P. Quenderville eut bientôt la douleur de voir son troupeau livré à la garde d'un curé intrus, dont les soucis étaient bien différents des siens. Michel-Ch.-Fr. Mouroq, élu curé constitutionnel de Coulans par l'assemblée électorale du District du Mans, vint, sous la protection des baïonnettes, prendre possession de la paroisse au mois de juin 1791. Son premier soin fut d'établir un club dans son presbytère. Ce pasteur mercenaire, plus politicien que curé, s'employa très activement à répandre les idées nouvelles et, en particulier, à semer la haine contre les prêtres insermentés. Après avoir déshonoré son caractère par de continuelles et honteuses capitulations, il consomma son apostasie en l'an II, par une renonciation écrite à l'exercice de toute fonction ecclésiastique.

Voulant fuir un spectacle si douloureux pour lui ; obligé, d'ailleurs, pour conserver sa liberté, de se dérober aux recherches dont les prêtres fidèles étaient l'objet tout autour de lui, le P. Quenderville, qui, déjà, s'était retiré au Mans, résolut, vers la fin de 1791, de se rendre à Paris, dans le but d'y trouver plus de sécurité. Son espérance fut déçue. Pour un prêtre réfractaire, il n'y avait nulle part de paix ni de liberté possibles. Après quelque temps et de plus en plus inquiet, le fugitif quitta la capitale et se rendit à la maison que l'Oratoire possédait à Juilly, où, pensait-il, la persécution serait moins à craindre. A Juilly, comme partout, il y avait de farouches et vigilants

(1)

(2)

patriotes, à qui il fut obligé de cacher soigneusement sa présence.

Une loi du 26 août 1792 condamna les curés insoumis à la déportation : le D. Quenderville, craignant de compromettre ceux qui lui donnaient asile, voulut se retirer ; mais il ne savait guère où aller. Cédant facilement aux instances de ses confrères, il resta encore quelques mois avec eux. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il quitta la maison vers le milieu de l'année 1793 et s'en retourna à Paris. Il désirait y consulter l'ancien maire Bailly[1], avec qui il avait en autrefois quelques relations de bienséance et même d'amitié. Celui-ci essaya de rassurer le malheureux prêtre en lui affirmant que, comme sexagénaire, il était à l'abri des peines portées contre les curés insermentés restés en France après les décrets.

Cette interprétation donnée par Bailly à la loi de proscription, juste en principe, était loin d'être incontestable et universellement admise. Le curé de Coulans, au moment de la promulgation en août 1792, n'était ni sexagénaire, ni infirme et, si un tribunal bienveillant devait considérer, en 1793, que le D. Quenderville avait atteint l'âge fixé pour être exempté de la déportation, des juges hostiles ou simplement vétilleux pouvaient lui appliquer, même avec l'apparence de la légalité, les rigueurs de la loi, c'est-à-dire la peine de mort. Le curé de Coulans s'en rendait bien compte ; aussi, il continuait à se tenir étroitement renfermé chez les frères Lamare[2], anciens frères de l'Oratoire, qui habitaient avec leur famille dans la rue d'Oslée.

On était en pleine Terreur. La persécution contre les bons prêtres devenait de plus

---

(1) Jean Silvain Bailly, né à Paris le 15 janvier 1736, fut député aux États-Généraux, présidant de l'Assemblée Constituante et maire de Paris en 1789. Promptement désabusé de ses illusions sur la Révolution, il s'opposa à ses premiers excès et perdit sa popularité. Finalement, il fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le 28 brumaire an II (18 Nov. 1793).

(2) Voir aux premières pages du dossier une note sur le frère Delamarre.

en plus violente. Une loi du 30 Vendémiaire an II (21 Sept. 1793) obligea tous les ecclésiastiques assujettis au serment, qui étaient restés en France sans l'avoir prêté, à se présenter au Directoire de leur district pour se faire déporter. En cas de désobéissance, ils étaient passibles de la condamnation capitale, eux et aussi ceux qui leur donnaient abri ou protection. Le pauvre proscrit ne vivait plus que dans des transes continuelles, un peu sans doute à cause du danger qui le menaçait lui-même, mais bien plus à cause de celui auquel étaient exposées les personnes qui lui donnaient une si charitable, mais si compromettante hospitalité. Sa délicatesse s'alarmait sans mesure de ce péril dont il était la cause involontaire. Les honorables scrupules devinrent à la longue tellement intolérables, qu'ils le décidèrent à faire une démarche assez hasardeuse.

Il avait eu autrefois pour élève, au collège du Mans, un homme qui jouissait alors à Paris d'une certaine influence, Le Vasseur, député de la Sarthe à la Convention Nationale. Il résolut de l'aller trouver, afin de lui demander conseil et, au besoin, aide et protection. En vain, ses amis, pour le dissuader de donner suite à ce projet, lui représentèrent les discours et les actes de l'enragé Montagnard. Le bon vieillard les connaissait bien; mais il était si généreux et si loyal, qu'il pensa n'avoir rien à craindre pour lui-même de la perfidie et de la méchanceté d'un homme à qui il avait fait autrefois quelque bien et qu'il voulait maintenant consulter en ami.

Donc le 5 Nov. 1793 (15 Brumaire an II) le P. Quenderville, sortant de sa retraite, s'en alla tout confiant, sur les neuf heures du matin, trouver le disciple dont il avait été le maître bienveillant et peut-être charitable. L'ayant trouvé, il lui exposa sa condition de prêtre insermenté, mais sexagénaire, et lui demanda ce qu'il avait à faire dans la situation où il se trouvait.

« Revenez demain, lui dit Le Vasseur, revenez de bonne heure, j'espère vous donner

Le Père Germain Quenderville

M.M. 614, page 80, année 1755

Le Confrère Germain Quenderville, natif de Caen, Diocèse de Bayeux, âgé de 22 ans, fils de feu M. Jean Quenderville et de Jeanne Heroys, ayant fait ses humanités et sa philosophie au collège des R.R.P.P. Jésuites et trois années de théologie dans l'Université de Caen, reçu le 7 Nov. 1755, sans pension.

M.M. 612, page 314, année 1755, N° 3135.

Le Confrère Germain Quenderville, natif de Caen, Diocèse de Bayeux, âgé de 22 ans, fils de feu M. Jean Quenderville et de Jeanne Héroys, ayant fait ses humanités et sa philosophie au collège des RR.P.P. Jésuites de Caen et trois années de théologie dans l'Université de la même ville, reçu le 7 Nov. 1755. Il ne peut pas payer pension, mais il s'entretiendra.

(En marge : sorti)

M.M. 591. Registre des ordres et délibérations du Conseil de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre Seigneur

page 56, du mercredi 22 sept. 1756 :

Ordre au Confrère Quenderville de l'Institution à Beaune pour la Logique.

page 59, Etat de nos colléges, Séminaires et Maisons d'étude pour l'année 1756-57

Ordre de nos colléges de ...

Beaune (C'était un des meilleurs colléges de l'Oratoire.)

Logiciens : le C.G. Quenderville, venant de l'Institution, 1re année.

page 79 Ordre de nos colléges pour l'année 1757-1758

Beaune

Physiciens : le Conf. G. Quenderville, 1er cours.

page 93, ordre de nos colléges pour l'année 1758-1759

Beaune :

Sorti : le Conf. G. Quenderville pour Le Mans

Le Mans :

Logiciens : le C. G. Quenderville, venant de Beaune, 2e cours.

page 104 Du mercredi 27 sept 1758

Ordre au Conf. Quenderville de Beaune au Mans pour la logique.

page 115 Ordre de nos colléges pour l'année 1759-1760

Le Mans :

Physiciens : le Conf. G. Quenderville, 2e cours.

page 124 ordre du 15 fév. 1760

le Conf. G. Quenderville, sous diacre, permission de se présenter à l'ordination. (diaconat)

page 125 ordre du 2 mai 1760

le Conf. G. Quenderville diacre, permission de se présenter à l'ordination prochaine (prêtrise) le 9 mai

page 134 Ordre de nos colléges pour l'année 1760-1761.

Le Mans :

2e théologiens : le Père G. Quenderville, 1re année.

page 153 Ordre de nos colléges pour l'année 1761-1762

Le Mans :

Sorti : le P. G. Quenderville, à Montmorency, puis à St. Malo.

page 159 Maison d'étude de Montmorency

Philosophe : le P. G. Quenderville, du Mans, 3e année.

Il a passé depuis à St. Malo et a été remplacé par le P. Luc François de la Lande, entré nouvellement dans la Congrégation, le 15 février 1762.

page 160, Maison de St. Malo

2e Directeur : le P. G. Quenderville, 1re année (ordre du 25 février 1762.

page 176 Ordre de nos colléges etc. pour l'année 1762, 63

St. Malo

Théologien : le P. G. Quenderville (1re année)

page 207 Ordre de nos colléges ... pour l'année 1763-64

St. Malo :

Théologien : le P. G. Quenderville (2e année)

page 233 ordre de nos colléges ... pour l'année 1764-65 :

St. Malo : le P. G. Quenderville, 3e année.

page 257, ordre de nos colléges ... pour l'année 1765-66

St. Malo :

Théologien : le P. G. Quenderville, 4e année.

page 272 : Collége de la Compagnie de Lyon : pour l'année 1766-1767.

2e Théologien, le P. G. Quenderville, venant de St. Malo.

page 287 , Du 2 oct. 1767 , ordre au F. Quenderville de Lyon à Tours pour les Conférences.

page 292 Ordre de nos colléges pour l'année 1767-68

Collége de la Trinité à Lyon :

Sorti : le F. J. Quenderville pour Tours.

page 297 , Du 2 Nov. 1767

Ordre au F. J. Quenderville pour un cours de Phie aux jeunes Confrères

à Tuilly. Il quitta Tuilly en janvier 1770.

Listes pour les Elections aux Assemblées Gles

1761 Le Mans (voix active) (Dans ma collection)

1764 St Malo (voix active)

1767 Collége de la Trinité (voix active et passive)

Il n'est pas porté sur la liste suivante en 1770.

Il n'est pas inscrit dans mon Catalogue composé en 1776

une réponse qui vous sera utile ». Le prêtre sans méfiance s'en retourna chez lui, heureux du résultat de sa visite et se promettant bien d'être, le jour suivant, exact au rendez-vous. Il n'en eut pas la peine. Pendant la nuit il fut arrêté et conduit à la prison du Luxembourg, le 16 brumaire an II (6 Nov. 1793)

Malgré les apparences on voudrait croire que Le Vasseur fut étranger à cette arrestation. Ce que l'on connait du fougueux conventionnel n'est pas de nature à inspirer pour lui beaucoup d'estime. Il n'y eut du reste à l'époque aucun doute sur sa connivence dans cette occasion.

René Le Vasseur, né à Ste Croix (Sarthe) le 27 mai 1747, était chirurgien au Mans lorsqu'éclata la Révolution. Il prit part au mouvement anarchique dès le début par des écrits sur les opinions et les événements du jour. Il était le meneur du club et s'y faisait remarquer par les motions les plus subversives. C'est lui qui entretenait la correspondance avec les Jacobins de Paris. Il faillit périr dans l'émeute qui occasionna au Mans l'enlèvement des cloches, tant la foule était indignée contre lui. Député à la Convention, il prit place au milieu des membres les plus exaltés de cette assemblée et vota la mort du roi, sans appel ni sursis ; il embrassa ensuite le parti de Robespierre et fut l'ennemi des Girondins.

Tel était le personnage à qui, dans sa détresse, le curé de Coulans avait osé se confier. Si la conduite du prêtre fut un peu imprudente, celle de Le Vasseur fut absolument odieuse. La trahison présumée de celui-ci supposait tant de vilenie et de lâcheté que le P. Queuderville tout d'abord refusa d'y croire. Longtemps, malgré la lumière qui se faisait petit à petit, il voulut douter encore. Il lui répugnait d'admettre qu'un homme, même tombé bien bas, eût pu mépriser à ce point les droits les plus sacrés, ceux de l'amitié, de la confiance et surtout du malheur.

Res sacra Miser. Quand enfin le fait devint évident pour lui-même, l'infortuné prisonnier, plus affligé de la déloyauté de son ancien protégé que de son propre malheur, n'eut pour l'ignoble Judas que des sentiments de pitié et des paroles de pardon. Bien plus, il recommandait à un jeune parent, Mr Héron, qui avait réussi à communiquer avec lui au travers des murs de la prison et qui lui reprochait affectueusement son excès de confiance, de prier et de faire prier pour celui qui l'avait indignement livré.

Ce n'était pas assez pour les scélérats, qui avaient alors imposé à la France un joug si dur et si pesant, de remplir les prisons, ils voulaient encore se défaire, et au plus vite, de leurs prisonniers. L'arrestation n'était dans leurs desseins que le prélude de l'échafaud. A leur grand regret, les tribunaux, même en jugeant révolutionnairement, ne donnaient à la guillotine qu'une insuffisante besogne puisque le nombre des suspects emprisonnés augmentait de jour en jour. On avait bien, au mois de septembre 1792, fait un massacre général des détenus, mais on n'osait renouveler cette manoeuvre qui avait soulevé de tous côtés trop d'indignation et de protestations. Il fallait donc trouver un moyen, plus régulier en apparence, sinon moins coupable, d'arriver au même résultat en livrant sans relâche au bourreau de plus nombreuses fournées de victimes. On résolut pour cela de découvrir dans les prisons de prétendus complots et d'impliquer dans les poursuites consécutives à peu près tous les détenus. On commença par Bicêtre et le procédé ayant pleinement réussi, on décida de l'appliquer successivement à toutes les maisons de force. Telle fut l'origine de l'affaire que l'on appela la conspiration du Luxembourg. Là, comme à Bicêtre, l'opération fut conduite par Herman, l'ancien président du Tribunal révolutionnaire, qui se chargea d'organiser les recherches et de les faire aboutir au résultat désiré. L'entreprise ne devait pas lui coûter beaucoup d'efforts. Il n'était certes pas difficile de trouver quelques détenus de bonne volonté propres au rôle qu'on voulait leur faire

(1) On av
. Dan
plus
abso
(2) Rap

jouer et disposés à le remplir avec d'autant plus d'empressement qu'ils en retireraient pour eux-mêmes l'avantage d'une prompte et sûre libération.

Prisonnier au Luxembourg, le D. Quenderville se trouva ainsi, sans même s'en douter, enveloppé dans une procédure dont le prétexte était aussi ridicule que mensonger. Il fut prévenu « d'avoir voulu assassiner les gardiens de sa prison et les membres du Comité de Salut public, d'avoir travaillé au renversement de la République et à l'établissement du despotisme, du fanatisme, de l'athéisme et du fédéralisme. » Si accoutumé que l'on soit à constater les répugnantes méthodes de la tyrannie révolutionnaire, on est écœuré quand même, par cette burlesque et atroce parodie de la justice. A tout bien peser, l'égorgement des prisonniers sans forme de procès eut été moins révoltant.

Ceux-ci furent transférés à la Conciergerie le 18 messidor an II (6 juillet 1794) et comparurent devant le tribunal révolutionnaire les 19, 21 et 22 messidor (7, 9, 10 juillet 1794) en trois fournées de 50, 60 et 46 personnes (1).

Le D. Quenderville fut de la dernière. A la seule question qui lui fut posée, il répondit qu'il ignorait complètement s'il y avait eu conspiration, parce que jamais il ne sortait de sa chambre. « C'est bien, répartit le président, les jurés apprécieront ta moralité et feront bien attention que tu es un ex-prêtre oratorien. » Ce fut tout. La qualité de prêtre fut donc le seul grief qui lui fut reproché. Pas un des huit témoins cités dans cette affaire n'apporta contre lui la moindre imputation. (2)

(1) On avait d'abord projeté de faire juger en une seule fois les 156 détenus du Luxembourg. Le peuple de Paris s'étant ému de la préparation d'une telle hécatombe, on crut prudent de procéder par plus petits paquets. L'affaire dura ainsi trois jours au lieu d'un, mais le résultat fut absolument le même.

(2) Rapport d'un des accusés qui fut renvoyé en prison. W 411-945.

Les prévenus impliqués dans le procès nièrent tous, quelques uns avec une indomptable énergie, les projets qui leur étaient faussement attribués. Seuls, les deux dénonciateurs soudoyés par Herman, sans être très affirmatifs, semblèrent reconnaître l'existence d'un complot auquel ils s'étaient bien gardés, ajoutaient-ils avec une patriotique indignation, de prendre la moindre part. Cela n'empêcha pas les jurés de se déclarer chaque jour suffisamment convaincus du crime des accusés. Toutefois, pour faire croire à l'impartialité du Tribunal, dix des accusés furent acquittés : huit comme étrangers trop récemment pour avoir pu prendre part au complot et deux comme non convaincus d'avoir participé à la trame ourdie par les autres prisonniers, dit le jugement, mais en réalité comme ayant aidé à la machination dont furent victimes leurs compagnons. La peine de mort fut prononcée contre tous les autres, au nombre de 145. Le 146me, un enfant de quatorze ans, s'en tira avec 20 ans de détention. Inutile d'ajouter que le P. Grenderville fut du nombre des coupables. Son caractère sacerdotal, ses vertus, sa droiture, ne pouvaient évidemment laisser place à un acquittement.

L'acte d'accusation avait été dressé par le fameux Fouquier-Tinville, mais comme les accusés comparurent devant la deuxième section du Tribunal (1), ce fut son substitut, Royer, qui se chargea de présenter l'accusation et de requérir contre eux ; il se contenta, du reste, à chacune des trois fournées, de lire l'exposé des faits, rédigé et arrangé par son chef de file.

Les débats, si on peut donner ce nom aux tristes comédies jouées par le Tribunal révolutionnaire, étaient dirigés par Scellier, vice-président, assisté des juges Paillet et Foucault, des jurés Duplay, Girard, etc... et du greffier Ducret.

---

(1) Un seul Tribunal, même en jugeant 50 et 60 prévenus en deux ou trois heures, ne pouvait suffire à faire périr tout ce qu'il y avait en France de gens religieux, honnêtes ou simplement riches ; on le partagea en deux sections qui, jugeant simultanément dans deux salles distinctes, faisaient ainsi double besogne et assuraient à la République double profit.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le semblant d'interrogatoire fait par Sulliet, la déclaration du jury et le réquisitoire de l'accusateur public, les prêtres, prétendument convaincus de conspiration, étaient, comme on l'a vu, uniformément envoyés à l'échafaud. En même temps, leurs biens y étaient déclarés confisqués au profit de la Nation.

Le jugement de la troisième fournée, qui comprenait 46 accusés, ne dura guère que deux heures et l'exécution suivit de près le prononcé de l'arrêt. Les charrettes, réquisitionnées d'avance, attendaient dans la cour de la prison ; les condamnés y montèrent aussitôt pour aller à la Barrière de ~~Trône~~ Vincennes, plus communément appelée Barrière du Trône, où la guillotine était dressée. Deux de la deuxième section, on en joignit 6 de la première et le lugubre cortège s'achemina lentement vers le lieu du supplice.

Guillon, dans les Martyrs de la Foi, rapporte, sur le témoignage écrit d'un témoin oculaire, que, dans la rue St Antoine, le C. Quenderville reconnut un de ses amis, M. du Désert, chanoine de la collégiale de St Pierre au Mans, qui se tenait sur son passage pour lui adresser un dernier salut et lui donner au besoin, sans doute, une suprême absolution. Lorsque leurs regards se rencontrèrent, la victime résignée leva les mains et les yeux vers le ciel, comme pour dire à son charitable confrère que c'était là désormais l'unique objet de ses pensées, de ses espérances et de ses désirs. Peut-être, aussi, l'ami reconnaissant voulut-il, par là, donner à l'ami fidèle rendez-vous dans la patrie meilleure où il allait bientôt entrer. Cette scène muette, plus éloquente qu'aucun discours, dut se graver profondément dans le souvenir de celui qui en fut le spectateur ému et attristé, mais édifié et consolé.

Guillon ajoute — toujours sur la foi du même correspondant, et les autres biographes

lui faisant écho, redisent — que sur la funèbre charrette, le P. Quenderville se tenait étroitement rapproché d'un capucin du Mans, son vieil ami, et que tous deux s'encourageaient mutuellement à leur dernier sacrifice. Le témoin de Guillon s'est trompé sur ce point. Parmi les 44 victimes immolées le 22 messidor an II, il n'y avait aucun capucin. A la vérité, le convoi comprenait, en plus du pieux confesseur de la foi, six autres prêtres. Mais, de ces 6 ecclésiastiques, cinq au moins étaient des prêtres constitutionnels et même sans culottes, dont les sentiments ne pouvaient concorder avec ceux du curé de Coulans. Le sixième, Jacques Frérot, que Wallon (Histoire du Tribunal révolutionnaire) fait à tort curé d'Héricourt, puisqu'il était en réalité curé d'Hendicourt (Oise), était, lui aussi, certainement un prêtre séculier. Le P. Quenderville n'eut donc pas pour compagnons de route et de calvaire, le religieux dont la présence et l'amitié lui eussent été, dans cette circonstance tragique, si douces et si secourables; mais il trouva probablement, parmi les malheureux conduits à la guillotine en même temps que lui, quelque brave homme, heureux d'échanger avec un vieillard vénérable et distingué, des témoignages de sympathie et de confiance, ou quelque pieux chrétien désireux de recevoir, en cette heure dernière, au ministère d'un prêtre catholique. Il se peut même que, touché d'une grâce soudaine, l'un ou l'autre des prêtres déroyés, qui se trouvaient à ses côtés, lui ait demandé, en ce grave moment, une absolution salutaire. Ainsi peut s'expliquer la méprise du témoin cité par Guillon. Si l'on veut faire attention aux circonstances troublantes du fait rapporté, l'erreur est bien explicable et partant bien excusable.

Il était environ cinq heures du soir, lorsque les condamnés arrivèrent sur la place de Vincennes. Le Père Quenderville fut un des premiers livrés au bourreau. Les victimes montaient courageusement à l'échafaud. L'excès des maux, dont ils avaient ordinairement souffert, leur faisait voir dans la mort plutôt une bienfaisante délivrance qu'un redoutable châtiment. Le vertueux ecclésiastique avait bien d'autres raisons de montrer à cette heure de la fermeté, de la confiance

(1) Cont

(1) Curé constitutionnel. Wallon ne fait pas connaître les antécédents de ce curé relativement au serment constitutionnel, mais les dossiers des archives les donnent.

et même une sainte allégresse. Ne pouvait-il pas mourir sans peur, puisqu'il s'était toujours appliqué à mener une vie sans reproche et qu'il allait bientôt, avec l'aide de Dieu, la terminer par le plus grand acte de charité qui soit au pouvoir de l'homme? Ne devait-il pas ressentir une joie surnaturelle, en pensant qu'après avoir ici-bas fait l'œuvre de Dieu et combattu pour sa cause, il allait, en entrant là-haut, dans la maison de son maître, recevoir le salaire de son travail et la couronne de sa victoire?

On croit que la dépouille mortelle du martyr fut portée dans le petit cimetière de Dipus[1] et ensevelie au hasard, dans la promiscuité d'une fosse commune. Son acte de décès ne fournit aucun renseignement à cet égard. Qu'importe son silence sur ce point? Si les hommes ignorent en quel lieu reposent les cendres de cette noble victime, Dieu le sait, et, le jour venu, il les retrouvera pour leur donner le vêtement de gloire immortelle promis à ceux qui, sur la terre, auront généreusement confessé le Divin Maître et préféré, malgré les répugnances de la nature, la persécution à l'apostasie, la mort à la souillure.

Quelque temps après le supplice du P. Quenderville, ses meubles confisqués furent vendus, au Mans, par le Commissaire du pouvoir exécutif près le Directoire du district, Mesnard-la-Groye. Guillon rapporte que le trop zélé fonctionnaire fit brûler tous les manuscrits du savant oratorien: « On doit regretter, ajoute-t-il, les sermons, les conférences ecclésiastiques et les divers traités de théologie qu'il se proposait de revoir et de publier dans sa vieillesse. » Ces livres nombreux et choisis furent, dans la suite, attribués à la Bibliothèque publique du Mans, mais la plus grande et probablement la meilleure partie de sa collection avait été volée et dispersée avant cette décision.

Quenderville,
prêtre.

---

(1) Toutes les victimes étaient portées à Dipus.

Archives Nationales F⁷ 4774-85 (Mercredi, 9 octobre 1793)

Pétition en crayon écrite et signée par Quenderville.

« Un vieillard de plus de 60 ans, venant du collège de Juilly, muni d'un passeport et d'un certificat de civisme, est détenu à la prison du Comité depuis cinq jours. Il souffre de rhumatismes... Au nom de sa vieillesse, de son innocence et de ses souffrances, daignés lui donner audience pour écouter sa justification » aujourd'hui mercredi .... Quenderville

Aux citoyens membres du Comité de Sûreté Générale.

Dénonciation = du 2ème de la 2e Décade du 1 mois an II (9 octobre 1793)

« Expose au Comité de sûreté générale que Quenderville, ci-devant curé de Coulans, a refusé de prêter le serment, et qu'il a quitté sa cure ; que cet homme est très suspect, et qu'il doit être mis en état d'arrestation. » Signé « Levasseur, député de la Sarthe.

Suit l'ordre d'arrestation du comité de sûreté générale

« Vu la dénonciation ci-dessus faite contre le nommé Quenderville, ci-devant curé de Coulans, comme étant très suspect »

(2 Nov. 1793) Le 12 brumaire, on le envoie dans une maison de détention de Paris jusqu'à nouvel ordre

(6 Nov. 1793) Le 16 brumaire, il est interné au Luxembourg « jusqu'à ce qu'il soit transféré dans son département.

A. M. G. Ingold : L'Oratoire et la Révolution. Paris. Poussielgue 1885. in 8° pages 92 et 93.

La même année allait encore compter un martyr oratorien, le P. Germain Quenderville. Au moment où la Révolution éclata, il était curé de Coulans. Chassé de paroisse pour refus de serment, il crut prudent de venir à Paris ; puis, pour plus de sûreté, se rendit à Juilly. Après la loi du 26 août 1792, il voulut, malgré les représentations de ses Confrères retourner à Paris pour consulter Bailly, avec lequel il avait d'anciennes relations d'amitié. Celui-ci le rassura pleinement, « lui donnant pour raison qu'ayant atteint l'âge de 60 ans, il était certainement, par un article formel de la loi, à l'abri de toute poursuite. Mais, à la fin de 1793, le Père Quenderville, agité des plus cruelles inquiétudes, fit part aux frères (1) Lamarre, de l'Oratoire, chez lesquels il était caché, me Mordé, de l'intention où il était d'aller consulter Levavasseur, du Mans, député du département de la Sarthe à la Convention. Ils s'efforcèrent de l'en dissuader, en lui retraçant tous les crimes de ce régicide. Il leur répondit qu'ayant été son professeur, il avait toute confiance que Levavasseur ne lui donnerait pas un conseil perfide, et qu'il chercherait bien sûrement à le sauver plutôt qu'à le perdre. Il alla donc le trouver, dès le lendemain, sur les 9 heures, et le conjura de lui indiquer franchement ce qu'il avait à faire. « Revenez demain, lui dit Levavasseur, revenez de bonne heure ; j'espère vous donner une réponse qui vous sera favorable. » Le P. Quenderville s'en retourna chez lui, satisfait de sa démarche. Mais, dans la nuit, il fut arrêté et conduit à la prison du Luxembourg. Se refusant à croire qu'il eut pu être trahi par son ancien disciple, il se contentait de dire et de répéter souvent avec la résignation la plus édifiante : « Mon Dieu, ayez pitié de son âme. » Un jeune parent, qui était parvenu à lui parler au travers d'une cloison dans sa prison, lui représentant combien il avait agi avec imprudence en se livrant à Levavasseur, il lui répondit : « Je ne pourrais me persuader une si noire trahison. Prions, vous et moi, prions et faisons prier pour que Dieu lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait. » Enfin, ce digne ecclésiastique se vit transféré aux prisons de la

(1) Erreur. Il n'y en a eu qu'un seul. Il s'appelait Delamare

Conciergerie ; et le 22 Messidor an II (10 juillet 1794), on l'amena avec d'autres prêtres devant le Tribunal révolutionnaire qui le condamna à la peine de mort, comme « complice d'une prétendue conspiration dans la prison du Luxembourg. » Le même jour, il fut immolé à la barrière du Trône, vers 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 62 ans. Tandis qu'on le conduisait sur une charrette, au lieu du supplice, avec les autres victimes, un témoin oculaire qui l'y vit placé à côté d'un capucin du Mans, son ami, assure qu'ils se tenaient étroitement unis l'un à l'autre et se préparaient mutuellement à leur sacrifice.(1) Le D. Querdeville, apercevant dans la rue St Antoine, un de ses anciens amis, M. Déroi, chanoine de l'église collégiale de St-Pierre du Mans, et leurs regards s'étant rencontrés, cette courageuse victime leva les yeux vers le ciel et parut dire au chanoine par ses gestes expressifs et ses yeux attendris, que c'était là désormais l'unique bien qui fixait ses désirs, et que son plus ferme espoir était d'arriver bientôt à la céleste patrie.(2)

(1) Guillon, IV, 391. — Sur le D. Querdeville, voir encore Hamel, p. 381 et Dom Piolin.

(2) Le commissaire du Directoire du District du Mans, (Mesnard de la Groye) fit, quelque temps après, vendre tout le mobilier du D. Querdeville et brûler ses nombreux manuscrits, parmi lesquels on doit surtout regretter ses sermons, ses conférences ecclésiastiques, et ses divers traités de théologie, qu'il se proposait de donner au public dans sa vieillesse. Les restes de sa bibliothèque riche et choisie ont été réunis à la bibliothèque publique du Mans : la plus grande partie avait été dispersée et volée avant cette réunion.

Charles Hamel = Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly depuis leurs origines jusqu'à nos jours. 3e édition in-8° Paris. Gervais, 1888. pages 340

La maison de Juilly eut même son martyr dans la personne du P. Guenderville. Né à Caen en 1733, le P. Germain Guenderville avait été admis à 18 ans à l'Institution de Paris. Après avoir été préfet de pension à Juilly de 1758 à 1755, professeur d'humanités à Nantes et à Beaune, de philosophie au Mans, et de théologie à St. Magloire, le séminaire archiépiscopal de Paris, il était en dernier lieu simple curé de Coulans près le Mans. Chassé de la paroisse pour refus de serment, il se retira à Juilly. Il y demeurait depuis 18 mois, lorsque la loi du 26 août 1792 sur la déportation l'engagea, pour ne pas compromettre ses confrères, à quitter cette retraite. Il vint à Paris consulter le maire, Bailly, qui lui dit que la loi ne pouvait atteindre un sexagénaire. Rassuré par lui, il crut trouver un protecteur dans son ancien élève du Mans, Levavasseur, député de la Sarthe à la Convention; mais le régicide ne l'accueillit que pour le perdre, le fit arrêter dans son propre salon et traîner à la prison du Luxembourg. « Mon Dieu, ayez pitié de son âme », s'écria le saint prêtre, en entendant prononcer son arrêt de mort par le tribunal révolutionnaire; et il monta à l'échafaud, à la barrière du Trône, le 10 juillet 1794, âgé de 62 ans.

plusieurs erreurs

Vingtième Année. — Numéro 5.
1919-1920.

JUILLY

BULLETIN
DU COLLÈGE & DE L'ASSOCIATION AMICALE

Il faut être homme, chrétien, français.
(MALEBRANCHE, *Traité de Morale*, chap. X.)

JUILLY
(SEINE-&-MARNE)

Abonnement : **4 fr.** par an. — Pour toutes communications, s'adresser à M. l'abbé Bonnardet, au Collège de Juilly (S.-&-M.)

Nous rappelons que M. le Directeur du Collège reçoit à Paris, 5, rue Guy-Patin, tous les Mardis, de 1 h. 1/2 à 5 heures, et tous les autres jours de la semaine au Collège, mais de préférence le Jeudi & le Dimanche, de 1 h. à 5 heures.

Service des Omnibus à la Gare de Saint-Mard

Le Dimanche ou le Jeudi qui précède ou qui suit une Sortie générale, les omnibus du Collège ne font pas le service de la Gare.

Match de Foot-Ball à Meaux

Le Dimanche 14 Mars, la 1re équipe du Collège ira à Meaux jouer le match de retour avec le Patronage St-Faron.

Départ avec le petit omnibus à 1 h. 1/2.

Le Service religieux du Dimanche soir aura lieu à 6 heures 45.

20e Année — N° 5 25 Février 1920

JUILLY

BULLETIN MENSUEL

du COLLÈGE & de l'ASSOCIATION AMICALE.

La Conversion d'un Julliacien

« Quand je me suis marié, j'étais foncièrement antireligieux. J'avais cependant été élevé dans une famille extrêmement catholique, par un père et une mère tous deux très pratiquants, et j'avais reçu mon instruction dans une maison dirigée par des prêtres distingués. Au sortir du collège, je fis mes études de médecine et je perdis vite mes sentiments chrétiens. Sous l'influence de cet enseignement matérialiste, les passions aidant, j'allais très vite au paganisme et à l'athéisme ».

Rien n'est plus intéressant que de lire les pages d'où ces lignes sont extraites et qui servent de préface au *Journal & Pensées de chaque jour* d'Elisabeth Leseur, rien n'est plus intéressant, si ce n'est le *Journal* lui-même. J'en fis la première connaissance en Albanie et je ne saurais oublier l'impression de repos et de réconfort que j'en éprouvais, le soir, à le méditer, au retour de mes courses dans la région montagneuse des lacs Okrida et Prespa. Je retrouve sur mes cahiers de notes la trace abondante de cette impression sous forme d'extraits et de gloses. Je fis venir plusieurs exemplaires de l'ouvrage et je les répandis parmi ceux de mes soldats que je jugeais capables de vibrer à la beauté spirituelle. Ayant fait l'épreuve de sa singulière bienfaisance, j'en usai de même en Alsace où m'avaient transporté les hasards de la guerre.

Outre le contact de cette âme exquise de femme chrétienne qu'on a appelée « un sommet d'humanité », le cas de son mari exerçait sur ma curiosité une étrange attirance. Je retrouve sur mon calepin la transcription d'une page d'Elisabeth à laquelle j'avais donné comme titre " La meilleure des apologétiques " et j'y voyais le secret de la conversion qu'elle avait fini par susciter dans l'esprit et dans le cœur de son cher infidèle. « Aller de plus en plus aux âmes et les aborder avec respect et délicatesse, les toucher avec amour. Chercher toujours à "comprendre" tout et tous. Ne pas discuter, agir surtout par le contact, par l'exemple ; dissiper les préjugés, montrer Dieu et le faire sentir sans parler de Lui ; fortifier son intelligence, agrandir de plus en plus son âme ; aimer sans se lasser, malgré les déceptions et l'indifférence. Plus que tous, attirer à soi les petits et les humbles pour les conduire à celui qui les aime tant. Respect inaltérable, profond des âmes ; ne jamais leur faire une violence, fût-elle tendre, mais entr'ouvrir son âme pour montrer la lumière qui est en elle, la vérité qui y vit, et laisser cette vérité créatrice éclairer et transformer, sans aucun mérite de notre part, par le seul fait de sa présence en nous. — Rien de singulier, de mesquin ou d'équivoque dans l'attitude. Droiture, simplicité et lorsqu'il le faut, affirmation tranquille de ses convictions. Mais jamais d'ostentation dans cette affirmation. Pas d'outrance, ni de parti pris. Ne jamais montrer les froissements causés par

certaines hostilités, déclarations ou incompréhensions ; les offrir pour ceux qui nous apportent cette souffrance ». Quel magnifique programme d'apostolat et s'il est plus difficile à conduire qu'une argumentation où l'on s'efforce de triompher de son adversaire, combien il est plus intelligent du but à atteindre ! Seulement il y faut de la sainteté.

Je me posais toutes sortes de questions sur cet homme qui avait eu le privilège d'être son mari, le bonheur d'être aimé d'elle plus que toute autre chose au monde ; l'inappréciable avantage de vivre dans l'intime société d'une âme si intelligente, si cultivée, si grande. Des deux côtés, l'amour avait inspiré le prosélytisme et l'incroyant avait un moment failli l'emporter. Très cultivé lui-même, fort curieux des problèmes religieux, il avait peuplé sa riche bibliothèque de tous les ouvrages qui appuyaient son incroyance et lui donnaient une apparence scientifique. « Dans le courant de 1897, j'arrivai, par toute une série de lectures et de pressions, à la détacher de l'observance des devoirs religieux, à entamer sérieusement sa foi et à l'amener au protestantisme libéral, qui n'était d'ailleurs dans mon esprit qu'une étape vers un agnosticisme radical ». Mais Elisabeth avait rebondi plus haut, après avoir touché terre, et l'enquête à laquelle elle s'était prêtée, avait fourni à sa première foi des titres désormais irrécusables.

Un point me préoccupait. Quel était donc la maison " dirigée par des prêtres distingués " où il avait reçu son instruction ? Détourné des croyances chrétiennes par un enseignement matérialiste à l'âge où, " les passions aidant ", l'ivresse de s'appartenir est rendue plus troublante encore par l'intoxication de la fausse science, de quelle résistance les habitudes de piété, les notions religieuses et les exemples reçus dans ce collège ignoré avaient retardé la poussée violente de l'incrédulité ? Quelle assistance cette éducation chrétienne avait offerte à l'action d'Elisabeth et de la grâce pour le retour définitif à la foi ?

J'en étais là de mes investigations, quand un jour de l'été dernier je reçus de l'évêché de Meaux et du Maître des Novices du couvent dominicain du Saulchoir une demande de témoignage sur un ancien élève du collège de Juilly qui voulait prendre l'habit religieux et qui n'était autre que Félix Leseur, le mari d'Elisabeth.

Après vérification, Félix Leseur a en effet passé à Juilly les six dernières année de sa vie de collège, de la cinquième à la philosophie. Je m'en assurai d'abord par un moyen qui est redoutable aux élèves médiocres, les palmarès, où, aux années 1876-77-78-79, je trouvai son nom cité avec honneur. Les registres de nos archives m'apprirent qu'il appartenait à une " excellentissime famille ", que son père, avocat, était président de la Société Saint-Vincent-de-Paul, membre de l'Académie de Reims. " Rêveur, distrait, quelquefois bavard. A cela près, le meilleur petit élève par son caractère charmant ", dit son professeur de 5e, en 1873-74. En 77-78, son professeur de rhétorique note : « L'année a été bonne pour Félix sous tous rapports. Nous avons à le féliciter de ses succès et nous en sommes très heureux ».

Depuis, j'eus l'occasion de lire et d'admirer deux autres livres d'Elisabeth Leseur, composés avec ses notes intimes. Après le *Journal*, parurent *Lettres sur la souffrance et la vie spirituelle*. En tête de ce dernier, Félix Leseur plaça une importante introduction où il raconte les phases de sa conversion. Ceux à qui cette littérature déjà si abondante de Confessions chrétiennes n'est pas familière et qui n'ont pas ausculté les battements des cœurs qui reviennent à Dieu, seront étonnés de la petite part que tient le raisonnement dans la conversion de Félix Leseur. Par un mouvement dont le rythme est difficile à décomposer, il a mis peu à peu son âme en état de percevoir l'action divine qui besogne en nous et autour de nous. Le culte d'amour et de vénération qui grandissait en son être pour sa femme morte à mesure qu'il s'enfonçait dans la lecture de ses papiers intimes et qu'il évoquait, avec le sentiment de la découvrir pour la première fois, l'incompréhensible grandeur de sa vie, ouvrait ses yeux étonnés à tout un monde invisible dont il devenait capable de sentir le contact. « Vous reconnaîtrez l'arbre à ses fruits », ce principe que J.-C. nous a laissé pour guider nos jugements de valeur, prenait un sens éclatant dans son esprit dé-

gagé maintenant des fumées qui en avaient troublé la vision. Puisque les fruits sont si parfaits, concluait-il, l'arbre qui les produit ne peut être lui aussi que parfait. Jusqu'ici deux ordres de choses l'avaient indisposé contre la religion : des préjugés dont une orgueilleuse science avait infecté son intelligence, des préventions dont son cœur s'était laissé pénétrer. Désormais l'esprit n'opposait plus son veto et le cœur se prenait à désirer inconsciemment la survivance après la mort. Or de cette survivance il acquit à des reprises diverses la preuve expérimentale. Par nos sens externes nous « touchons » le monde extérieur ; par notre sens interne, la conscience, nous « touchons » le monde intérieur que constituent nos images, nos souvenirs, nos sentiments, nos idées, nos désirs, nos déterminations, tout ce flux vivant qui s'agite en nous ; s'il existe un monde supérieur de réalités invisibles, n'avons-nous aucun moyen de communiquer directement avec lui ? Par un toucher où se joignaient l'impression physique et la perception de la conscience, Félix Leseur reçut de sa chère morte des preuves manifestes qu'elle vivait encore, sous forme de messages, d'appels et de conseils. Cette sensation de la présence d'Elisabeth le conduisit à élargir son expérience du surnaturel et à Paray-le-Monial, à Lourdes, dans une lecture attentive de l'évangile il découvrit la fondamentale vérité du catholicisme.

« Je mourrai avant toi, lui avait dit un jour Elisabeth. Quand je serai morte, tu te convertiras, et lorsque tu seras converti, tu deviendras religieux ».

Cette prophétie est en train de se réaliser et Félix Leseur a revêtu la robe de Saint-Dominique. Que notre ancien élève reçoive l'expression de notre joie, de notre fierté, de nos vœux et de nos prières.

D. S.

COMPOSITIONS

Philosophie — Mathématiques

Instruction religieuse ..	1° Pierre Vannotti	2° J. de Ladonchamps
Philosophie	1° Pierre Vannotti	2. J. de Ladonchamps
Mathématiques	1° Henri Bachollet	2° Yvon Philouze

Première

Instruction religieuse ...	1° André Séguin	2° André Bourgeois
Composition française .	1° André Séguin	2° Roger Fort
Version latine	1° André Séguin et	Louis Bonte

Seconde

Instruction religieuse ...	1° Henri Matot	2° Albert Thibault
Composition française .	1° Albert Thibault	2° Lucien Thibault
Version latine	1° Pierre Bonte	2° André Boutet

Cours Préparatoire

Instruction religieuse ...	1° Robert Doucet et	Marcel Laurent
Mathématiques	1° Edmond Chartier	2° Robert Gènevois
Composition française .	1° Robert Despréaux et	Robert Gènevois

Troisième A.

Instr. religieuse A.B ...	1° André Maurice	2° Georges Antoine
Version latine	1° André Maurice	2° André Marteau
Narration française ...	1° Claude Roguet	2° Pierre Fontaine

Troisième B.

Orthographe	1° Adrien Bartaire	2° Alfred Larco
Composition française ..	1° Alfred Larco	2° Henri Tixier
Mathématiques	1° Paul Ancellin	2° Roger Descroix

Quatrième A.

Instruction religieuse... 1· (ex-æquo) J. Dupille, R. Génevois, Ch. Marcotte
Narration française ... 1· Charles Marcotte 2· Roger Bahu
Version latine ..... 1· Charles Marcotte 2· Pierre Sartorius

Quatrième B.

Narration française.... 1· Louis Kécheur 2· Paul Defosse
Exercices français ..... 1· Paul Marjollet 2· Paul Defosse
Mathématiques ..... 1· Pierre Prévost 2· Paul Parichault

Cinquième

Instruction religieuse... 1· Pierre Dubois 2· Jean Puyrigaud
Thème latin..... 1· Jean Fourastié 2· Pierre Dubois
Narration française ... 1· AlbertRochon 2· Jean Fourastié

Sixième I.

Instruction religieuse... 1· Abel Guidez 2· René Jagueneau
Arithmétique ..... 1· Lucien d'Eaubonne 2· Jacques Génot
Exercices français ..... 1· Abel Guidez 2· Alain Heurley

Sixième II.

Exercices latins..... 1· Henri Duclert 2· Pierre Moquet
Narration..... 1· Jean Falaize 2· André Augé
Orthographe..... 1· Jean Préel 2· René Jagueneau

Septième

Instruction religieuse... 1· Jacques Bedin et Paul Calliat
Histoire, Géographie ... 1· Roger Toupet 2· Henri Rollet
Exercices français ..... 1· Jacques Bedin 2· Jean Godfroy

Huitième

Instruction religieuse... 1· Paul Prévost 2· Marcel Drubigny
Exercices français..... 1· Jean Dubois 2· Paul Rouffet
Analyse ..... 1· (ex-æquo) Jean Langlet, P. Rouffet, J. Dubois

Neuvième

Instruction religieuse... 1· Henri Tribout 2· Jean Maurice
Exercices français ..... 1· Jacques Duchesne 2· Robert Dupille
Analyse ..... 1· Robert Dupille 2· Pierre Toupet

Dixième

Analyse ..... 1· Jean Bernard 2· Pierre Haquin
Calcul..... 1· Jean Bernard 2· Daniel Lawler
Narration ..... 1· Raymond Debarnot 2· Jean Bernard

Onzième

Calcul ..... 1· Louis Heurtaut 2· Robert Bigot
Analyse ... . 1· André Ducreux 2· Guy Bourgade
Ecriture ..... 1· Gabriel Zéréga 2· Louis Heurtaut

Tableau d'Honneur

(Mois de Janvier)

1re DIVISION

1ER ORDRE

Henri Dépaux	16,55
Edmond Chartier	16,50
Robert Despréaux	16,39
Lucien Thibault	16,38
Albert Dessus	16,31
J. de Ladonchamps	16,10
Albert Thibault	16,09
Pierre Bonte	16,01
Georges Mory	15,96
Pierre Danse	15,48
André Boutet	15,33
Bertrand Dugué	15,19
Pierre Pastre	15,17
André Cayet	15,09
Roland Marlin	15,09
Pierre Vannotti	14,94
André Perroud	14,94
Georges Guyet	14,84
Jacques Machenaud	14,83
Roger Duplat	14,80
Raymond Fort	14,78
Roger Fort	14,71
Jean Courtier	14,62
Robert Doucet	14,62
André Bourgeois	14,59
Jean Weber	14,52

2E ORDRE

Henri Libersalle	14,41
Marcel Laurent	14,37
René Barotte	14,31
Raymond Gènevois	14,31
Roger Liborel	14,30
Maurice Petit	14,22
Yvon Philouze	14,21
Pierre Le Cacheur	14,12
Roger Degouet	14,07
Bernard Carnet	14,07
Maurice Grenon	13,97
Jacques Desoutter	13,94

2e DIVISION

1ER ORDRE

André Maurice	9,18
Claude Roguet	8,42
Jean Rousseau	8,30
Charles Marcotte	8,29
Pierre Fontaine	8,20
Robert Monge	8,07
Désiré Dehaussy	8,06
Robert Gènevois	8,01
Robert Maurice	7,97
Pierre Lecacheur	7,97
Maurice Richard	7,90
Alfred Larco	7,84
Daniel Lenain	7,71
Robert Defosse	7,67
Henri Tixier	7,63
Roger Descroix	7,63
Paul Marjollet	7,52
André Vannotti	7,51
Robert Dareau	7,38
Roger Chrétien	7,33
Georges Antoine	7,31
Adrien Bartaire	7,28
André Marteau	7,25
Edgar Martinetti	7,25

2E ORDRE

Jacques Roquerbe	7,14
Jean Lalung	7,05
Jean Sailly	7,04
Marcel Chartier	7
Pierre Danré	7
H. de Saint-Hilaire	6,98
Pierre Bournaud	6,97
Georges P. Antoine	6,95
Henri Gougelot	6,95

3e DIVISION

Julien Guillot	8,58
Abel Guidez	8,43
Lucien d'Eaubonne	8,30
Paul Dubois	8,20
Jean Fourastié	8,18
Jacques Bedin	8,02
Louis Depouzier	7,86
Jean Falaize	7,82
Albert Rochon	7,73
Jacques Génot	7,63
Pierre Bridant	7,53
Paul Durand	7,53
Maurice Doucet	7,49
Paul Laurian	7,48
Henri Rollet	7,43
Paul Gautier	7,41
Jean Sauvage	7,40
Henri Toupet	7,40
René Gougelot	7,13
Gilles de Prévoisin	6,95

4e DIVISION

1ER ORDRE

Gabriel Zéréga	10
Jacques Burghelle	8,90
Jean Dubois	8,88
Jean Langlet	8,83
Paul Rouffet	8,80
Henri Tribout	8,75
Daniel Cadoul	8,70
Roger Dourlent	8,70
Jean Bernard	8,63
Jean Maurice	8,60
Robert Larco	8,55
Pierre Haquin	8,43
Pierre Toupet	8,36
Louis Heurtaut	8,33
Raymond Debarnot	8,26
Daniel Lawler	8,20
Jean Ehrhard	8,03
Guy Bourgade	7,97
Paul Prévost	7,88
Jacques Duchesne	7,86
André Ducreux	7,83
Robert Dupille	7,73
Jean Crapart	7,51
Adrien Bribes	7,50
Lucien Laurent	7,50
Jacques Leclercq	7,43
Marcel Drubigny	7,40
Jean Cirier	7,35

2E ORDRE

André Chaffotte	7,20
Hughes de Broc	7,20
Robert Lecacheur	7,12
Robert Bigot	7,05

Un Grand Honneur pour Juilly

C'est par centaines qu'il faudrait compter tous les hommes illustres sortis de Juilly, ayant rendu à leur patrie les services les plus signalés et les plus divers. Et de cela Juilly est justement fier.

Un grand honneur, cependant, nous manquait, celui de voir inscrire le nom d'un des nôtres, Maître ou Elève, sur la liste officielle des Bienheureux. Bientôt, nous l'espérons, notre cher Collège pourra se glorifier d'avoir donné à l'Eglise de France des Saints, mieux que cela, des Martyrs.

Depuis quelques années déjà, les autorités religieuses s'occupent d'introduire en Cour de Rome la cause de canonisation de tous ceux qui moururent *Martyrs de la Foi* pendant la Terreur. C'est ainsi que fut entrepris et conduit à bonne fin le procès de béatification des quatorze Carmélites de Compiègne.

Devant cet heureux résultat, une enquête fut entreprise, le 21 mars 1901, en faveur des 213 évêques, prêtres séculiers ou religieux qui, pour avoir refusé d'admettre la Constitution civile du Clergé, condamnée par le Saint-Siège, périrent dans les cruels massacres de septembre 1792, lâchement égorgés par des scélérats qui avaient surtout la haine de leur foi. Après le procès d'information, dit de l'*Ordinaire* poursuivi avec un zèle inlassable (1) par Mgr. de Teil, vice-postulateur, la cause a été introduite en la Cour Pontificale le 18 janvier 1916. Dès les premiers mois de 1917, le second procès, dit *apostolique*, a été instruit à Paris, dans le chœur même de l'église des Carmes. Depuis, en décembre 1919, ces deux procès et les procès annexes (de non culte et des écrits) ont été approuvés à Rome comme valides. Il y a donc lieu d'espérer que sous peu sera faite la déclaration ou reconnaissance du martyre et que « les généreux serviteurs de Dieu, *proclamés Bienheureux*, pourront recevoir sur nos autels le culte public qui leur est dû pour avoir sauvé la France du schisme et de l'hérésie ». (1)

Ces temps derniers, Son Eminence le Cardinal Amette a chargé son évêque auxiliaire, Mgr. Roland-Gosselin, de présider la Commission d'étude d'une troisième cause de béatification, celle des *Victimes catholiques du Tribunal révolutionnaire de Paris* en 1793 et 1794. Le *vice-postulateur désigné*, M. l'abbé Grente, premier vicaire de Saint-Jacques du Haut-Pas, vient de dresser et de distribuer une première liste de ces nobles victimes. Elle comprend 34 noms.

Nous avons étudié avec la plus grande attention cette liste ainsi que le précieux ouvrage (2) de M. l'abbé Grente paru en 1919 et donnant le résultat des enquêtes faites pour le procès des Martyrs de Septembre. Ce ne fut pas sans une fierté bien légitime que nous avons relevé, parmi les 213 futurs bienheureux, les noms de trois anciens élèves de Juilly: *Claude-Louis Marmotant de Savigny*, curé de Compans-la-Ville (3) au diocèse de Meaux *Claude-Sylvain-Raphaël Mayneaud de Bizefrand*, prédicateur de talent, *Armand de Foucault de Pontbriand*, vicaire général d'Arles et sur la liste des 34 victimes catholiques du Tribunal révolutionnaire les noms d'un prêtre de l'Oratoire, professeur à l'Académie royale de Juilly à deux reprises, en 1767 et 1791, *le Père Germain Queudeville* et de trois anciens élèves *Mgr. Charles-François Siméon de Saint-Simon*, dernier évêque d'Agde, *Louis-Jean-Charles d'Assy*, bénéficier de l'église métropolitaine de Paris et vicaire-perpétuel de Saint-Martin-des-Champs, tous massacrés en haine de la foi. (4)

(1) La session de clôture de la Commission, qui eu, lieu le 5 février 1906, était la cent soixante et onzième et il fallut 12 volumes in-folio pour contenir la copie en double de tous les actes et pièces du procès que l'on envoyait à Rome.

(1) En employant ici les mots de *martyrs, bienheureux*, nous déclarons que nous n'avons pas l'intention de préjuger par là des décisions officielles de l'Eglise.

(2) JOSEPH GRENTE : *Les Martyrs de Septembre 1792* à Paris, chez Téqui, 1919 in-8. — Voir encore : HENRI WELSCHINGER, membre de l'Institut, *Les Martyrs de septembre*, Paris, Gabalda, 1920, in-12. Abbé SABATIÉ, procureur de Saint-Sulpice, *Les Martyrs du Clergé*, Paris, Beauchesne, 1912, in-8 avec gravures.

(3) Il s'agit du village de Compans, sur le chemin de fer entre Thieux et Mitry.

(4) Nous avons relevé également les noms de trois anciens élèves du collège de Niort, dirigé comme celui de Juilly par la Congrégation de l'Oratoire : *Jean Goizet*, curé-archiprêtre de Niort et ses deux vicaires, les abbés *Pierre Landry* et *Jean-Philippe Mavchand*, qui furent parmi les victimes de l'odieux massacre des Carmes.

Le Père Germain Queudeville (1)

Né à Caen, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 3 mai 1733, Germain Queudeville était fils de Jean Queudeville et de Jeanne Héron (2). Il appartenait à une très ancienne famille de la ville, dont on peut suivre la trace dès le 15e siècle, et dont les nombreuses branches, sous des noms plus ou moins défigurés, se sont étendues non seulement autour du lieu d'origine, mais aux quatre coins de la Normandie et plus loin encore.

Heureusement doué par la nature et par la grâce, le jeune homme, après avoir fait avec distinction ses études littéraires au collège des R.R. P.P. Jésuites de sa ville natale, embrassa aussitôt l'état ecclésiastique. C'est à Bayeux qu'il reçut la tonsure cléricale, le 24 septembre 1752. Il suivit ensuite à l'Université de Caen les cours de théologie, de 1752 à 1755, et pendant cet intervalle, reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat. Ses études étaient terminées ; mais il n'avait pas encore l'âge requis pour la prêtrise.

Muni des plus élogieux certificats de son Evêque et de ses Maîtres, il se rendit à Paris avec le dessein d'entrer chez les Pères de l'Oratoire.

Il espérait pouvoir, dans un milieu aussi élevé, satisfaire facilement son goût pour l'étude et ses aptitudes pour l'enseignement. Pour lui, du reste, la Congrégation du Cardinal de Bérulle n'était pas une inconnue. Il y retrouvait, encore bien vivant, le souvenir d'un de ses grands oncles, le Père Jean Queudeville, qui avait « régenté longtemps au collège d'Angers ».

La vivacité de son intelligence, la droiture de son caractère, les témoignages flatteurs rendus à ses heureuses dispositions le firent aussitôt admettre dans la Maison de l'Enfant Jésus, où les Oratoriens avaient leur noviciat. C'était le 7 novembre 1755. Il se déclarait incapable de payer une pension, mais il promettait de s'entretenir. Il trouvait comme Supérieur un ancien élève de Juilly, le Père Sauvé Moisset, un prêtre d'une rare intelligence et de haute vertu, qui devait mourir en 1790 Supérieur Général de l'Oratoire.

Quand il eut terminé son année d'épreuve, il fut nommé de suite professeur de philosophie, puis professeur de physique au collège de Beaune en Bourgogne, un des meilleurs établissements d'instruction dirigés par l'Oratoire ; il n'y resta que deux ans, années 1756-1757 et 1757-1758, au bout desquels il fut envoyé au collège du Mans (1).

La première année, 1758-1759, il enseigne la logique ; la seconde année, 1759-1760, la physique ; la troisième année, 1760-1761, la théologie. Il n'avait que 25 ans ; il remplit néanmoins ces emplois avec tant de succès qu'il laissa en cette ville, nous le verrons bientôt, les meilleurs souvenirs. Le 15 février 1760, avec la permission du Conseil de l'Oratoire, il se présentait au diaconat ; le 9 mai 1760, il était ordonné prêtre de la main même de l'évêque du Mans, Charles-Louis de Froullay de Tessé. Ses Supérieurs lui témoignaient ainsi leur entière satisfaction.

En septembre 1761, un nouvel ordre l'envoyait à la maison d'études de Montmorency pour y faire un cours de philosophie aux jeunes Confrères sortis du noviciat et n'ayant terminé que leurs classes d'humanités. C'était un poste de confiance : il avait entre les mains l'avenir de la Congrégation.

Cinq mois s'étaient à peine écoulés que, le 15 février 1762, il était remplacé dans ces délicates fonctions par le Père Luc François de Lalande (2) et, onze jours après, était nommé second directeur au séminaire de Saint-Magloire,

(1) Sur le P. Queudeville consulter :

Aimé Guillon : les Martyrs de la Foi pendant la Révolution, 4 vol. in-8. T. IV p. 391.

Wallon : Histoire du Tribunal révolutionnaire

Dom Piolin : l'Eglise du Mans pendant la Révolution, 4 vol. in-8. Le Mans 1868.

Perrin : Les Martyrs du Maine.

Abbé Carron : les Confesseurs de la Foi, 4 vol. in-8, Paris, 1820.

Hamel : Histoire de Juilly, 3e édition, Paris, Gervais, 1888, in-8. page 340.

P. Ingold : l'Oratoire et la Révolution, Paris, Poussielgue, 1885, in-8, pages 92 et 93.

Abbé Queudeville, Biographie du Père Queudeville dans les Mémoires de la Société des Arts et Belles Lettres de Bayeux, année 1913, article intéressant que nous reproduisons avec quelques corrections et additions.

(2) Archives Nationales : *Registres des entrées dans les Maisons d'Institution* ou Noviciat : M. M. 612, p. 314, année 1755, n° 3.135 et M. M. 614, p. 80, année 1755.

(1) Pour ces différentes obédiences voir Archives nationales : *Registre des ordres et délibérations du Conseil de la Congrégation de l'Oratoire de J. C. N. S.* M.M. 591, pages 56,59,79,93,104,115,124,125, etc.

(2) Qui devint plus tard l'évêque constitutionnel de Nancy, et mourut, repentant, à Paris, dans les bras de M. Emery, Supérieur de Saint-Sulpice, le 27 février 1805.

qui était alors le grand séminaire officiel du diocèse de Paris. L'Oratoire, de tout temps, pour le plus grand profit du Clergé de la capitale, avait consacré à cette œuvre les plus vertueux et les plus savants de ses sujets. Le Père Queudeville demeura dans cette maison jusqu'en septembre 1766, chargé de l'enseignement de la théologie. Pendant ces quatre ans et demi, il fit goûter à ses élèves des leçons qu'une science étendue, servie par une élocution facile, réussissait à dépouiller de leur aridité coutumière.

En septembre 1766, il échangeait sa chaire de théologie de St-Magloire pour celle du collège de la Trinité à Lyon. Les Jésuites, en quittant cette maison, lors de leur suppression en France, y avaient laissé une empreinte profonde.

Les Oratoriens, voulant faire oublier à Lyon les succès incontestables de leur prédécesseurs, avaient choisi à cet effet un sujet capable de leur faire honneur. Comme partout, le savant professeur se montra à la hauteur de sa tâche et justifia la confiance qu'on avait mis en ses talents.

Le Père Queudeville fut envoyé en 1767, à l'Académie royale de Juilly. La célèbre maison était alors dans une des plus belles périodes de prospérité, sous l'habile direction du Père Louis Petit, qui devait la gouverner pendant trente années. Le P. Queudeville était chargé de faire un cours de philosophie aux jeunes confrères de l'Oratoire, qui étaient à cette époque envoyés à Juilly en très grand nombre pour y terminer leurs humanités. Selon son habitude, il avait accepté docilement cette lourde charge ; il mit à la bien remplir tout son zèle, tout son savoir et le plus complet succès récompensa encore une fois son labeur et son dévouement.

C'est au milieu de ces occupations que vint le trouver sa nomination à un poste de curé dans le diocèse du Mans.

Le Père Queudeville avait, on peut le dire, consacré au collège du Mans les prémices de ses travaux ; il avait toujours gardé pour ce premier théâtre de son activité apostolique un secret attachement et d'involontaires regrets. A ce premier lien s'en était ajouté un second : il avait reçu en cette ville l'onction sacerdotale des mains de Mgr. de Froullay de Tessé (1). Enfin, le prélat lui-même, qui avait vu à l'œuvre le laborieux et distingué professeur, se proposait de l'attacher à son diocése, lorsqu'il aurait rendu à la Congrégation de l'Oratoire les services qu'elle était en droit d'attendre de ce sujet d'élite.

Cette intention, plus d'une fois manifestée par Mgr. de Froullay, ne fut pas réalisée de son vivant. Mais le P. Queudeville avait laissé dans le clergé du Maine des amis fidèles et des disciples reconnaissants. Grâce à leur intervention, le nouvel évêque, Mgr. de Grimaldi (2), exécuta, en mai 1770, le projet de son prédécesseur, et pourvut l'ancien professeur de son collège de l'importante cure de Coulans.

A partir de cette date, le nom du Père Queudeville ne figure plus sur les listes officielles de l'Oratoire : la règle, d'une stricte rigueur sur ce point, ne permettait pas d'accepter des bénéfices en dehors des maisons de la Congrégation. Bien qu'il n'eût encore que 37 ans, le Père Queudeville se sentait fatigué : l'enseignement est une fonction pénible, et le maître s'était dépensé pour ses élèves sans aucun ménagement ; il fut heureux de pouvoir s'employer à une besogne qui lui laisserait, au moins de temps à autre, quelque relâche ; il accepta donc avec reconnaissance le bénéfice qui lui était offert et en prit aussitôt officiellement possession.

Il est probable que le droit de *déport* (3) existait dans le diocèse du Mans comme dans celui de Bayeux, car le nouveau curé ne commença effectivement ses fonctions que dans les derniers mois de l'année 1771.

Comme la plupart des paroisses du Maine, celle de Coulans était alors véritablement religieuse. Sous la direction ferme, savante et pieuse de son jeune pasteur elle ne dégénéra pas ; tout au contraire. Celui-ci, du reste, pendant vingt ans, lui consacra toute son intelligence, tout son cœur, toutes ses forces. L'estime et l'affection de ses ouailles furent pour lui une douce récompense de ses soins. Il fut réellement heureux au milieu de son troupeau.

Hélas ! l'épreuve est souvent la

(1) Charles-Louis Froullay de Tessé, évêque du Mans mort dans cette ville le 31 janvier 1767, à l'âge de 80 ans.

(2) Louis-André de Grimaldi, sacré évêque du Mans le 5 juillet 1767, nommé évêque de Noyon le 30 mars 1777, refusa de se démettre en 1801 et mourut à Londres en 1808.

(3) Le déport était le droit qu'avaient, en certains diocèses, quelques supérieurs ecclésiastiques de jouir pendant un an des bénéfices devenus vacants.

rançon du bonheur. C'est l'ordre voulu par la Providence.

La Révolution, avec son cortège lamentable d'entreprises impies et de persécutions sacrilèges, vint en effet bouleverser de fond en comble cette existence si tranquille. Lorsqu'en vertu de la loi du 27 Novembre 1790, la Municipalité de Coulans se présenta à l'église paroissiale pour demander le serment constitutionnel au Père Queudeville et à son vicaire, M. l'abbé Trottier, ni l'un ni l'autre ne consentirent à le prêter (1). En vain, les officiers municipaux et les paroissiens, qui tenaient à leurs prêtres, insistèrent pour obtenir d'eux une condescendance dont ils ne comprenaient pas toute la gravité: tous deux, inébranlables dans leur résolution, se refusèrent constamment à cette criminelle lâcheté.

Dépossédé en conséquence de sa cure, le Père Queudeville eut bientôt la douleur de voir son troupeau livré à la garde d'un prêtre intrus, dont les soucis étaient bien différents des siens. Michel Ch. Fr. Monrocq, élu curé constitutionnel de Coulans par l'assemblée électorale du district du Mans, vint, sous la protection des baïonnettes, prendre possession de la paroisse au ~~mois de juin~~ 1791. Son premier soin fut d'établir un club dans son presbytère. Ce pasteur mercenaire, plus politicien que curé, s'employa très activement à répandre les idées nouvelles et, en particulier, à semer la haine contre les prêtres insermentés. Après avoir deshonoré son caractère par de continuelles et honteuses capitulations, il consomma son apostasie en l'an II par une renonciation écrite à l'exercice de toute fonction ecclésiastique.

Voulant fuir un spectacle si douloureux pour lui, obligé, d'ailleurs, pour conserver sa liberté, de se dérober aux recherches dont les prêtres fidèles étaient l'objet tout autour de lui, le Père Queudeville, qui déjà s'était retiré au Mans, résolut, vers la fin de 1791, de se rendre à Paris, dans le but d'y trouver plus de sécurité. Son espérance fut déçue. Pour un prêtre réfractaire, il n'y avait nulle part de paix ni de liberté possibles. Après quelque temps, le fugitif quitta la capitale et se rendit à Juilly, où le collège, par une protection véritablement mystérieuse de la Providence, continuait sa vie normale. Il y resta près de deux années, se montrant le moins possible dans le village, rendant de précieux services à l'intérieur de l'établissement.

Une loi du 26 août 1792 condamna les curés insoumis à la déportation : le P. Queudeville, craignant de compromettre ceux qui lui donnaient asile, voulut se retirer; mais il ne savait guère où aller. Cédant facilement aux instances de ses confrères, il resta encore quelques mois parmi eux. Avec eux, le 23 septembre 1792, « à l'issue de la Grand'Messe, devant l'Assemblée générale de la Commune convoquée suivant les formes ordinaires dans l'église paroissiale de Juilly (1) », il prêta le serment de liberté-égalité exigé de tous les fonctionnaires publics. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il quitta le collège vers le milieu de 1793 et s'en retourna à Paris, muni d'un passe-port et d'un certificat de civisme. Il désirait consulter l'ancien maire Bailly, avec lequel il avait eu autrefois des relations de bienséance et même d'amitié. Celui-ci essaya de rassurer le malheureux prêtre en lui affirmant que, comme sexagénaire, il était à l'abri des peines portées contre les curés insermentés restés en France après les décrets.

Cette interprétation donnée par Bailly à la loi de proscription, juste en principe, était loin d'être incontestable et universellement admise. Le curé de Coulans, au moment de sa promulgation en août 1792, n'était ni sexagénaire, ni infirme et, si un tribunal bienveillant devait considérer, en 1793, que le P. Queudeville avait atteint l'âge fixé pour être exempté de la déportation, des juges hostiles ou simplement vétilleux pouvaient lui appliquer, même avec l'apparence de la légalité, les rigueurs de la loi, c'est-à-dire la peine de mort. Le curé de Coulans s'en rendait bien compte; aussi il continuait à se tenir étroitement renfermé chez le Frère Delamarre (2), ancien frère servant de l'Oratoire, qui habitait avec sa famille dans la rue Meslée.

(1) Il est impossible de citer ici le registre des délibérations du Conseil de la commune de Coulans, les archives de cette localité ayant été incendiées, dit-on, par les Vendéens.

(1) *Registre des délibérations municipales de Juilly* page 70, séance du 23 sept. 1792. « Ont prêté le serment .... Queudeville, professeur émérite ». Ce serment n'était pas schismatique et pouvait être fait en parfaite sécurité de conscience.

(2) Il n'y avait à l'Oratoire qu'un seul Frère de ce nom, contrairement à ce qu'en disent les auteurs.

Né à Saint-Germer (Oise) le 3 mai 1731, François Delamarre fut admis au nombre des Frères de l'Oratoire le 20 mai 1763 à Juilly même où il servait depuis plusieurs années. La Révolution le trouva à la Maison-Mère, rue Saint-Honoré, à Paris. Il était le correspondant officiel du collège : c'est entre ses mains que les familles venaient verser le prix de la pension de leurs fils.

Profondément dévoué à sa Congrégation, il sut au péril de sa vie cacher chez lui plusieurs Pères qui échappèrent ainsi aux recherches et à la mort. Il mourut à Juilly le 19 juillet 1806, à l'âge de 75 ans. Il était dit « pensionnaire de l'Etat en sa qualité de ci-devant Frère de l'Oratoire ».

Mais la persécution devenait chaque jour plus violente. Une loi du 30 vendémiaire an II (21 sept. 1793) obligea tous les ecclésiastiques assujettis au serment, qui étaient restés en France sans l'avoir prêté, à se présenter au Directoire de leur district pour se faire déporter. En cas de désobéissance, ils étaient passibles de la condamnation capitale, eux et ceux qui leur donnaient asile ou protection. Le P. Queudeville ne vivait plus que dans des transes continuelles, un peu sans doute à cause du danger qui le menaçait lui-même, mais bien plus à cause de celui auquel étaient exposées les personnes qui lui donnaient une si charitable, mais si compromettante hospitalité. Ces honorables scrupules devinrent tellement intolérables, qu'ils le décidèrent à faire une démarche imprudente.

Il avait eu autrefois pour élève, au collège du Mans, un homme qui jouissait à Paris d'une certaine influence, René Le Vasseur, jadis chirurgien, député de la Sarthe à la Convention nationale. Il résolut de l'aller trouver, afin de lui demander conseil et, au besoin, aide et protection. En vain, ses amis, pour le dissuader, lui représentèrent les discours et les actes de l'enragé Montagnard. Généreux et loyal, le P. Queudeville pensa n'avoir rien à craindre pour lui-même de la méchanceté d'un homme à qui il avait fait autrefois quelque bien et qu'il voulait maintenant consulter en ami.

Donc, sortant de sa retraite, le Père s'en alla tout confiant, sur les neuf heures du matin, trouver Le Vasseur et lui demander ce qu'il avait à faire en sa qualité de prêtre insermenté mais sexagénaire. « Revenez demain, lui dit Le Vasseur ; revenez de bonne heure : j'espère vous donner une réponse qui vous sera utile ». A peine le Père était-il sorti que Le Vasseur rédigeait contre lui cette dénonciation perfide que les Archives Nationales (1) nous ont conservée : « Du deuxième de la deuxième décade du premier mois de l'an II (2). Expose au Comité de Sûreté générale que Queudeville, ci-devant curé de Coulans, a refusé de prêter le serment, et qu'il a quitté sa cure ; que cet homme est très suspect, et qu'il doit être mis en état d'arrestation. Signé Le Vasseur, député de la Sarthe ». Suit l'ordre d'arrestation, « vu la dénonciation ci-dessus faite contre le nommé Queudeville, ci-devant curé de Coulans, comme étant très suspect ».

Arrêté la même nuit, le Père Queudeville fut conduit d'abord à la prison du Comité de Sûreté Générale. Malade, souffrant de rhumatismes, il écrit au bout de cinq jours, un billet au crayon (3) aux citoyens membres du Comité pour leur demander d'écouter sa justification. Peine perdue. Le 3 nov. on l'envoie dans une maison de détention de Paris jusqu'à nouvel ordre. Le 7 nov. il est interné au Luxembourg jusqu'à ce qu'il soit transféré dans son département ».

Si la conduite du Père fut un peu imprudente, celle de Le Vasseur fut absolument odieuse. La trahison supposait tant de vilenie et de lâcheté que le Père tout d'abord refuse d'y croire. Longtemps il voulut douter encore. Il lui répugnait d'admettre qu'un homme, même tombé bien bas, eût pu mépriser à ce point les droits les plus sacrés. Quand enfin le fait devint évident par lui-même, l'infortuné prisonnier n'eut que des sentiments de pitié et des paroles de pardon. Bien plus, il recommandait à un jeune parent, M. Héron, qui avait réussi à communiquer avec lui au travers des murs de la prison et qui lui reprochait affectueusement son excès de confiance, de prier et de faire prier pour celui qui l'avait indignement livré.

---

(1) Archives Nationales F 7, 4774-85.

(2) Du 3 octobre 1793.

(3) « Un vieillard de plus de 60 ans, venant du collège de Juilly, muni d'un passe-port et d'un certificat de civisme, est détenu à la prison du Comité depuis cinq jours. Il souffre de rhumatismes. Au nom de sa vieillesse, de son innocence et de ses souffrances, daignez-lui donner audience pour écouter sa justification. Aujourd'hui, mercredi... Queudeville ».

Ce n'était pas assez pour les scélérats, qui avaient alors imposé à la France un joug si dur et si pesant, de remplir les prisons, ils voulaient encore se défaire, et au plus vite, de leurs prisonniers. L'arrestation n'était dans leurs desseins que le prélude de l'échafaud. A leur grand regret, les tribunaux, même en jugeant révolutionnairement, ne donnaient à la guillotine qu'une insuffisante besogne puisque le nombre des suspects emprisonnés augmentait de jour en jour. On avait bien, en septembre 1792, fait un massacre général des détenus ; mais on n'osait renouveler cette manœuvre qui avait soulevé de tous côtés trop d'indignation. Il fallait donc trouver un moyen, plus régulier en apparence, sinon moins canaille, d'arriver au même résultat en livrant sans relâche au bourreau de plus nombreuses fournées de victimes. On résolut pour cela de découvrir dans les prisons de prétendus complots et d'impliquer dans les poursuites consécutives à peu près tous les détenus. On commença par Bicêtre et le procédé ayant pleinement réussi, on décida de l'appliquer successivement à toutes les maisons de force. Telle fut l'origine de l'affaire dite *conspiration du Luxembourg*. Là, comme à Bicêtre, l'opération fut conduite par Hermann, l'ancien président du Tribunal révolutionnaire, qui se chargea d'organiser les recherches et de les faire aboutir au résultat désiré.

Le Père Queudeville se trouva ainsi, sans même s'en douter, enveloppé dans une une procédure dont le prétexte était aussi ridicule que mensonger. Il fut prévenu « d'avoir voulu assassiner les gardiens de sa prison et les membres du Comité de Salut public, d'avoir travaillé au renversement de la République et à l'établissement du despotisme, du fanatisme, de l'athéisme et du fédéralisme ». Si accoutumé que l'on soit à constater les répugnantes méthodes de la tyrannie révolutionnaire on est écœuré quand même par cette burlesque et atroce parodie de la justice. A tout bien peser, l'égorgement des prisonniers sans forme de procès eût été moins révoltante.

Ceux-ci furent transférés à la Conciergerie le 6 juillet 1794 et comparurent devant le tribunal révolutionnaire les 7, 9 et 10 juillet, en trois fournées de 50, 60 et 46 personnes. (1)

Le P. Queudeville fut de la dernière. A la seule question qui lui fut posée, il répondit qu'il ignorait complètement s'il y avait eu conspiration, parce que jamais il ne sortait de sa chambre. « C'est bien, répartit le président, les jurés apprécieront ta moralité et feront bien attention que tu es un prêtre oratorien ». Ce fut tout. Sa qualité de prêtre fut donc le seul grief qui lui fut reproché. Pas un des huit témoins cités dans cette affaire n'apporta contre lui la moindre imputation. (2)

La peine de mort fut prononcée. Le jugement des 46 accusés ne dura guère plus de deux heures, et l'exécution suivit de près la lecture de l'arrêt. Les charrettes, réquisitionnées d'avance, attendaient dans la cour de la prison ; les condamnés y montèrent aussitôt pour aller à la Barrière de Vincennes, plus communément appelée Barrière du Trône, où la guillotine était dressée.

L'abbé Guillon, dans ses *Martyrs de la Foi,* rapporte, sur le témoignage écrit d'un témoin oculaire, que, dans la rue St-Antoine, le P. Queudeville reconnut un de ses amis, M. du Pérou, chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre au Mans, qui se tenait sur son passage pour lui adresser un dernier salut et lui donner au besoin, sans doute, une suprême absolution. Lorsque leurs regards se rencontrèrent, la victime résignée leva les mains et les yeux au ciel, comme pour dire à son charitable confrère que c'était là désormais l'unique objet de ses pensées, de ses espérances et de ses désirs. Peut-être, aussi, l'ami reconnaissant voulut-il par là donner à l'ami fidèle rendez-vous dans la patrie meilleure où il allait bientôt entrer. Cette scène muette, plus éloquente qu'aucun discours, dut se graver profondément dans le souvenir de celui qui en fut le spectateur ému et attristé, mais édifié et consolé.

Il était environ cinq heures, lorsque les condamnés arrivèrent à la Barrière de Vincennes. Le P. Queudeville fut un des premiers livrés au bourreau.

---

(1) On avait d'abord projeté de faire juger en une seule fois les 156 détenus du Luxembourg. Le peuple de Paris s'étant ému de la préparation d'une telle hécatombe, on crut prudent de procéder par plus petits paquets. L'affaire dura ainsi trois jours au lieu d'un, mais le résultat fut absolument le même.

(2) Rapport d'un des accusés qui fut renvoyé en prison W. 411-945.

Les victimes montèrent courageusement à l'échafaud. L'excès des maux, dont ils avaient ordinairement souffert, leur faisait voir dans la mort plutôt une bienfaisante délivrance qu'un redoutable châtiment. Le Père avait bien d'autres raisons de montrer à cette heure de la fermeté, de la confiance et même une sainte allégresse. Ne pouvait-il pas mourir sans peur, puisqu'il s'était toujours appliqué à mener une vie sans reproche et qu'il allait bientôt, avec l'aide de Dieu, la terminer par le plus grand acte de charité qui soit au pouvoir de l'homme ?

La dépouille mortelle du martyr fut portée dans le petit cimetière de Picpus et ensevelie au hasard dans la promiscuité d'une fosse commune.

Quelque temps après le supplice du P. Queudeville, ses meubles confisqués à Coulans furent vendus, au Mans, par le commissaire du Pouvoir exécutif près le Directoire du District, Mesnard-la-Groye. Guillon rapporte que le trop zélé fonctionnaire fit brûler tous les manuscrits du savant oratorien : « On doit regretter, ajoute-t-il, les sermons, les conférences ecclésiastiques et les divers traités de théologie qu'il se proposait de revoir et de publier dans sa vieillesse ». Ses livres, nombreux et choisis, furent attribués à la Bibliothèque publique du Mans ; mais la plus grande et probablement la meilleure partie de sa collection avait été volée et dispersée avant cette décision.

Naissances

Geneviève, *Pierre, André,* Germaine, Paul, Colette, Jacques Sartorius sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur Thérèse, à Roubaix, le 23 janvier 1920.

Fiançailles

On nous annonce les fiançailles de

M. *Albert Pecquet,* élève de 1899 à 1907, avec Mademoiselle Marguerite Dufort.

Nécrologie

Mme Veuve Jules Rouffet, née Marie Girodot, grand'mère de notre élève *Paul Rouffet,* décédée le 2 novembre 1919, à Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse), dans sa 78e année.

M. Jean-Gabriel-Georges-Xavier-Marie Moreau de la Rochette, interprète à la Mission française auprès de l'armée britannique, frère de notre ancien élève M. *Louis de la Rochette,* décédé accidentellement en service commandé à Cologne, le 27 novembre 1919, à l'âge de 21 ans.

M. *Charles Dhuicque,* élève de 1852 à 1862, décédé au Mesnil-Amelot, en octobre 1918, à l'âge de 75 ans.

M. *Edouard-Jules Bernier,* né à Nantouillet le 30 août 1850, élève de 1863 à 1867, parent de nombreux anciens élèves, décédé le 9 décembre 1919, à l'âge de 70 ans. L'inhumation a eu lieu à Guermantes (Seine-et-Marne).

M. *Charles-Jules-Auguste Simphal,* élève de 1867 à 1874, décédé à La Ferté-Milon (Aisne) le 12 janvier 1920, dans sa 66e année.

Mme Veuve Emile Vainet, née Lydia Théry, présidente de l'œuvre du vestiaire d'Enghien, grand'mère de nos élèves *Jacques* et *André Perroud,* décédée à Enghien-les-Bains (S.-&-O.), le 3 février 1920, dans sa 75e année.

CHRONIQUE DU MOIS

Le Dimanche 1er février, les élèves de Philosophie-Mathématiques nous ont donné la représentation de *Servir* de M. Lavedan (pièce en 2 actes) et du *Voyage de Monsieur Perrichon* de Labiche.

Belle et intéressante matinée. Les après-midi du dimanche, surtout pendant la mauvaise saison, risquent de paraître longues et tristes aux élèves. Il faut pourtant que les élèves ne s'ennuient jamais au collège. C'est un point, dont on se préoccupe à Juilly, à en juger par les nombreuses séances que nous avons eues depuis le commencement de l'année scolaire. On ne s'est pas ennuyé le dimanche 1er février.

La séance a débuté par *Servir.* Ceci n'est point une chronique dramatique, et nous ne parlerons pas des qualités littéraires de cette pièce, que tous les « honnêtes gens » connaissent aujourd'hui. En 1913, époque

où elle fut composée et publiée, sinon représentée, elle fut mieux qu'une belle œuvre, elle fut une bonne action, un acte du patriotisme le plus ardent et le plus éclairé. Elle sera une date dans notre histoire nationale, et restera, espérons-le, au répertoire de la Comédie Française. L'auteur devrait nous en donner une édition *scolaire,* chose très facile à faire. Un ministre de l'Instruction publique l'inscrirait au programme de l'enseignement secondaire. Au programme ou non, on étudierait la pièce, concurremment avec l'Horace de Corneille. Mais, encore une fois, nous n'avons à dire ici que la manière dont nos jeunes gens l'ont interprétée. D'une façon à peu près parfaite. Convenons de suite de toutes les circonstances favorables. La pièce est en prose, prose sonore et bien frappée. Les élèves de cette classe, au terme de leurs études, ont une culture déjà très développée, puisée dans leurs familles et au collège ; nous sommes au lendemain de la guerre prédite là ; leurs pères, leurs frères ont été mobilisés ; l'un d'eux a vécu quatre ans sous la botte allemande. La préparation immédiate était l'œuvre de M. le Sous-Directeur, M. l'Abbé Dedieu. Jacques Machenaud incarnait à merveille l'officier de carrière, l'homme qui ne vit plus que de l'idée de la patrie. Jacques de Ladonchamps, plus concentré, plus personnel, représentant bien ce jeune lieutenant, gêné, somme toute, par ses idées dans cette famille de soldats. Georges Mory par son caractère était d'avance une Mme Eulin parfaite. Yvon Philouze avait *naturellement* la réserve qui convient au secrétaire du Ministre de la Guerre dans des circonstances si tragiques. Dans une courte apparition, Pierre Danse se montrait un ministre digne dans une heure aussi grave. Des acteurs de profession peuvent-ils faire beaucoup mieux? On dit que les mouchoirs sont la preuve infaillible de l'éloquence d'un prédicateur. Au théâtre ils prouvent que c'est de *la vie* qu'on a là sous les yeux. Il y a eu bien des mouchoirs tirés durant cette représentation. Une question ? Pourquoi consent-on à rire publiquement, au théâtre, mais non pas à pleurer ?

Après quelques instants de repos, les élèves de cette même classe, aidés de deux ou trois élèves de 1re, nous ont donné le *Voyage de M. Perrichon.* Le plaisir, d'autre sorte, n'a pas été moindre. Pierre Vannotti, âgé de 15 ans et demi, a été un bon M. Perrichon, qui par son agitation continuelle, ses sentiments primitifs, est un grand enfant. André Bourgeois a représenté si au naturel Mlle Perrichon, qu'on se demandait dans la salle si c'était bien là un garçon. Mme Perrichon, nettement supérieure à son agité de mari, a bien rempli son rôle. Nous avons mieux goûté cependant Georges Mory dans le rôle de Mme Eulin, autrement difficile à interprèter. Quant aux deux prétendants, ils ont eu le caractère philosophe que demandent leurs chances, tantôt en hausse, tantôt en baisse. Raymond Fort triomphe de son rival, comme il le méritait par son seul jeu; nous lui accorderions même volontiers le premier prix dans cette seconde pièce. André Séguin a été un bon artiste ; mais le rôle était au-dessous de sa taille.

M. Bineau durant un entr'acte nous a régalés de la *Méditation de Thaïs* (Massenet) exécutée par deux de ses meilleurs violonistes.

En somme, séance intéressante en même temps que de grande valeur éducative.

Abbé Saleil.

* * *

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à Sœur Marie-Clémence de la Croix, la nouvelle Supérieure de notre communauté des Filles de la Sagesse. Nous sommes certains qu'elle s'attachera au Collège de Juilly. autant qu'elle s'était attachée à l'hôpital de Dol qu'elle dirigeait depuis six ans et où son départ a provoqué de si vifs regrets. Nous la connaissons déjà suffisamment pour comprendre ces regrets. Depuis un mois qu'elle est arrivée à Juilly, du bon travail a été fait, grâce à son esprit d'initiative, à son activité et à son dévouement. Que Dieu maintienne ses forces physiques égales à ses qualités morales et la lourde tâche de la direction des Services sera en bonnes mains.

* * *

A 19 h. M. le Supérieur recevait à dîner les premiers en Honneur de Janvier. J. de Ladonchamps, P. Vannotti, A. Cayet, H. Dépaux, E. Chartier, A. Maurice, D. Dehaussy,

Ch. Marcotte, P. Marjollet, J. Guillot, A. Guidez, J. Falaize, P. Bridant, J. Dubois, H. Tribout ont été des convives que la cuisine, l'office et la cave ont su gâter. Notre bon et fidèle serviteur Charles, stylé par ses charges antérieures, en particulier par son long service auprès de Mgr. Pelt, depuis évêque de Metz, a toujours des attentions touchantes pour les invités de M. le Supérieur.

Le Championnat de Foot-Ball

Saint-Faron de Meaux bat A. S. Collège de Juilly par 7 buts à 3.

E. S. F. M. — A. S. C. J.

Dimanche 9 Février.

Juilly donne le kickoff à 2 heures moins 7. La lutte se passe pour la plupart du temps devant notre but, et à 2 h. 1/4 notre arrière Grenon manque un crâne ce qui permet à l'inter-gauche de Saint-Faron de marquer un but. 10 Minutes après Desoutter (notre avant-centre) marque un but pour Juilly, à 2 h. 32 Saint-Faron rentre un but après une belle descente en jeu de passes. 2 h. 33 et 2 h. 37, deux nouveaux buts sont rentrés dans les mêmes conditions. Vu l'infériorité de notre défense, Danse prend la place de Desoutter qui joue arrière. A 2 h. 43 Danse fait un drilling et marque un but ; 3 h. moins 3, mi-temps, résultat : St-Faron 4, Juilly 2. Dès le début de cette seconde mi-temps St-Faron mène de rapides et vigoureuses attaques, et malgré une bonne défense de nos arrières, finit par marquer un but, à 3 h. 22, puis un second à 3 h. 35. A 3 h. 40, Chrétien rentre un but sur une descente de Danse. 3 h. 45, une mêlée se produit devant notre but, et St-Faron marque un but. 3 h. 53, le match se termine : résultat : St-Faron 7, Juilly 3.

Dans ce match ; Chrétien s'est fait remarquer comme excellent demi-centre ; Desoutter a brillé dans la défense ; Danse a fait de belles descentes.

Les avants Julliaciens manquent de cohésion, de vitesse, et ont l'habitude de rester en arrière. Notre défense, au début était faible. L'équipe St-Faron avait la supériorité en âge et en poids (leur équipe comptant d'anciens soldats).

Lettre Marocaine

Plusieurs de nos grands élèves ou de nos jeunes anciens élèves m'ayant confié leur désir de renseignements sur les ressources que pouvait présenter le Maroc, nous croyons utile et intéressant de publier cette lettre que nous recevons de notre cher Marcel Legrand.

« Je me demandais quand j'aurais l'occasion de vous donner de mes nouvelles, lorsque tout à l'heure, en passant derrière une magnifique jument marocaine que tenait un arabe de mes ouvriers, je me sentis un peu brutalement projeté contre terre. La bête, musulmane dans l'âme, avait sans doute senti le roumi, car elle m'a décoché une jolie ruade. Heureusement, je m'en tire avec seulement une entaille au genou. Allah soit loué ! Ainsi je profite des quelques heures de repos que m'octroie ce léger accroc.

« Vous avez déjà dû savoir par M. Lormeau l'horrible traversée que nous avons eue. Le mauvais temps n'a pas duré, et dès le lendemain de mon débarquement, j'ai pu aller à Rabat. Au cours de la délicieuse journée que j'ai passée dans la famille du P. Bonnardet, j'ai rendu visite à l'antique tour Hassane, sœur de la tour de Séville et de la tour Routoubia de Marrakech ; mais la tour de Rabat a perdu son minaret : il ne reste plus qu'un amas de briques rouges surplombant lourdement du haut des rochers les eaux du maigre fleuve le Bou Regreg. C'est dans cet amas rectangulaire qu'il faut chercher les merveilles de l'antique sculpture arabe, sculptures presque invisibles dans la masse. Il y a aussi à Rabat les ruines du Chellah, forteresse que les habitants avaient construite

contre les turbulents Cherardas et Saers ; ces ruines sont sans nom, mais beaucoup plus jolies que la tour Hassane. A côté de ces chefs-d'œuvres que Moulay Idriss avait fait élever, Lyautey « le patron » fait construire une suite de palais dans le style arabe dont on ne peut encore rien dire, mais dont l'allure promet beaucoup. D'ailleurs les villes européennes de Rabat et de Casablanca qui se bâtissent avec une folle rapidité, seront véritablement des merveilles, à en juger par ce qui est déjà fait. Les villes arabes sont devenues propres, tout en conservant leur caractère particulier. Vous en avez vu en Orient ; il est donc superflu de vous les décrire plus ou moins mal. Il ne faut regretter qu'une chose : c'est l'odeur qui se dégage de toutes ces demeures d'artisans.

« A cinq kilomètres de Casablanca, la Ferme Bretonne à 225 hectares. Elle n'est pas agencée comme je l'espérais, et depuis quinze jours que j'y suis, je ne trouve rien de bien moderne pour une ferme coloniale. De plus, j'espérais trouver la grande culture et c'est ici la culture potagère et la vigne qui dominent. De ces constations et de plusieurs conversations et discussions, je puis conclure qu'avant de venir au Maroc, il faut assez bien connaître la culture française, puis entrer dans une ferme expérimentale avec l'intention de s'initier aux usages du pays. Une fois suffisamment débrouillé, ce qui se fait assez vite, il faut *sur place* chercher dans les Sociétés d'agriculture ou chez les colons une place payée de surveillant, bien plus profitable que la grosse synécure du stagiaire. Je dis « synécure », car pour une personne ne sachant rien de la culture, il est absolument impossible de se rendre utlle, de s'instruire, de voir avec profit. Heureusement, je ne me suis pas trouvé dans ce cas, et voyant les services que je rendais sans rien dire, le directeur a fini par s'intéresser à moi, et maintenant, je suis bien occupé ; mais ce sont des occupations m'intéressant relativement peu. Je travaille principalement l'arabe ou du moins le marocain qui est très différent de l'arabe.

Vous savez que je suis entièrement à votre disposition pour vous donner les renseignements que vous pouvez désirer. En attendant vos questions, je vous envoie l'assurance de ma profonde gratitude et je vous prie de me rappeler au bon souvenir de mes professeurs. Marcel Legrand.

Sainte Joie

J'ai semé dans mon cœur la fleur de sainte joie ;
Elle a sur mes péchés et sur mes vieux remords
Ensevelis dans l'ombre où le pardon les noie,
Poussé comme un gazon sur la tombe des morts.

Elle a fleuri soudain dans mon âme morose
Comme un papillon blanc dans un rayon de mai,
Ou comme l'ajonc d'or et la bruyère rose
Sur le seuil de la lande, à Sainte-Anne d'Auray.